

### 3.5 Espèces d'intérêt communautaire

#### 3.5.1 Méthodologie d'inventaires

Pour avoir l'ensemble des données concernant les espèces d'intérêt européen dans la ZPS, le Parc a dans un premier temps fait appel au Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais, pour lui fournir les résultats d'inventaires dont il dispose (données bibliographiques datant de 1989 à 2010).

A la suite de cette première phase de récolte des données, d'autres inventaires ornithologiques ont été réalisés par le bureau d'études Biotope, en collaboration avec l'ONF (pour les inventaires en forêts domaniales), afin de compléter les données bibliographiques et de prospecter l'ensemble du site de la ZPS. Ces inventaires ont été réalisés du 14 mars 2012 au 22 février 2013 et prennent en compte l'ensemble des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présents sur le site. Le Parc a fourni l'étude réalisée par le GON sur l'analyse bibliographique des données des espèces oiseaux de la ZPS (1989-2010), et une extraction de la base de données du RAIN a été effectuée pour la période 2008-2012.

Pour chaque espèce ou groupe d'espèces recherché, une méthodologie particulière a été mise en place. En fonction du statut biologique de l'espèce concernée (hivernante, migratrice, nicheuse, sédentaire) différentes méthodologies ont pu être appliquées au cours de l'année. Dans tous les cas, les comportements des individus observés ont été notés afin d'en déduire le statut reproducteur de l'espèce selon les codes EOAC (nicheur possible, nicheur probable, nicheur certain selon le comportement de l'espèce, la présence ou non de juvéniles,...).

- Cygne de Bewick (*Cygnus columbianus bewickii*)

L'espèce a été principalement recherchée en période d'hivernage sur les plans d'eau et sur les secteurs cultivés et prairiaux susceptibles d'accueillir l'espèce en stationnement.

- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

En période de nidification, ces trois espèces ont la particularité commune d'être principalement actives au crépuscule et à l'aube. Les prospections spécifiques ont été réalisées dans les milieux favorables à la nidification de ces espèces : secteurs de marais, riches en roselières étendues pour le Butor étoilé, plus ou moins piquetés d'arbustes pour le Blongios nain et bordés de végétation dense pour le Bihoreau gris.

La méthodologie appliquée a consisté en la réalisation d'écoutes crépusculaires afin de mettre en évidence les mâles chanteurs. Ces prospections ont été répétées au moins deux fois d'avril à juin.

Concernant le Butor étoilé, la méthodologie proposée dans le cadre du recensement national a été appliquée : prospections au crépuscule à deux observateurs, répétées au moins deux fois entre avril et juin. L'espèce étant peu représentée sur le territoire de la ZPS en période de nidification au cours des dernières années et les roselières étant généralement de petite taille, les recherches ont visé à obtenir un nombre de mâles chanteurs par site. En complément, la repasse du chant de l'espèce a été utilisée pour provoquer d'éventuelles réponses.

Le Blongios nain et le Bihoreau gris étant plus tardif, ces espèces ont principalement été recherchées au cours des mois de mai et juin.

Sur les sites où une des espèces a pu être contactée durant les prospections crépusculaires, des passages complémentaires plus tardifs entre la mi-juin et la fin juillet ont été réalisés à l'aube, au crépuscule, ou en journée afin d'avérer la nidification de l'espèce et éventuellement mettre en évidence la présence de juvéniles.

Dix soirées ont été consacrées à la recherche de ces trois espèces ainsi qu'à la recherche de la Marouette ponctuée et du Hibou des marais.

En période de migration, les différents secteurs ont été parcourus sans protocoles particuliers. Les observations et les comportements ont été notés et intégrés dans la base de données et les cartographies.

En période d'hivernage, seul le Butor étoilé est potentiellement présent sur la ZPS. De même qu'en période de migration, les différents secteurs ont été parcourus sans protocoles particuliers en cherchant l'espèce dans les milieux les plus favorables.

- Grande aigrette (*Casmerodius albus*) et Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)

Ces deux espèces n'étant pas connues en tant que nicheuses sur la ZPS, les prospections réalisées ont consisté en leur recherche au sein des héronnières abritant le Héron cendré présentes sur la ZPS. L'ensemble des contacts et comportements ont été notés, en cherchant les indices de reproduction les plus probants selon les critères de l'EOAC (nicheur possible, probable ou certain).

Les recherches ont été réalisées d'avril à juillet. Quatre journées de prospections ont été consacrées à ces deux espèces ainsi qu'aux autres espèces diurnes fréquentant les zones humides : l'Avocette élégante, l'Echasse blanche, le Martin-pêcheur d'Europe, la Sterne pierregarin et la Mouette mélanocéphale.

En période de migration et d'hivernage, les différents secteurs susceptibles d'accueillir ces espèces en stationnement ont été parcourus sans protocoles particuliers. Des recherches crépusculaires ou matinales ont été réalisées sur les sites de dortoirs potentiels. L'ensemble des observations et les comportements ont été notés et intégrés dans la base de données et les cartographies.

- Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)

L'espèce n'étant pas connue comme nicheuse au sein de la ZPS, les prospections réalisées en période de nidification ont consistées à rechercher les individus dans les milieux favorables au stationnement et à l'alimentation de cette espèce (prairies, cultures, zones humides, décharges,...). Les sites potentiels de nidification proches ont été recherchés dans l'objectif de mettre en évidence des indices de reproduction les plus probants. Les prospections se sont déroulées au cours des mois d'avril à juillet. Deux journées ont été consacrées spécifiquement à cette espèce et les observations réalisées dans le cadre des prospections concernant les autres espèces ont également été consignées et intégrées à la cartographie.

En période de migration et d'hivernage, les différents secteurs susceptibles d'accueillir l'espèce en stationnement ont été parcourus sans protocoles particuliers. Des recherches crépusculaires ou matinales ont été réalisées sur les sites de dortoirs potentiels. L'ensemble des observations et les comportements ont été notés et intégrés dans la base de données et les cartographies.

- Cigogne noire (*Ciconia nigra*)

Aucune preuve de nidification de l'espèce n'étant connue sur la ZPS, les recherches ont été réalisées simultanément à celles concernant le Bondrée apivore, les deux espèces fréquentant les massifs forestiers et les boisements en période de nidification. Pour ces deux espèces discrètes, la méthodologie appliquée a consisté en la réalisation de dénombrements concertés au lever du jour et au cours de matinées complètes, depuis des points hauts et des points éloignés permettant d'avoir une vision sur l'ensemble du massif forestier prospecté.

L'objectif étant de mettre en évidence les individus décollant pour prendre les ascendances, ravitaillant une éventuelle nichée ou paradant sur un secteur donné (pour la Bondrée apivore). Les données obtenues par les différents groupes réparties sur différents secteurs du massif permettant de dresser une cartographie approximative des territoires fréquentés par les couples et d'obtenir une estimation du nombre de couples présents par massif. Les prospections se sont déroulées au cours des mois de mai à juillet. Dix journées de prospection ont été consacrées spécifiquement à la Cigogne noire et à la Bondrée apivore.

- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)

L'espèce a été principalement recherchée en période de migration pré et postnuptiale sur les zones humides et plans d'eau susceptibles de l'accueillir en stationnement. Quatre journées de prospections ont été consacrées en période de migration pré-nuptiale et visées l'ensemble des espèces migratrices. De même en période de migration postnuptiale quatre journées de prospection ont été réalisées.

- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)

L'espèce a principalement été recherchée en période de nidification sur les sites favorables à sa reproduction : zones humides riches en roselières notamment. Pour les sites où la présence d'individus a pu être mise en évidence, plusieurs passages ont été réalisés afin de confirmer la nidification de l'espèce et éventuellement mettre en évidence la présence de juvéniles. Les prospections se sont déroulées de mai à juillet. Trois journées ont été consacrées à la recherche de cette espèce ainsi qu'au Busard Saint-Martin. Les données obtenues lors des prospections concernant les autres espèces ont été notées et intégrées dans la base de données et les cartographies.

- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

L'espèce n'étant pas connue comme nicheur au sein de la ZPS, il a été principalement recherché au cours des prospections visant les autres espèces en période de nidification. Les milieux favorables à l'espèce ont été prospectés à pied ou en voiture (cultures, prairies, clairières, forestières).

L'espèce a principalement été recherchée en période de migration et d'hivernage. Les milieux favorables (cultures, prairies, clairières forestières) ont été sillonnés en voiture et/ou à pied. Huit journées de prospections ont été consacrées aux périodes de migration pré-nuptiale et postnuptiale et quatre journées à la période d'hivernage.

- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)

L'espèce a été essentiellement recherchée en période de nidification. La méthodologie appliquée a consisté en la réalisation de dénombrements concertés au lever du jour et au cours de matinées complètes pour chaque massif forestiers, depuis des points hauts ou des points éloignés permettant d'avoir une vision sur l'ensemble du massif forestier prospecté.

Afin d'avoir un maximum d'observateurs, ces comptages concertés ont été réalisés avec l'aide d'ornithologues bénévoles du GON. L'objectif étant de mettre en évidence les individus décollant pour prendre les ascendances, ravitaillant une éventuelle nichée ou paradant sur un secteur donné. Les données obtenues par les différents groupes réparties sur différents secteurs du massif ont finalement permis de dresser une cartographie approximative des territoires fréquentés par les couples et d'obtenir une estimation du nombre de couples présents par massif. Les prospections se sont déroulées au cours des mois de mai à juillet. Dix journées de prospection ont été consacrées. En période de migration, les contacts avec les individus ont été notés et cartographiés.

- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)

L'espèce a été essentiellement recherchée en période de reproduction. Des prospections ont été réalisées à proximité des sites potentiellement favorables à la nidification (cheminées d'usines, pylônes HT, clochers d'églises, etc.), notamment en période de parade nuptiale (au cours du mois de février). En période de migration et d'hivernage, les contacts avec l'espèce ont été notés et cartographiés. Deux journées ont été consacrées à la recherche de l'espèce.

- Marouette ponctuée (*Porzana porzana*)

En période de nidification, l'espèce est principalement active de nuit. Les prospections spécifiques ont été réalisées dans les milieux favorables à la nidification de l'espèce : zones humides, marais, prairies, etc. La méthodologie appliquée a consisté en la réalisation d'écoutes crépusculaires afin de mettre en évidence d'éventuels mâles chanteurs. Ces prospections ont été répétées au moins deux fois d'avril à juin. Afin de provoquer d'éventuelles réponses, la repasse du chant de l'espèce a été utilisée. Dix soirées ont été consacrées à la recherche de l'espèce ainsi qu'à la recherche der Ardéidés et du Hibou des marais.

En période de migration, les différents secteurs favorables au stationnement de l'espèce ont été prospectés sans protocoles particuliers.

- Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*) et Echasse blanche (*Himantopus himantopus*)

Ces deux espèces étant nicheuse irrégulière ou n'étant pas nicheuses sur la ZPS, les prospections réalisées ont consisté en leur recherche au sein des zones humides favorables à leur nidification (étangs et mares de chasse, vasières, bassins de décantation, etc.). L'ensemble des contacts et comportements ont été notés. Les recherches ont été réalisées d'avril à juillet. Quatre journées de prospections ont été consacrées à ces deux espèces ainsi qu'aux autres espèces diurnes fréquentant les zones humides.

En période de migration, les différents secteurs susceptibles d'accueillir ces espèces en stationnement ont été parcourus sans protocoles particuliers. L'ensemble des observations et les comportements ont été notés et intégrés dans la base de données et les cartographies.

- Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)

L'espèce a essentiellement été recherchée en période de migration et d'hivernage. Les différents secteurs susceptibles d'accueillir l'espèce en stationnement ont été parcourus sans protocoles particuliers (cultures, prairies notamment).

- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) et Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*)

Ces deux espèces ont essentiellement été recherchées en période de nidification. Des prospections au sein des zones humides potentiellement favorables à leur nidification ou à leur alimentation et stationnement ont été réalisées. L'ensemble des observations et les comportements ont été notés et intégrés dans la base de données et les cartographies. Les recherches ont été réalisées d'avril à juillet. Quatre journées de prospections ont été consacrées à ces deux espèces ainsi qu'aux autres espèces diurnes fréquentant les zones humides.

- Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)

L'espèce a été recherchée essentiellement en période de nidification. Les habitats potentiels à la nidification de l'espèce ont été identifiés (carrières, sites industriels, terrils, etc.). Des prospections crépusculaires ont été menées sur ces sites et/ou leurs abords en période de parade nuptiale (janvier-février) permettant d'entendre les mâles chanteurs. En cas d'absence de « contact spontané », la technique de la « repasse » a été utilisée afin de provoquer une éventuelle réponse de l'espèce. Des prospections ont été menées en période d'élevage des jeunes (mai à juillet notamment) sur certains sites. Deux journées et huit soirées ont été consacrées à la recherche du Grand-duc d'Europe en période de parade nuptiale. La recherche des juvéniles a également été réalisée de mai à juillet au cours des prospections visant l'Engoulevent d'Europe sur les sites miniers notamment.

- Hibou des marais (*Asio flammeus*)

L'espèce a été recherchée en période de nidification lors des expertises visant les autres espèces aux mœurs crépusculaires ou nocturnes inféodées aux zones humides (ardéidés notamment et Marouette ponctuée).

En période de migration et d'hivernage, les différents secteurs susceptibles d'accueillir l'espèce ont été parcourus sans protocoles particuliers.

- Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)

L'espèce a été principalement recherchée en période de nidification. Les habitats potentiellement favorables à la nidification de l'espèce ont été identifiés sur le périmètre de la ZPS (terrils, clairières forestières, boisements de résineux semi-ouverts, etc.).

Des écoutes crépusculaires ont ensuite été réalisées au sein de ces milieux de 2 heures avant l'aube à 1/2h après par conditions météorologiques optimales. Huit soirées ont été consacrées à la recherche de l'espèce au cours des mois de mai à juillet. L'objectif a été de contacter d'éventuels mâles chanteurs afin de cartographier les parcelles ou secteurs abritant un couple nicheur. Sur les secteurs où aucun « contact spontané » n'était obtenu, la technique de la « repasse » a été utilisée afin de provoquer une éventuelle réponse de l'espèce. L'ensemble des contacts avec l'espèce ont été notés et les comportements pris en compte afin d'en déduire la probabilité de nidification de l'espèce.

- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)

En période de nidification, des prospections au sein des zones humides potentiellement favorables à la nidification ou à l'alimentation de l'espèce ont été menées sur l'aire d'études (cours d'eau, canaux, étangs, etc.), en parallèle aux recherches concernant les autres espèces diurnes fréquentant les zones humides. Les recherches ont été réalisées d'avril à juillet. Quatre journées de prospections ont été consacrées à ces espèces en période de reproduction.

En période de migration et d'hivernage, les différents secteurs susceptibles d'accueillir l'espèce ont été parcourus sans protocoles particuliers. L'ensemble des observations et les comportements ont été notés et intégrés dans la base de données et les cartographies.

- Pic noir (*Dryocopus martius*) et Pic mar (*Dendrocopos medius*)

Ces deux espèces ont essentiellement été recherchées en période de nidification. L'ensemble des contacts obtenus toutes périodes confondues ont été notés et intégrés dans la base de données et dans la cartographie. L'ensemble des massifs forestiers ont été prospectés, par conditions météorologiques favorable, à une période où l'espèce présente un pic d'activité important, au cours des mois de mars et d'avril. La méthodologie appliquée a consisté en la réalisation d'un maillage de points d'écoute séparés de 400 mètres environ, couvrant les grands massifs forestiers favorables à la nidification des deux espèces (futaies adultes, sans distinction du type de peuplement, feuillus ou résineux) avec sollicitation par « repasse ». À chaque point, deux temps d'écoute de 3 minutes ont été consacrés après sollicitation par le passage d'une bande-son (repassé) de 2 fois deux minutes.

Le Pic noir ayant un territoire plus vaste, l'espèce n'a été sollicitée que pour un point sur trois. Deux minutes de repasse du chant de l'espèce et trois minutes d'écoutes ont ainsi été ajoutées sur 1/3 des points d'écoute. Ces points d'écoute ont été répétés deux fois, avec un espacement de 10 à 15 jours entre mi-mars et mi-avril. En complément des points d'écoutes, des recherches des loges ont été réalisées au cours des prospections. 16 journées de prospections ont été consacrées à la recherche de ces deux espèces.

- Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*)

Les habitats potentiellement favorables à la Gorgebleue à miroir étant très largement représentés sur le périmètre de la ZPS, les prospections réalisées n'ont pas visées à avoir une vision exhaustive du nombre de couples et de leur localisation. La méthodologie appliquée a consisté en la réalisation de transects d'écoutes dans les milieux favorables à l'espèce, au cours de matinées et par condition météorologiques optimales. L'objectif a été dans un premier temps de contacter les mâles chanteurs de l'espèce. Sur les secteurs où aucun « contact spontané » n'était obtenu, la technique de la « repasse » a été utilisée afin de provoquer une éventuelle réponse de l'espèce.

Deux passages ont été réalisés sur chaque transect afin d'obtenir des indices de reproduction les plus probants, définis selon les critères de l'EOAC (nicheur possible, probable ou certain). Les premiers passages ont été réalisés au cours du mois d'avril (du 05 au 27), les seconds passages ont été réalisés au cours du mois de mai (du 16 au 18). Douze matinées ont été consacrées à la recherche spécifique de l'espèce.

### **3.5.2 Les oiseaux d'intérêt communautaire en Scarpe Escaut**

#### **Méthodologie du tableau**

Le tableau suivant présente une synthèse des espèces présentes sur la ZPS et de l'estimation des populations d'oiseaux fréquentant le territoire. L'ensemble des données sont issues, comme décrit précédemment, de la synthèse des données d'inventaires du GON, du diagnostic ornithologique réalisé par le bureau d'études Biotope dans le cadre de l'élaboration de ce document d'objectifs et des données internes au Parc (études en interne, données des techniciens,...). L'estimation de la population se fait donc sur la période 2008-2013. Pour les périodes d'hivernage et de migration, la population est estimée en nombre d'individus, alors qu'en période de reproduction elle est estimée en nombre de couples.

Concernant le statut de conservation des espèces, il est estimé en fonction des données de l'espèce connues sur le territoire (l'estimation de sa population, l'état de son habitat, son évolution possible, les menaces éventuelles). La méthodologie employée est tirée de l'ouvrage du Muséum national d'Histoire naturelle, « Evaluation de l'Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire » (2007-2012). L'état de conservation pour une espèce est défini comme « l'effet de l'ensemble des influences, qui agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations ». Ces exigences englobent tous les facteurs écologiques abiotiques et biotiques nécessaires pour assurer l'état de conservation favorable des types d'habitat et des espèces et notamment leurs rapports avec le milieu.

L'état de conservation favorable constitue l'objectif global à atteindre et à maintenir pour tous les types d'habitat et espèces d'intérêt communautaire. Il peut être décrit comme une situation où un type d'habitat ou une espèce prospère (aspects qualitatifs et quantitatifs), où les perspectives futures quant à la vitalité des populations ou des structures pour les habitats sont favorables et où les éléments écologiques intrinsèques des écosystèmes d'accueil ou des conditions géo-climatiques pour les habitats sont propices. Le fait que l'habitat ou l'espèce ne soit pas menacé (c'est-à-dire qu'il ne se trouve pas en situation le conduisant à plus ou moins brève échéance à un risque direct d'extinction élevé) ne signifie pas qu'il est dans un état de conservation favorable. Le but de la directive est défini dans des limites positives, orienté vers une situation favorable, qui doit être définies, atteinte ou maintenue, dans les limites des conditions écologiques locales maîtrisables (évolutions climatiques, géologiques,...). Il est important de noter que l'évaluation de l'état de conservation inclut non seulement des éléments de diagnostic basés sur l'état présent, mais qu'elle considère également les perspectives et évolutions futures de cet état, basées sur des menaces prévisibles et évaluables.

Pour l'évaluation périodique des espèces et des habitats, trois classes d'état de conservation sont à considérer :

- Favorable : l'habitat ou l'espèce prospère actuellement et la situation se maintiendra vraisemblablement sans changement dans la gestion ou les politiques existantes;
- Défavorable inadéquat : espèce peu ou pas présente, mais présence de sites potentiellement intéressants pour l'accueillir. Nécessité de restaurer et/ou maintenir ces milieux ;
- Défavorable mauvais : espèce non présente, les sites potentiellement intéressants ont disparus ou sont fortement menacés
- Inconnu : lorsque l'information disponible est insuffisante pour permettre d'évaluer l'habitat/espèce.

Tableau 4 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (annexe I de la directive « Oiseaux ») – estimation de la population 2008 – 2013.

Nom latin	Nom commun	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population				Statut et habitat de l'espèce	Statut de conservation
			Repr.		Hiver.	Migr.		
			Min.	Max.				
<b>Liste des espèces oiseaux de l'annexe I de la directive 79/409/CEE ayant justifié la désignation du site (identifiées dans le FSD)</b>								
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	A246	1	2		6 à 10	Migratrice/Nicheuse Terrils à végétation buissonnante Friches industrielles / friches agricoles	Défavorable inadéquat
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	A023	0	1	-	10 à 20	Migratrice/Nicheuse Boisement des bords de rivières ou d'étangs, massifs de buissons, saulaie dans les marais et plus rarement roselières denses non boisées	Défavorable inadéquat
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	A022	1	3	-	2 à 15	Migratrice/Nicheuse Roselières inondées jeunes et vigoureuses, parsemées de buissons	Défavorable inadéquat
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	A072	10	15	-	40 à 100	Migratrice/Nicheuse Forêts étendues et milieux herbacés pour chasser	Favorable
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	A081	4	7	<5	10 à 30	Migratrice/Nicheuse Zones humides avec de grandes roselières. Zones ouvertes, prairies	Favorable
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	A021	0	3		3 à 6	Sédentaire/Nicheuse Surface en eau libre peu profonde, vastes roselières inondées	Défavorable inadéquat
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	A224	5	25	-	10 à 50	Migratrice/Nicheuse Friches, landes, coupes et forêts claires, clairières, jeunes boisements	Défavorable inadéquat
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	A103	1	2		2 à 4	Sédentaire/Nicheuse Falaises rocheuses, carrières, bâtiments élevés	Défavorable inadéquat
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	A272	60	100	-	120 à 250	Migratrice/Nicheuse Zones humides (marais et abords de cours d'eau avec buissons, aulnes)	Favorable
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	A222	-	-		0 à 5	Hivernante et migratrice/Nicheuse Espaces ouverts sans arbres, prairies	Défavorable inadéquat

							humides, landes et friches, buissons, marais, tourbières	
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	A119	-	-	-	0 à 10	Migratrice Marais largement dominés par la roselière avec bouquets de saules.	Défavorable inadéquat
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	A229	20	50		50 à 150	Sédentaire/Nicheuse Cours d'eau lents bordés d'arbres, à berges sablonneuses	Favorable
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	A176	-	-	-	5 à 20	Migratrice/Nicheuse possible Estuaires et eaux proches de la côte, mais aussi plans d'eau intérieurs	Défavorable inadéquat
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	A238	80	120		150 à 250	Sédentaire/Nicheuse Vieilles chênaies, avec clairières, pâturages	Favorable
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236	10	20		20 à 50	Sédentaire/Nicheuse Forêt de haute futaie, de préférence en pins et mixtes, mais aussi hêtres	Favorable
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	A338	-	-	-	-	Migratrice/Nicheuse possible Haies épaisses en bocage herbagé, campagne ouverte, landes et prés avec haies épineuses	Défavorable mauvais
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	A193	10	20	-	20 à 80	Migratrice/Nicheuse Côtes, archipels et rives des eaux intérieures	Défavorable inadéquat
<b>Liste des autres espèces oiseaux de l'annexe I de la directive 79/409/CEE ayant fait l'objet d'observations récentes mais non identifiées dans le FSD (potentiellement nicheuses)</b>								
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	A026	-	-		10 à 30	Sédentaire non nicheuse Zones humides ouvertes, eaux peu profondes, niche dans les roselières et arbres proches	Défavorable inadéquat
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	A132	1	2	-	5 à 30	Migratrice/Nicheuse possible Prairies ou champs partiellement à totalement inondés à proximité de zones d'eau libre peu profondes	Défavorable inadéquat
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	A094	-	-	-	5 à 20	Migratrice Bords des lacs, fleuves, grands	Défavorable inadéquat

							étangs, rivières	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	A082	-	-	5 à 10		Hivernante/Migratrice Cultures, coteaux avec des prairies, niche au sol	Défavorable inadéquat
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	A031	-	-	10 à 30		Sédentaire non nicheuse Zones ouvertes et dégagées de cultures et pâtures, prairies humides et plaines bordant les rivières	Défavorable inadéquat
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	A030	-	-	-	5 à 15	Migratrice Grands massifs boisés à proximité de vallées humides et d'étangs, ruisseaux forestiers	Défavorable inadéquat
<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	Cygne de Bewick	A037	-	-	<5	-	Hivernante Prairies humides marécageuses et plans d'eau	Défavorable inadéquat
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	A131	-	-	-	0 à 10	Migratrice Marais d'eau douce, vasières et lacs peu profonds, champs inondés	Défavorable inadéquat
<i>Bubo bubo</i>	Grand-Duc d'Europe	A215	1	1	5 à 15		Sédentaire/Nicheuse Abords des falaises, escarpements rocheux, carrières	Défavorable inadéquat
<i>Casmerodius albus</i>	Grande aigrette	A027	-	-	30 à 100		Hivernante/Migratrice Roselières ou arbres au bord des lacs et des étangs, prairies humides	Favorable
<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	A294	-	-	-	1 à 2	Migratrice Roselières à proximité de zones d'eau libre, prairies humides à végétation haute et à structure homogène	Défavorable inadéquat
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	A140	-	-	-		Hivernante/Migratrice Zones de champs cultivés, terrains plats à végétation herbacée rase	Défavorable inadéquat
<b>Autre espèce importante n'appartenant pas à l'annexe I (potentiellement nicheuse)</b>								
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	A340	-	-	<5	-	Sédentaire Milieux prairiaux parsemés d'arbres, d'arbuste et de haies denses	Défavorable inadéquat

## Fiches espèces

Les fiches espèces reprennent les 17 espèces du Formulaire Standard de Données (FSD), ainsi que 12 autres espèces potentiellement nicheuses sur le site. Ces espèces non inscrites au FSD ont été ajoutées suite à une réunion entre le GON et le PNRSE en janvier 2011, car présente sur le territoire de la ZPS et inscrites aussi à l'annexe I de la directive « Oiseaux » (la liste des espèces de l'annexe I ayant changée en 2009). Une autre espèce de l'annexe I a été ajoutée suite à la réalisation d'un programme de suivi des oiseaux migrateurs sur un des sites de la ZPS. Ce suivi ayant révélé la présence, 2 années de suite, du Phragmite aquatique sur le territoire en période de migration (halte migratoire). Cette espèce fait partie des passereaux les plus menacés d'Europe et inscrit sur la liste rouge mondiale des espèces menacées d'extinction, d'où l'importance de la prendre en compte dans le document d'objectifs de la ZPS.

Les fiches espèces suivantes sont une synthèse des données récoltées, elles mixent alors les données des fiches espèces réalisées par le GON et celles réalisées par le bureau d'études Biotope. Les paragraphes « menaces et pressions » sont une synthèse des menaces ou pressions impactant l'espèce sur le territoire de la ZPS. On parle de menaces lorsqu'il s'agit d'une espèce nicheuse et de pressions pour celles ne nichant pas sur le territoire de la ZPS malgré la présence d'habitats potentiels. Le paragraphe « perspectives » donne des pistes d'évolution possible pour l'espèce, et des actions pouvant lui être favorables.

Légende des statuts à valeur non juridique :

<b>Liste rouge des espèces menacées en France (IUCN)</b>	
La liste rouge nationale permet de mesurer le degré de menace pesant sur les espèces recensées sur le territoire métropolitain, pour chacun de leur statut de présence (nicheur, hivernant ou de passage).	
RE	Espèce disparue de métropole
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacé (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition en France est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)
NE	Non évalué (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

Les statuts sont définis d'après la liste rouge des espèces menacées en France de 2011.

Les fiches sont classées par milieux : milieux humides, milieux forestiers, milieux ouverts.

Légende utilisée pour les cartes des fiches espèces

<i>Statut de l'espèce</i>		<i>Données BIOTOPE-ONF 2012-2013</i>	<i>Données GON 2012</i>	<i>Données GON 2008-2011</i>
Nicheur	Certain ou probable	●	●	■
	Possible	●	●	■
Non nicheur		●	●	■
Hivernant		●	●	■

### Légende

 Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR3112005

**Principaux sites d'intérêt à proximité de la ZPS**

**Zone de Protection Spéciale Wallones**

 Site humide

 Site forestier

 Site mixte

**Principaux sites accueillant l'avifaune d'intérêt communautaire**

 Principaux sites accueillant l'avifaune d'intérêt communautaire

**Occupation du sol**

 Zones urbanisées

 Terrils, carrières

 Décharges

 Cultures

 Prairies

 Forêts et boisements

 Etangs, marais, cours d'eau



## Bihoreau gris

*Nycticorax nycticorax* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A023**



© Mike & Chris - Wikipedia

Le Bihoreau gris est une espèce nicheuse et migratrice sur le site de la ZPS. La zone d'étude est fréquentée depuis de nombreuses années et offre des habitats particulièrement favorables à l'espèce. La ZPS n'est pas la seule zone favorable dans la région mais peut potentiellement être une zone importante pour le maintien de populations nicheuses.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

**Morphologie** : Taille 58 à 65 cm / Envergure 90 à 118 cm / Poids 500 à 600g. Petit héron au corps trapu, à la grosse tête engoncée dans les épaules et bas sur pattes, le Bihoreau gris a une silhouette caractéristique. L'adulte se reconnaît facilement à son manteau gris et son dossard noir. Le dessus de la tête est noir, prolongé à la nuque par deux à quatre longues plumes étroites blanches. **Comportement** : vol direct, avec des battements assez rapides et peu amples. Vit en colonies mixtes ou mono-spécifiques.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente de fin-avril à début-novembre. Les inventaires ont montré le caractère estivant de l'espèce. En effet les premières observations du Bihoreau gris sur le site de la ZPS sont faites à la fin du mois d'avril. De nombreuses observations sont réalisées au cours des mois de mai, juin et juillet. Le nombre d'observations diminue au cours du mois d'août. Les derniers individus sont observés fin septembre/début octobre. Une observation tardive a même eu lieu en novembre.

L'adulte n'est actif la journée que lors de la période d'élevage des jeunes (surtout en juin, mais cette période peut s'étendre de fin mai à juillet). A cette période, le Bihoreau, toujours discret, recherche dans la journée des sites de pêche situés à l'abri du couvert végétal en bordure des cours d'eau, des fossés ou des canaux riches en végétation. Très actif dès l'obscurité venue, il fréquente alors des lieux plus dégagés. L'espèce niche en colonies dans des bois inondés ou humides, plus rarement dans des bois sur sol sec. Elle est fidèle à son site de reproduction. Le mâle choisit l'emplacement du nid, situé le plus souvent dans des saules, aulnes ou frênes entre deux et cinq mètres de hauteur, parfois dans des chênes jusqu'à 20 m, voire dans des pins. Le nid fait de branchettes et bâti par les deux sexes est souvent réutilisé d'une année sur l'autre. La ponte, généralement de 3 ou 4 œufs est déposée de la fin mars à début juillet. Une seconde ponte a lieu exceptionnellement.

### Habitat

Le Bihoreau gris occupe de préférence les abords des cours d'eau naturels ou peu aménagés bordés d'importantes ripisylves. Iles, îlots et bras morts y sont les biotopes les plus favorables. L'espèce fréquente également les zones d'étangs peu profonds et les marais, à condition qu'ils comportent suffisamment de végétation, ainsi que les rizières.

L'espèce construit généralement son nid dans des buissons ce qui induit une certaine difficulté pour sa localisation exacte. Les principales zones humides du secteur de la ZPS présentent ce type d'habitat, et les observations de plus en plus régulières de l'espèce dans ces zones sont la preuve qu'ils correspondent à ces exigences. Les sites concernés sur la ZPS sont : les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut, les anciens marais de Fresnes et le marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut), l'étang d'Amaury (Hergnies, Vieux-Condé), la vallée de la Scarpe Rivière entre Nivelles et Château-l'Abbaye. En 2010, l'espèce s'est reproduite dans les marais de Condé-sur-l'Escaut, très probablement au niveau du boisement du site du département (Chabaud-Latour) où 3 jeunes ont été observés.

Les sites d'alimentation sont des sites offrant des zones d'eau peu profondes avec peu ou pas de courant, favorisant ainsi la pêche. On trouve ces habitats dans les sites suivants : les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut, le marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut), l'étang d'Amaury (Hergnies, Vieux-Condé).

Les mœurs nocturnes du Bihoreau gris en font un migrateur qui peut passer inaperçu. Il est donc difficile de situer les zones de passage migratoire. L'espèce fréquente probablement les sites ayant des

caractéristiques proches de celles de son habitat de reproduction mais les observations locales ne permettent pas de le confirmer.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

Le Bihoreau gris est observé sur la partie Est de la ZPS depuis les années 70 (premières données sur l'étang d'Amaury). Depuis, les observations de l'espèce sont de plus en plus régulières et concernent notamment les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut, les Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut et de manière plus ponctuelle l'étang d'Amaury à Hergnies. Sa nidification est avérée en juillet 2010 au sein des marais de Condé-sur-l'Escaut sur le site de la Canarderie où un adulte et 3 juvéniles fraîchement envolés sont observés (R. Tonnel). Le site se trouve à proximité immédiate du complexe d'Harchies-Hensies-Pommeroeul où la première reproduction du Bihoreau gris a été mise en évidence en 1979. Depuis 2006, l'espèce se reproduit chaque année sur ce site belge et les échanges avec les zones humides proches au sein de la ZPS sont nombreux.

### Effectifs (résultats des prospections 2012 et analyses)

Une seule observation du Bihoreau gris a été réalisée le 4 août dans le cadre des expertises menées en 2012.

#### Période de nidification :

Le Bihoreau gris a été recherché en période de nidification sur les milieux humides favorables à sa nidification notamment lors des recherches crépusculaires concernant les autres ardéidés (Blongios nain et Butor étoilé). L'espèce étant plus active en journée que ces deux dernières, des recherches diurnes ont également été menées. Dans le cadre des expertises menées en 2012, une seule donnée de l'espèce a pu être collectée et concerne l'observation d'un individu adulte s'envolant le 4 août au niveau du marais de la Canarderie à Condé-sur-l'Escaut. L'habitat sur ce secteur est particulièrement favorable à la nidification de l'espèce, celle-ci n'a cependant pas pu être avérée. Le Bihoreau gris niche à proximité immédiate sur les marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul en Belgique. En 2012, trois à quatre couples nicheurs ont été recensés sur ce site (J. Simar, com. pers.). Les individus observés sur la ZPS peuvent ainsi provenir de ce site (alimentation, dispersion des juvéniles).

De nombreuses observations ont été renseignées en 2012 dans la base de données du GON, concernant uniquement la partie Est de la ZPS (Condé-sur-l'Escaut, Saint-Aybert, Thivencelle, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies). Les observations réalisées sur Condé en juillet et août témoignent d'une possible reproduction.

#### Période de migration :

L'espèce n'a pas été contactée en période de migration pré ou postnuptiale. Plusieurs observations issues de la base de données du GON concernent probablement des individus en dispersion issus des marais d'Harchies.

### Menaces

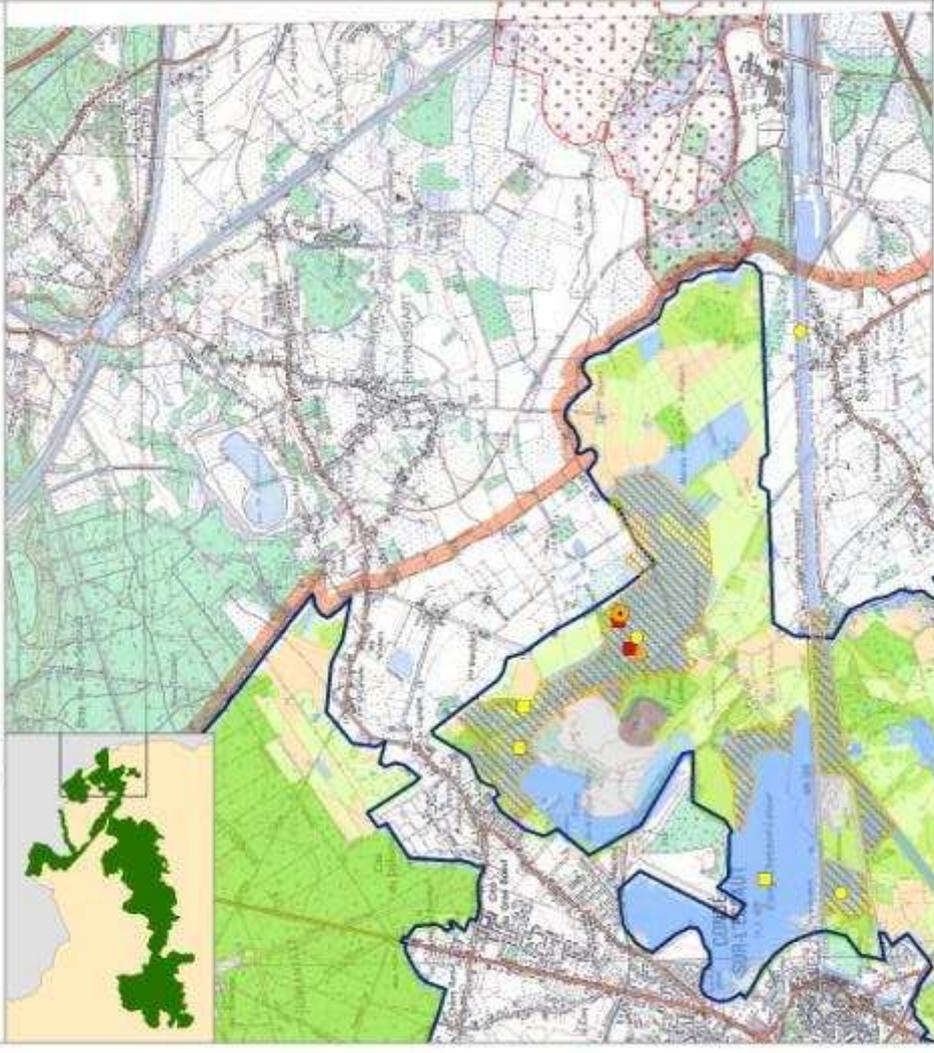
- Modification et/ou disparition de son habitat
- Dérangement des sites de reproduction
- Gestion hydraulique inadaptée

### Perspectives

Tout porte à croire que la population du Bihoreau gris est actuellement en expansion au sein de son aire de répartition, la ZPS de la vallée de la Scarpe et de l'Escaut ne faisant pas exception. Cependant, la discrétion de l'espèce rend l'évolution des effectifs difficile à mesurer de manière certaine. Il faut donc rester prudent face à ces bons indices.



**Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)**



**Legende**

**Données BIOTOPES - 2012**

- Nicheur possible
- Sites propices en période de nidification
- Sites potentiellement favorables

**Données DON - 2012**

- Nicheur possible
- Nicheur

**Données DON - 2006-2011**

- Nicheur possible ou certain
- Nicheur possible
- Nicheur

**Occupation du sol**

- Zones urbanisées
- Terres arables
- Céréaliers
- Cultures
- Prairies
- Forêts et boisements
- Eaux, marais, cours d'eau

**Données DON - 2006-2011**

- Sites de nidification possible
- Sites de nidification possible
- Sites de nidification possible

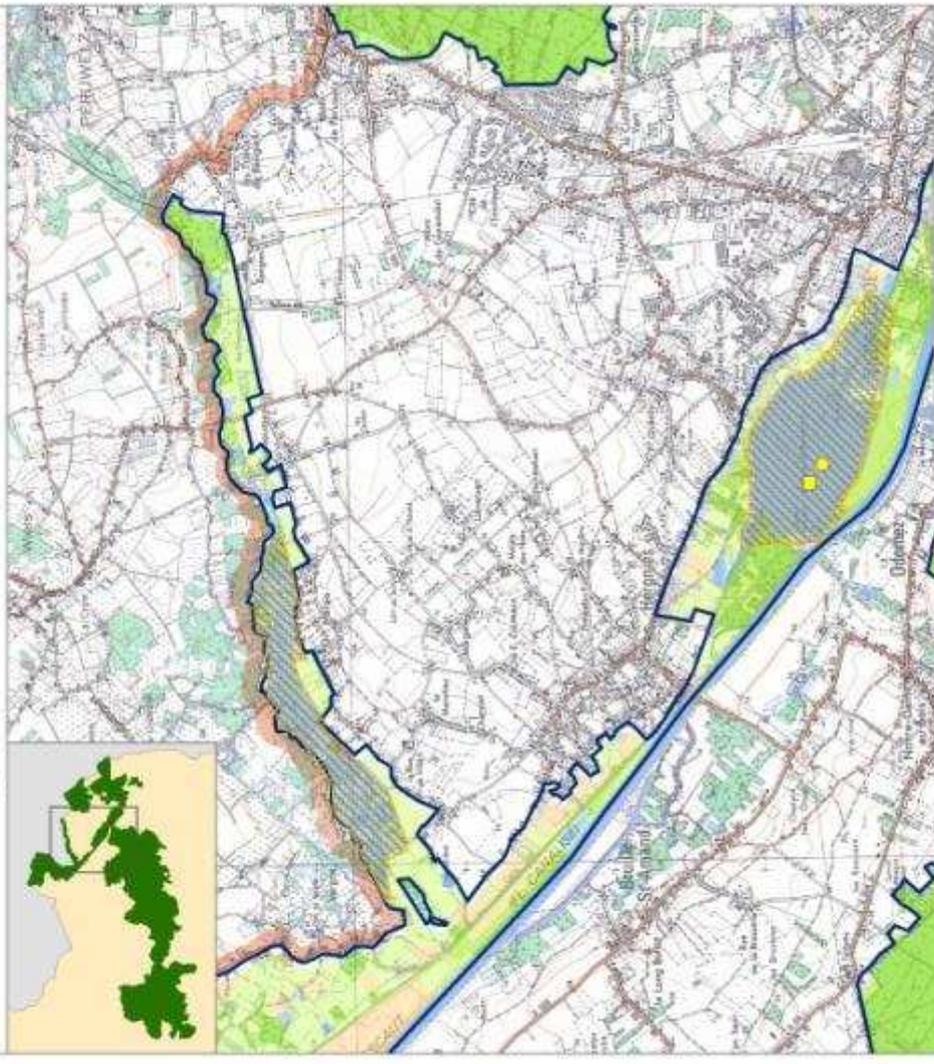
**Principaux sites d'habitat à proximité du site**

- Site de nidification possible
- Site de nidification possible

**Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR3112005**

0 0,25 0,5 1 Kilomètre  
 Service de l'Écologie et de la Biodiversité du Nord-Pas de Calais  
 Cartographie : Institut INRA

**Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)**



**Legende**

**Données BIOTOPES - 2012**

- Nicheur possible
- Sites propices en période de nidification
- Sites potentiellement favorables

**Données DON - 2012**

- Nicheur possible
- Nicheur

**Données DON - 2006-2011**

- Nicheur possible ou certain
- Nicheur possible
- Nicheur

**Occupation du sol**

- Zones urbanisées
- Terres arables
- Céréaliers
- Cultures
- Prairies
- Forêts et boisements
- Eaux, marais, cours d'eau

**Données DON - 2006-2011**

- Sites de nidification possible
- Sites de nidification possible
- Sites de nidification possible

**Principaux sites d'habitat à proximité du site**

- Site de nidification possible
- Site de nidification possible

**Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR3112005**

0 0,25 0,5 1 Kilomètre  
 Service de l'Écologie et de la Biodiversité du Nord-Pas de Calais  
 Cartographie : Institut INRA

## Blongios nain

*Ixobrychus minutus* (Linnaeus, 1766)

Code Natura 2000 : **A022**



© Mark S Jobling - Wikipedia

Le Blongios nain est nicheur et migrateur sur le site de la ZPS. La zone d'étude fait partie des sites utilisés régulièrement par l'espèce, et joue à ce titre un rôle important dans le maintien de la population régionale. La taille de la population du secteur reste néanmoins faible par rapport aux autres noyaux de populations régionaux (Sensée, Audomarois).

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	NT (Quasi menacé)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

**Morphologie** : Taille 33 à 38cm / Envergure 49 à 58cm / Poids 125 à 170g. C'est le plus petit des Hérons européens. Les couleurs générales de l'espèce tirent sur le beige, le brun, le roux et le noirâtre. Son corps est en grande partie beige clair mais le dos est noir. La femelle est plus terne, plus sombre et moins contrastée dans l'ensemble, le noirâtre étant remplacé par du brun sombre. **Comportement** : Vol puissant et régulier, bat lentement des ailes. Espèce discrète et difficilement repérable. Il chasse à l'affût perché sur les roseaux ou à même le sol.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente de fin avril à mi-septembre. Le Blongios nain est une espèce nicheuse migratrice. La période de chant s'étend entre le 29 avril et le 7 juillet (dates extrêmes) avec une activité plus importante entre la mi-mai et la fin-juin. Les couples peuvent se former dès le début du mois de juin. L'espèce se reproduit en général isolément, même si autrefois elle pouvait parfois former des colonies lâches. Les oiseaux sont assez fidèles à leur secteur de reproduction. Le mâle, qui semble revenir le premier, marque son territoire de son chant typique. C'est lui qui détermine l'emplacement du nid. La ponte a lieu en général à partir de la seconde quinzaine de mai, mais aussi en juin et jusqu'à mi-juillet. Les premiers jeunes sont visibles à partir de la mi-juillet. Puis les oiseaux quittent leurs lieux de nidification entre fin juillet et début septembre. Il existe quelques mentions plus tardives d'octobre à novembre.

### Habitat

Le Blongios nain n'est pas une espèce très exigeante. Il peut utiliser de petits sites tels que des mares de chasse ou des mares forestières. L'habitat de prédilection se rapproche de celui du Butor étoilé, à savoir des roselières inondées, mais avec présence de végétation buissonnante et des zones d'eau libre.

Les emplacements des nids sont très variables mais les « bouquets » de saules semblent être recherchés par le Blongios pour y déposer son nid, souvent en hauteur mais un « touradon » de *Typha* sp. ou de ronciers peut lui suffire s'il est suffisamment asséché. Les sites lui offrant des conditions favorables sont les suivants : les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut et Saint-Aybert, le marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut), l'Etang d'Amaury (Hergnies, Vieux-Condé), la Vallée de la Vergne, la vallée de la Scarpe Rivière entre Château-l'Abbaye et Nivelles, la Mare à Goriaux et le Marais Foucart (Raismes), la Puchoie (Saint-Amand-les-Eaux), Germignies (Marchiennes et Lallaing), les tourbières de Vred et de Marchiennes, et le marais des Onze Villes (Rieulay).

L'espèce utilise préférentiellement les secteurs qui offrent des zones d'eau peu profondes favorables à la pêche dans son territoire de reproduction. On peut observer des Blongios nains en migration le plus souvent dans les sites fréquentés en période de nidification mais pas exclusivement.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

L'ensemble des données connues de l'espèce concernent la partie Est du territoire de la ZPS. En période de nidification, le Blongios nain est présent historiquement sur plusieurs sites de la ZPS :

- Les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut et notamment la roselière Ledoux sur l'étang de Chabaud Latour où l'espèce est nicheuse certaine, l'étang Saint Pierre et la Canarderie où quelques observations ont été réalisées en période de nidification ;

- Les Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut où des indices de nidification probable ont été récoltés jusqu'en 2000 ;
- Au Grand Marais à Hergnies (nicheur possible en 2002) ;
- La Mare à Goriaux à Raismes (2000) ;
- L'étang de Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux où l'espèce a nichée de manière probable en 2002 et de manière possible en 2008.
- Au Marais des Hauts Près à Vieux Condé (nicheur probable en 1996).

Sur les cinq dernières années, seuls deux de ces sites ont accueilli l'espèce en période de nidification : l'étang de Chabaud Latour et l'étang de la Puchoie. Le Blongios nain niche également à proximité de la ZPS en Belgique. Il est régulier sur les marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul où 1 à 4 couples sont présents selon les années et de manière irrégulière sur la réserve des Marionville (commune de Tertre) (1 à 2 couples).

### Effectifs (résultats des prospections 2012 et analyses)

Le Blongios nain a fait l'objet de trois observations du 1er juin au 18 juillet, au cours des prospections menées en 2012.

#### Période de nidification :

Le Blongios nain a été principalement recherché au cours des mois de mai et juin. Les zones humides contenant des roselières ponctuées d'arbustes ou bordées de saulaies susceptibles d'accueillir l'espèce où l'ayant accueilli historiquement ont été prospectées : étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut et Saint-Aybert, marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut), Mare à Goriaux (Raismes, Wallers), étang d'Amaury (Hergnies, Vieux-Condé), Grand Marais (Hergnies), tourbières de Vred et de Marchiennes, Etang de la Puchoie (Saint-Amand-les-Eaux), etc.

La méthodologie appliquée a consisté en la réalisation d'écoutes crépusculaires afin de mettre en évidence les mâles chanteurs. Ces prospections ont été répétées au moins deux fois de mai à juin. Pour les sites où l'espèce a pu être contactée durant ces prospections, des passages complémentaires plus tardifs ont été réalisés à l'aube ou au crépuscule afin d'avérer la nidification de l'espèce et éventuellement mettre en évidence la présence de juvéniles.

Au cours des prospections, l'espèce a finalement été mise en évidence :

- Sur les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut, un mâle chanteur a pu être contacté le 1<sup>er</sup> juin 2012 au crépuscule au niveau de la roselière Ledoux sur l'étang de Chabaud Latour. Aucun autre contact avec l'espèce n'a été réalisé par la suite ne permettant pas d'avérer sa nidification. Le Blongios nain est ainsi considéré comme nicheur possible sur ce site en 2012.
- Sur le Marais des Onze Villes (propriété privée sur la commune de Rieulay), un premier contact avec trois individus de Blongios nain a été réalisé le 27 juin 2012 en journée. Les prospections crépusculaires réalisées le même jour n'ont pas permis d'obtenir de contacts avec des mâles chanteurs malgré la présence indiquée par le propriétaire d'individus chanteurs sur le site. Un passage plus tardif le 18 juillet a permis d'observer à plusieurs reprises les allers retours d'au moins un juvénile attestant de la nidification certaine d'au moins un couple sur ce site, et d'un second couple probable.

#### Période de migration :

L'espèce n'a pas été contactée en période de migration pré- ou postnuptial.

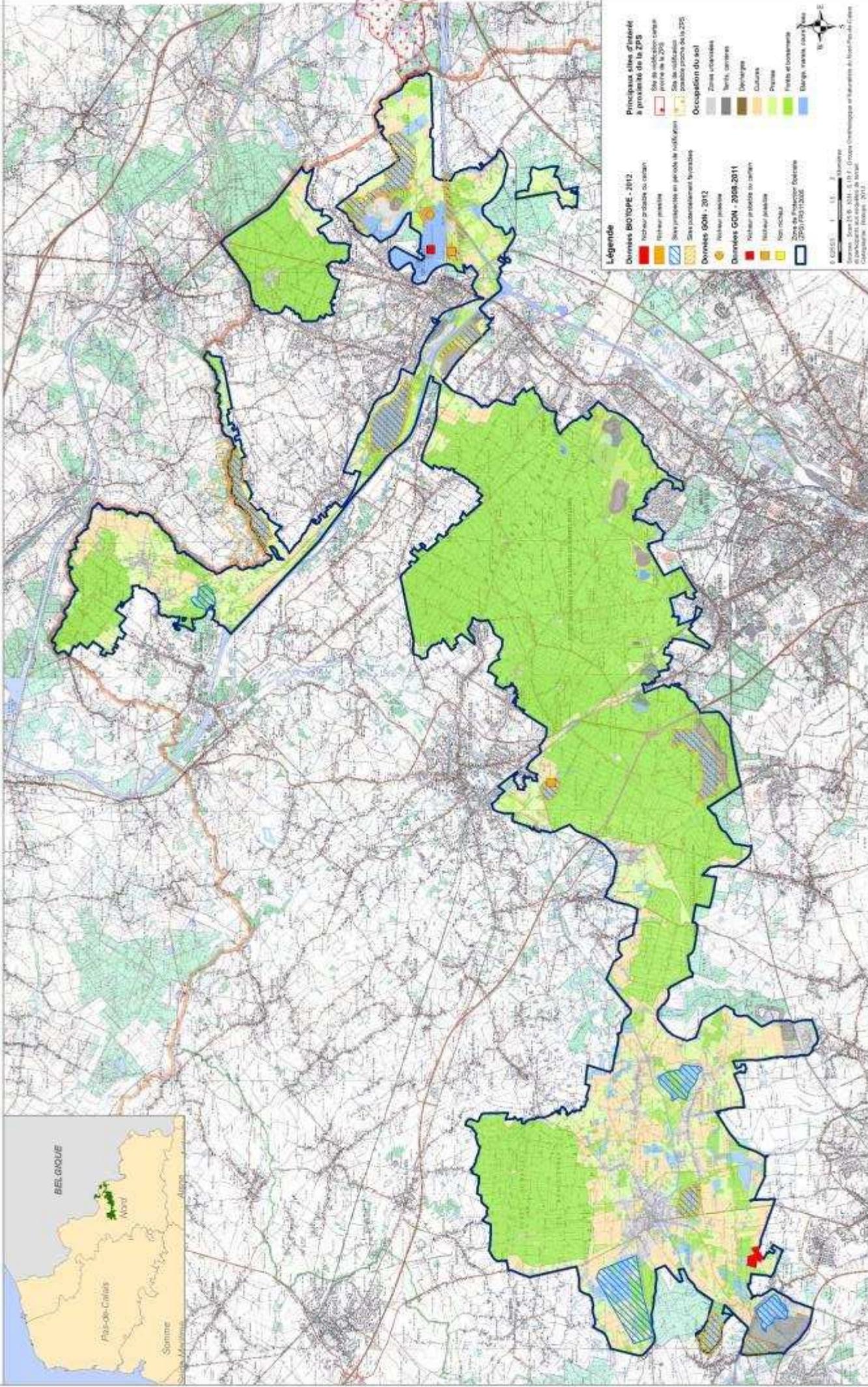
#### **Menaces**

- Modification et/ou disparition de son habitat
- Dérangement des sites de reproduction (fréquentation)
- Gestion hydraulique inadaptée (entraînant l'embroussaillage et l'assèchement des roselières)

#### **Perspectives**

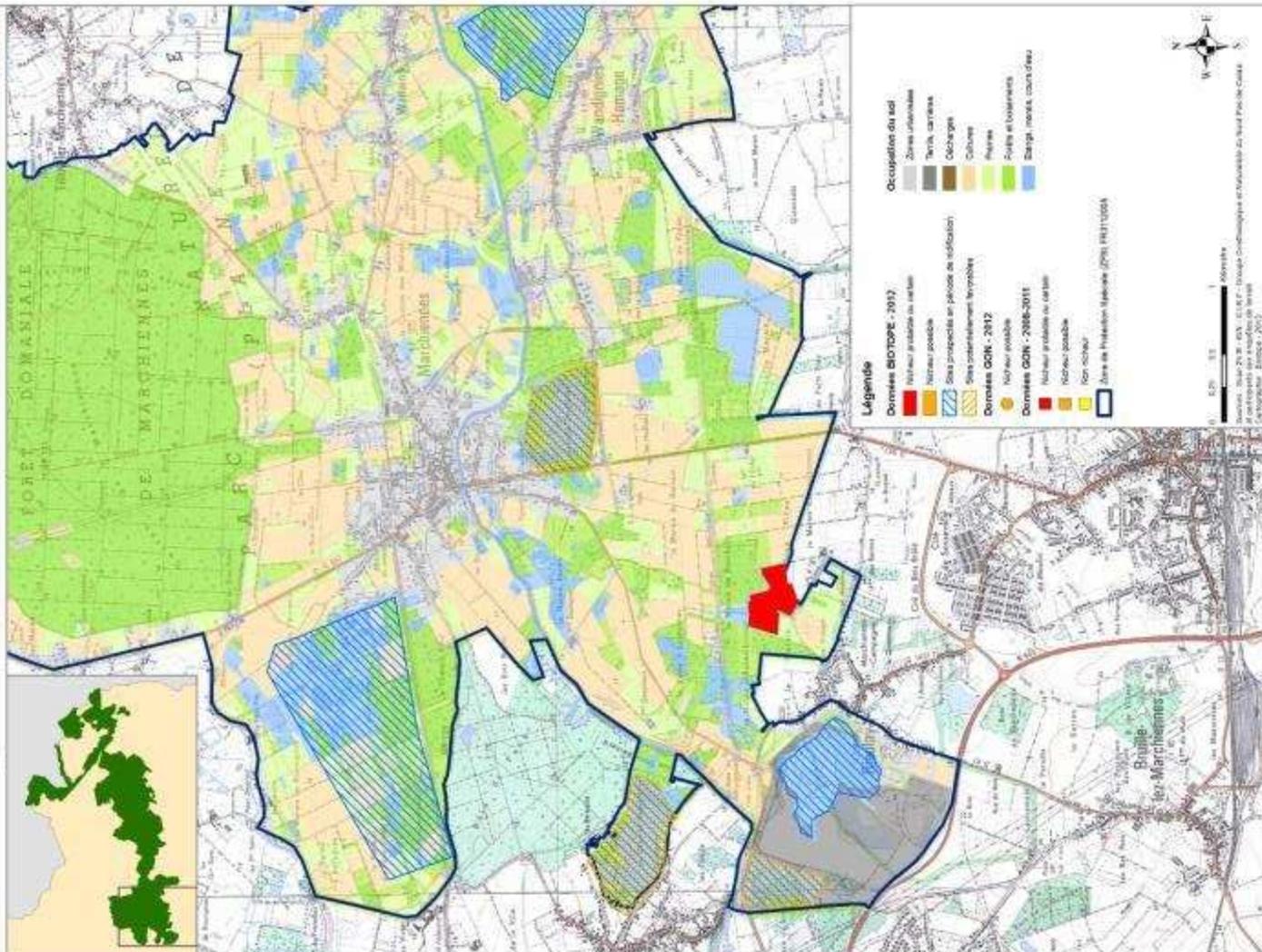
Il est difficile d'évaluer la taille de la population présente dans le secteur de la ZPS. Les observations effectuées ces dernières années montrent que l'espèce ne subsiste qu'en faible effectif dans cette zone. Le constat est le même dans la vallée de la Sensée, bastion historique dans la région. Une gestion orientée vers la conservation des marais à roselière est indispensable pour la préservation à court terme du Blongios nain.

**Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)**

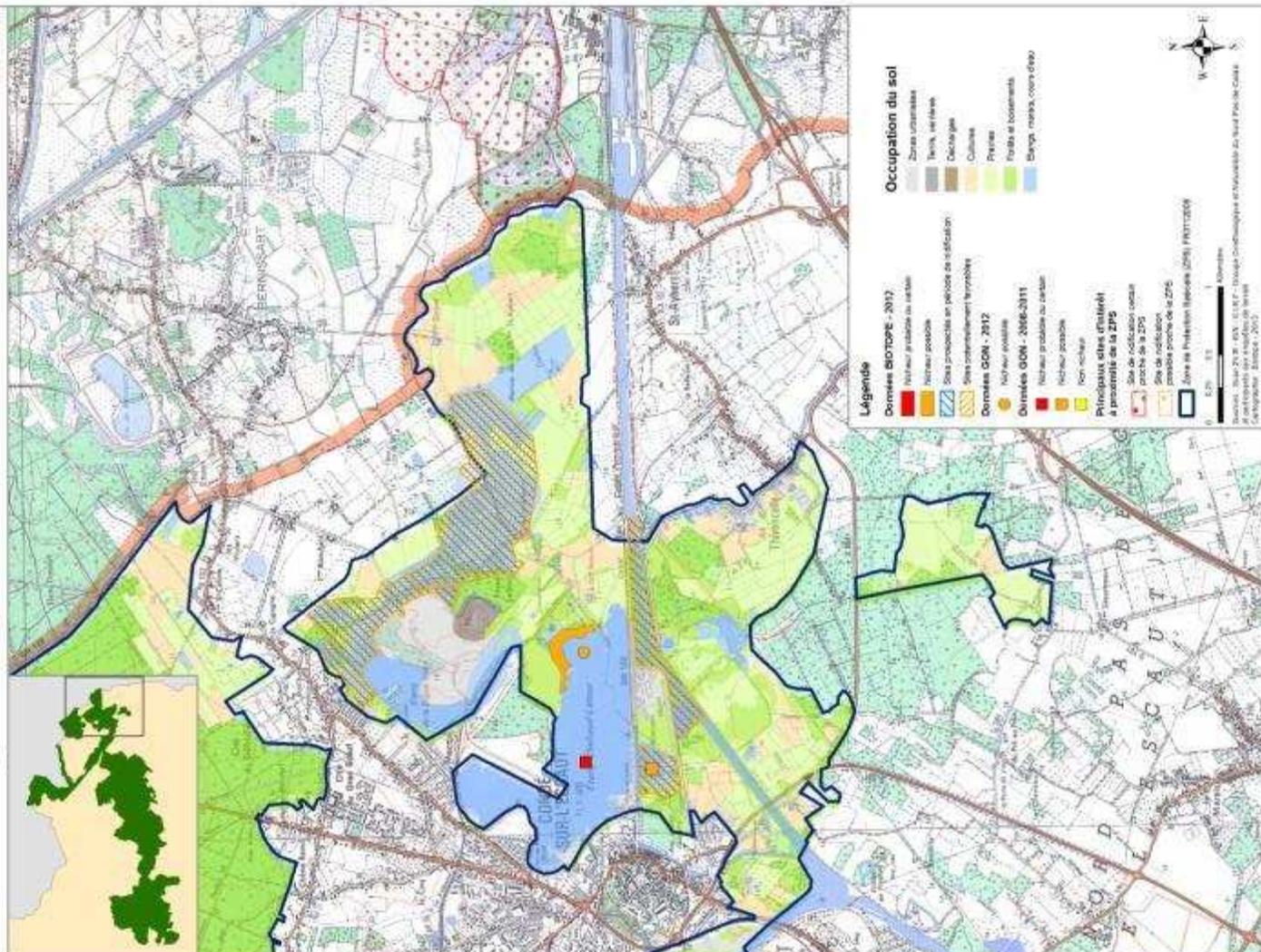




**Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)**



**Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)**



## Busard des roseaux

*Circus aeruginosus* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A081**



Le Busard des roseaux est nicheur et migrateur dans la ZPS. La ZPS est le second bastion régional de l'espèce après le noyau de population de Flandre maritime.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	VU (Vulnérable)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

**Morphologie** : 113 à 150cm / Poids 600 à 1000g. ♀500 à 1100g; ♂400 à 670g **Comportement** : vol lent (alterné de battements et de glissades) en cercles, les ailes levées en V profond, plane les bras levés et la main plus à plat ; Il chasse dans des zones proches de son nid, à condition qu'elles soient suffisamment ouvertes.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente de début-mars à mi-octobre. Le passage des premiers migrateurs se fait au début du mois de mars. Les arrivées sur les sites de nidification sont en général un peu plus tardives : fin mars. Les couples et les premières parades sont visibles lors de cette même période. La construction du nid s'effectue à partir de début-avril suivie au cours de ce même mois par les accouplements. Les premières éclosions se font à la fin du mois de mai. Le nourrissage des jeunes au nid se déroule jusqu'au début du mois de juillet. C'est à partir de la mi-juillet que les jeunes sont visibles en vol. La migration commence en septembre, rarement plus tôt. On remarque un léger regain d'observations au cours de ce mois. Quelques rares individus sont observés au-delà du mois d'octobre voire tout l'hiver et concernent généralement des migrateurs tardifs ou des hivernants erratiques.

### Habitat

L'habitat traditionnel du Busard des roseaux est la roselière. L'espèce fréquente néanmoins d'autres formations végétales présentant la même structure que les roselières, comme les mégaphorbiaies et même les champs de céréales. Des milieux moins marécageux peuvent donc désormais lui convenir.

Le nid est généralement installé dans une roselière. Quelques dizaines de mètres carrés semblent convenir. Selon les experts, le milieu environnant ne semble pas avoir d'importance particulière (friches, marais, bocage, culture ouverte) pourvu qu'il soit un minimum ouvert.

La ZPS comporte de nombreux sites à dominante humide favorables à la nidification de l'espèce : le marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut), les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut, Saint-Aybert et Thivencelle, le Marais de Bouvignies et la Grande Tourbière (Marchiennes), la Grande Tourbière de Vred, le Marais de Sonneviller (Wandignies-Hamage), le Bois des Biats (Pecquencourt) et les bassins de lagunage de Lallaing (situé en dehors de la ZPS mais jouxtant cette dernière).

Le secteur entre la Petite Marlerie et le Courant du Décours (Saint-Amand-les-Eaux), la Puchoie et la Mare à Goriaux sont considérés comme potentiels.

Tous les sites cités sont prospectés par le Busard des roseaux pour son alimentation sauf le marais de Saint-Amand-les-Eaux (entre la Petite Marlerie et le courant du Décours).

### Transit et migration

Que ce soit pour les déplacements locaux ou migratoires, le Busard des roseaux ne semble pas emprunter de couloir particulier au sein de la ZPS.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

Le Busard des roseaux est un nicheur régulier sur la ZPS et est observé sur la totalité du périmètre de la ZPS. Sur la période 2008-2011, le Busard des roseaux a fait l'objet de près de 200 observations renseignées dans la base de données du GON, s'étalant du 4 mars au 31 octobre. Aucun cas d'hivernage n'est ainsi mentionné sur cette période.

Sa nidification a pu être avérée de manière certaine sur quatre sites au cours de cette période :

- En 2010, sur la réserve naturelle régionale du Pré des Nonnettes sur la commune de Marchiennes ;

- En 2009 et 2011 sur la Tourbière de Marchiennes ;
- En 2009 au Marais de Sonnevile sur la commune de Wandignies-Hamage ;
- En 2010 sur l'étang de Saint Pierre sur la commune de Condé-sur-l'Escaut.

D'autres sites ont accueilli le Busard des roseaux en tant que nicheur probable au cours de cette période : les marais de la Canarderie à Condé-sur-l'Escaut, les marais des Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut, l'étang de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux. En dehors de la période de nidification l'espèce est régulièrement observée en période de migration sur la plupart des zones humides de la ZPS.

### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

Le Busard des roseaux a fait l'objet de 17 observations au cours des mois de mars à septembre durant les prospections.

#### Période de nidification :

Sur la base des observations réalisées dans le cadre des prospections, la nidification du Busard des roseaux a pu être avérée sur trois sites au sein de la ZPS :

- Sur la commune de Condé sur l'Escaut, plusieurs observations ont été réalisées sur l'étang Saint Pierre où un couple a été observé le 17 mai 2012. Des comportements de nourrissages ont ensuite été observés le 18 juillet attestant de la nidification certaine de l'espèce sur ce site.
- Sur la commune de Marchiennes, un couple a niché au cours de l'année 2012 comme l'atteste l'observation d'un juvénile avec un adulte le 17 juillet.
- Sur la commune de Wandignies-Hamage, un couple a pu être observé à deux reprises en période de nidification sur le site du Marais de Sonnevile (26 avril et 17 juillet). La nidification a pu être avérée par un riverain du site ayant observé trois jeunes à l'envol.
- Enfin les marais de la Canarderie à Condé-sur-l'Escaut ont accueilli un quatrième couple de manière probable. Les observations faites dans le cadre des expertises n'ont permis de mettre en évidence que des indices de reproduction possible. Toutefois les données renseignées dans la base de données du GON permettent de considérer la nidification comme probable sur ce site.

Les observations renseignées dans la base de données du GON permettent également d'ajouter un site où l'espèce à niché de manière probable : l'espace Naturel Sensible des Fiantons sur la commune de Pecquencourt (R. GAJOCHA & B. STIEN).

Lors des prospections le Busard des roseaux a également été observé au cours de cette période à trois reprises sur les communes de Raismes, Rieulay et Beuvry-la-Forêt, s'agissant dans les trois cas d'individus en vol local probablement à la recherche d'alimentation.

#### Période de migration :

Au cours des prospections, deux observations peuvent être attribuées à des individus migrants, le 19 mars et le 2 septembre respectivement sur les communes de Flines-les-Râches et de Condé-sur-l'Escaut. L'espèce est mentionnée au cours des mois de mars, septembre et octobre à 11 reprises dans la base de données du GON sur différents secteurs : Mare à Goriaux à Raismes et Wallers, Marais de Sonnevile à Wandignies-Hamage, Marais des Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut, ainsi qu'en vol migratoire sur les communes de Flines-les-Mortagne et Saint-Amand-les-Eaux.

#### Période d'hivernage :

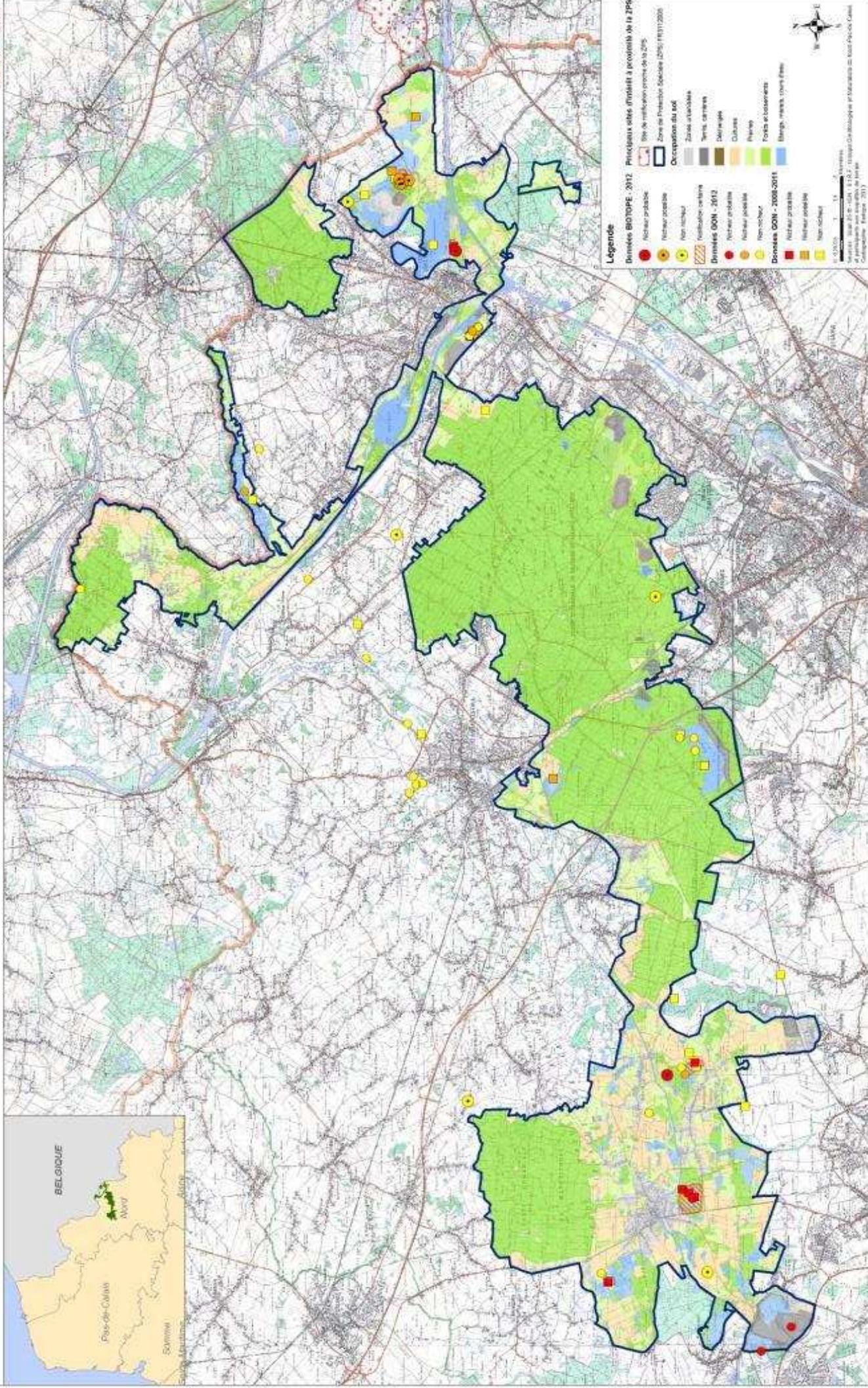
Aucune observation en période d'hivernage n'a été réalisée au cours des prospections. Une observation est renseignée dans la base de données du GON, réalisée le 11 février 2012 au sein des marais de la Canarderie à Condé-sur-l'Escaut (C. ANCELET). Cette observation constitue la seule donnée de l'espèce en période d'hivernage sur le périmètre de la ZPS.

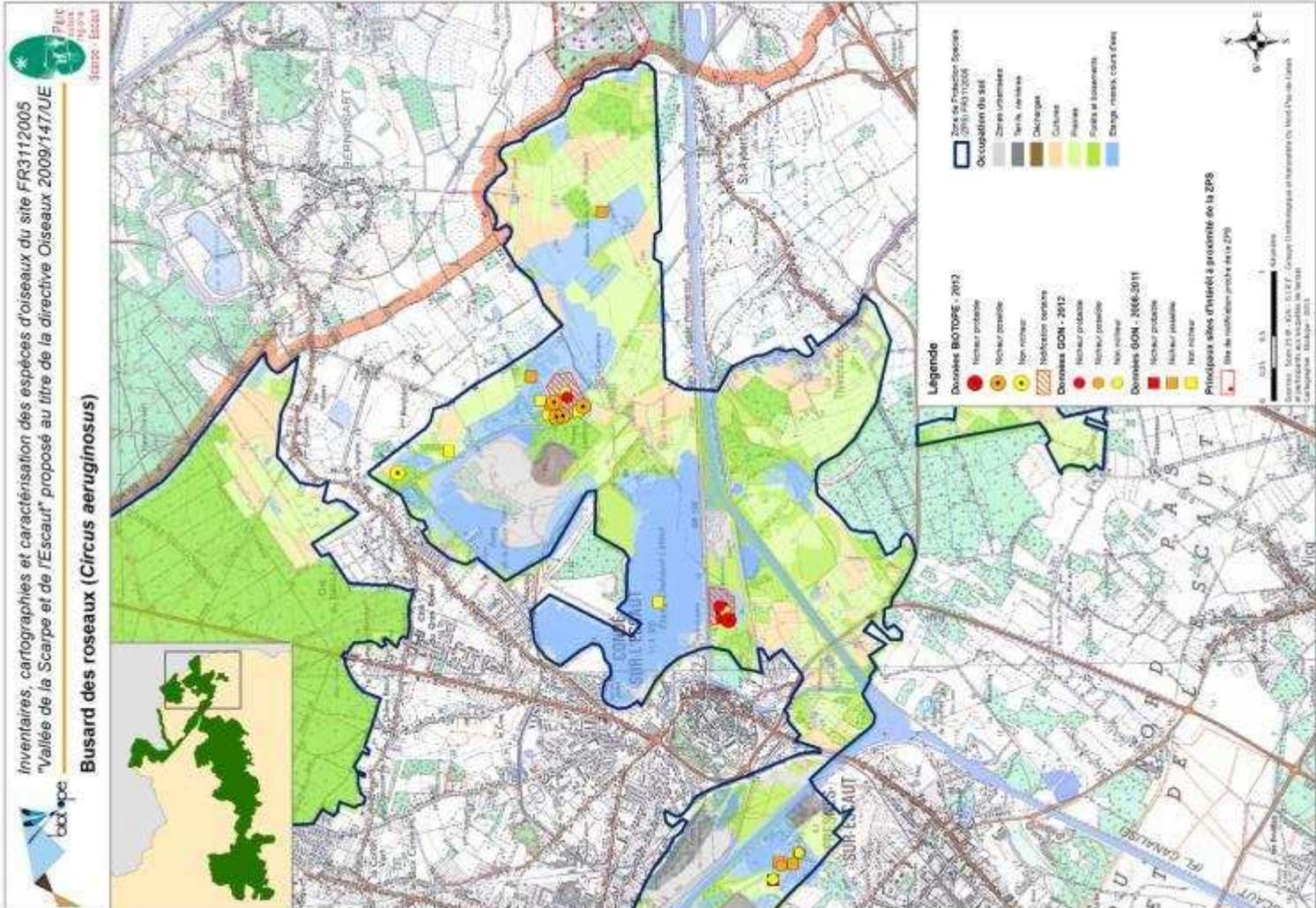
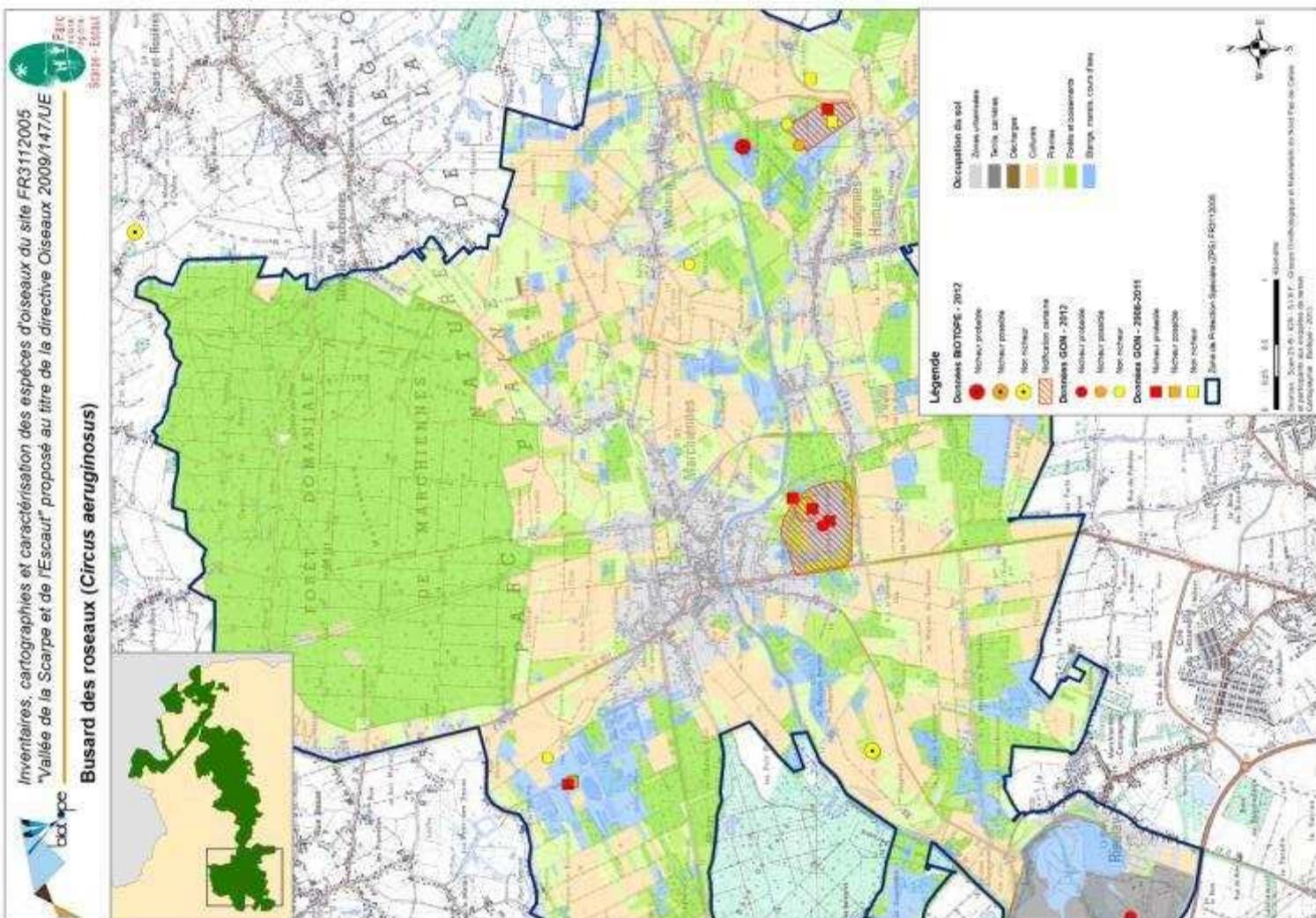
### **Menaces**

- Modification et ou disparition de son habitat (disparition zones humides et des roselières)
- Déangement des sites de reproduction

### **Perspectives**

Les perspectives sont bonnes pour le moment au vu de l'augmentation des observations, du nombre de sites disponibles et de la biologie de l'espèce. Une veille sur les sites de nidification permettra d'évaluer la réussite des nichées.





## Butor étoilé

*Botaurus stellaris* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A021**



© Marek Szczepanek - Wikipédia

Le Butor étoilé est une espèce nicheuse et résidente sur le site. La population nicheuse régionale se concentre actuellement sur quelques marais intérieurs et arrière-littoraux du Pas-de-Calais. La population hivernante, quant à elle, se répartit dans tout le territoire régional. La représentativité du site est donc moindre.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	VU (Vulnérable)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 69 à 81 cm / Envergure 100 à 135 cm / Poids 870 à 1375 g

Comportement : farouche et discret ; vole assez rarement, plutôt au printemps et en début d'automne. Dérangé dans les roseaux, il adopte une attitude typique de camouflage : cou étiré et bec pointant vers le ciel. Contrairement à la plupart des Ardeidés, le Butor étoilé est polygame ; mœurs essentiellement nocturnes.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente toute l'année avec deux phases importantes mises en évidence par le nombre d'observations : la phase de reproduction de la dernière décade d'avril à la seconde du mois de juillet et la phase d'hivernage avec un pic d'observation de début décembre à début mars.

Le nombre d'observations faites lors des phases pré et postnuptiale est négligeable. La plupart des chanteurs sont entendus au cours du mois de mai.

### Habitat

Au sein de son aire de répartition, le Butor étoilé utilise des habitats très différents, dès lors qu'ils lui offrent une tranquillité et la nourriture nécessaire. La caractéristique principale est la présence de zones humides avec une végétation rivulaire dense. La zone d'étude comporte de nombreux habitats de ce type situés dans les vallées de la Scarpe et de l'Escaut et leurs sites « annexes », dont le principal représentant est le complexe d'étangs et marais situés) Condé-sur-l'Escaut et Saint-Aybert.

Le Butor étoilé est une espèce plutôt exigeante en ce qui concerne la phase de reproduction. Les fondamentaux sont la présence d'une roselière humide (niveaux d'eau de 10 à 20 cm constant d'avril à juillet) d'un minimum d'1 ha bordée de zones d'eau libre. Les avantages du secteur de la ZPS sont la présence d'un réseau dense de zones humides comportant des roselières assez étendues, des zones d'eau libres et des ressources alimentaires accessibles et suffisantes. Site concernés : étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut et Saint-Aybert, marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut), la Mare à Goriaux (Raismes, Wallers), l'étang d'Amaury (Hergnies, Vieux-Condé).

Les sites d'alimentation sont différents selon les individus et la période. Durant la phase de nidification, la femelle se nourrit exclusivement à proximité du nid, ce qui réduit les chances de l'observer. Le mâle, quant à lui, a un territoire plus vaste que la femelle durant cette période et il peut fréquenter d'autres sites. En hiver, l'espèce est moins exigeante. Toute zone d'eau bordée par une végétation dense peut être utilisée (fossés, canaux, étangs, etc.). Le facteur limitant lors de cette période est la gelée des eaux de surface. La particularité du secteur est la présence de terrils en combustion bordés par des cours d'eau et plans d'eau et de fossés à courant relativement rapide en raison de pompages périodiques qui maintiennent l'eau hors gel, ce qui permet à l'espèce de s'y nourrir.

Durant la phase d'hivernage, le Butor est erratique et peut être observé partout.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

Les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut constituent le dernier site de nidification ancien de l'espèce au sein de la ZPS. Plusieurs observations de l'espèce ont été réalisées sur le site de la Canarderie au cours de l'été 2005.

D'autres sites sur la ZPS ont, de manière possible, accueilli l'espèce en période de nidification :

- Les Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut (2004) ;

- L'étang d'Amaury à Hergnies (2003) ;
- La Mare à Goriaux à Raismes (1998) ;
- Les étangs des Evoïches à Marchiennes (1993).

A proximité de la ZPS, le dernier cas de nidification probable date de 2003 sur les marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul. Sur les cinq dernières années, seuls les marais de Condé-sur-l'Escaut ont de manière possible accueilli l'espèce en période de nidification en 2009 (J.P. LEJEUNE).

En dehors de la période de reproduction, l'espèce est observée plus ou moins régulièrement, notamment en hivernage, sur certaines zones humides de la ZPS. Les marais de Condé-sur-l'Escaut et Saint-Aybert concentrent le maximum de données. Depuis 2008, l'espèce a également été observée à plusieurs reprises sur la Mare à Goriaux, l'étang d'Amaury ainsi qu'une observation sur le secteur des Vaucelles à Quarouble. Côté belge, l'espèce est essentiellement observée sur le site d'Harchies-Hensies-Pommeroeul, sur les marais de la Vallée de la Haine (Hautrage, Marionville) et de manière anecdotique sur les marais du Val de Vergne en limite de la ZPS.

### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

Trois observations de Butor étoilé ont été réalisées au cours des prospections.

#### Période de nidification :

En période de nidification, le Butor étoilé a été principalement recherché d'avril à juin. Les zones humides riches en roselières susceptibles d'accueillir l'espèce où l'ayant accueilli historiquement ont été prospectées : étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut et Saint-Aybert, marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut), Mare à Goriaux (Raismes, Wallers), étang d'Amaury (Hergnies, Vieux-Condé), Grand Marais (Hergnies), tourbières de Vred et de Marchiennes. Sur l'ensemble des sites prospectés, aucun contact avec l'espèce en période de nidification n'a pu être obtenu. L'espèce ne semble pas y avoir niché en 2012.

Précisons qu'au cours de l'année 2012, les sites potentiels ont été également suivis dans le cadre du recensement nationale du Butor étoilé par les ornithologues locaux. Ces suivis n'ont pas permis de contacter l'espèce sur l'ensemble de la ZPS. Aucune donnée de l'espèce n'a en outre été saisie dans la base de données du GON au cours de la saison de nidification de 2012 sur le périmètre de la ZPS. La majorité des roselières présentes sur ces sites ont globalement une superficie trop faible pour accueillir le Butor étoilé en nidification. Trois sites ressortent comme étant potentiellement favorables :

- La Tourbière de Vred ;
- L'Etang Saint Pierre sur la commune de Condé-sur-l'Escaut ;
- La Roselière de la Canarderie sur la commune de Condé-sur-l'Escaut.

#### Période de migration :

L'espèce n'a pas été contactée en période de migration pré- ou postnuptial. Au sein des données du GON, une seule observation de l'espèce a été réalisée au cours de l'année 2012 en période de migration postnuptiale. Cette observation concerne un individu noté sur l'étang de la Mare à Goriaux à Raismes le 20 octobre 2012.

#### Période d'hivernage :

Au cours des expertises menées en période d'hivernage en 2012, une seule observation de l'espèce a été réalisée au sein des marais de Condé-sur-l'Escaut le 25 janvier 2013. L'observation de l'espèce est rapportée durant cet hiver au sein du Marais des Onze Villes (commune de Rieulay) par le propriétaire des parcelles (LECLERC, com. pers.). Deux observations à quelques jours d'intervalles sont réalisées sur ce site autour du 10 février 2013.

Plusieurs observations ont été faites au sein des Marais de Condé-sur-l'Escaut par les ornithologues locaux, notamment au cours des coups de froid du mois de janvier 2013. Un maximum de deux individus a pu être observé sur ce site témoignant de la présence de plusieurs hivernants (V. GAVERIAUX). Au cours de cette période d'hivernage, les échanges entre les marais de Condé-sur-l'Escaut et les marais d'Harchies, où sont également observés régulièrement plusieurs individus, sont probables.

### **Menaces**

- Disparition et/ou modification de son habitat
- Mauvaise gestion des habitats (état de conservation des roselières)
- Gestion hydraulique inadaptée (assèchement pendant la période de reproduction)
- Dérangement des sites de reproduction

### **Perspectives**

Un plan d'action est actuellement en cours d'élaboration pour la région Nord-Pas-de-Calais. Il proposera des mesures de conservation en faveur de l'espèce et de son habitat pour les 5 prochaines années. Certains sites de la ZPS présentent de bonnes potentialités d'accueil pour l'espèce. L'espoir de voir de nouveau une population de Butor étoilé dans cette zone n'est donc pas vain.

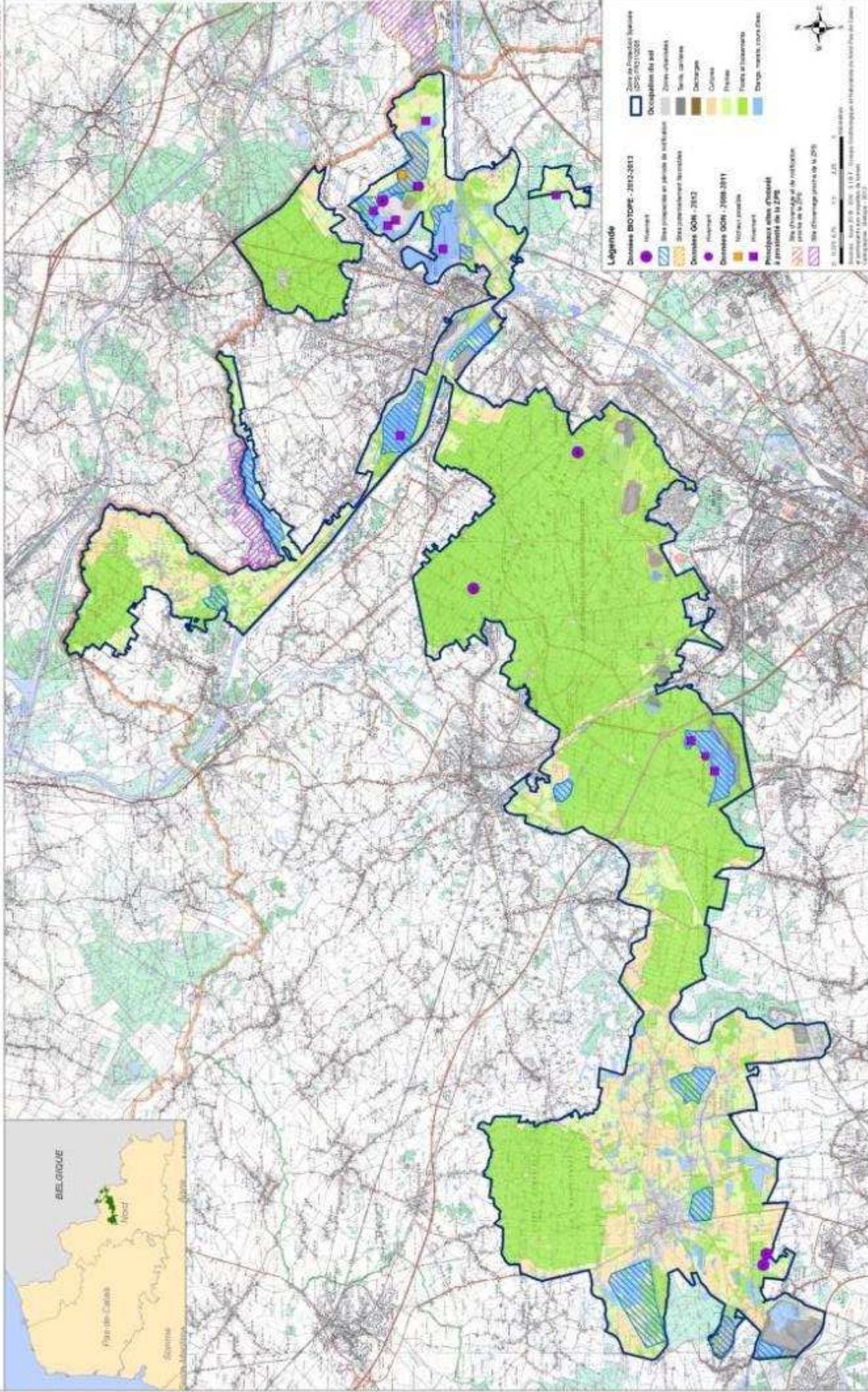


**Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005  
"Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE**

**Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)**

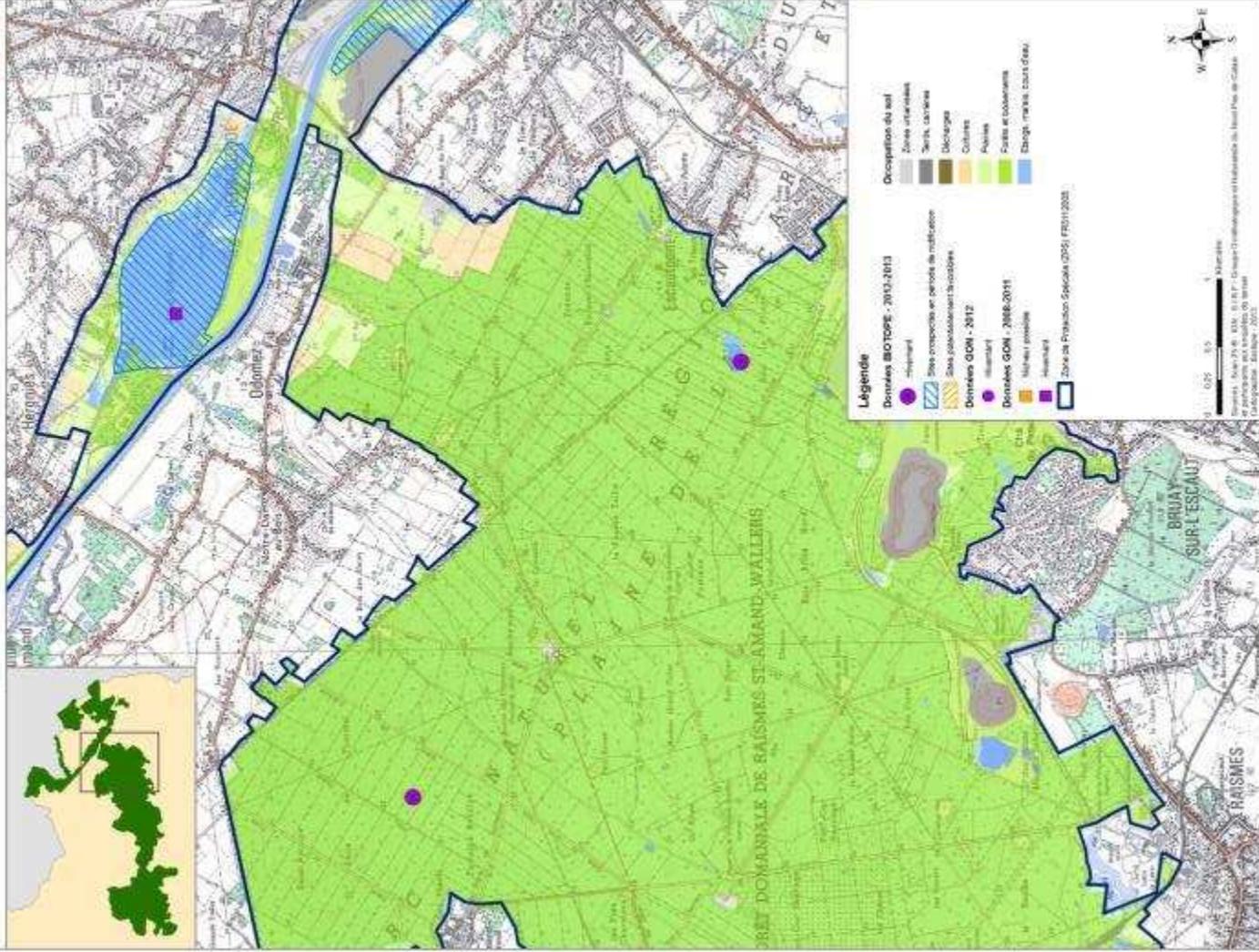


Parc  
naturel  
régional  
Scarpe - Escaut

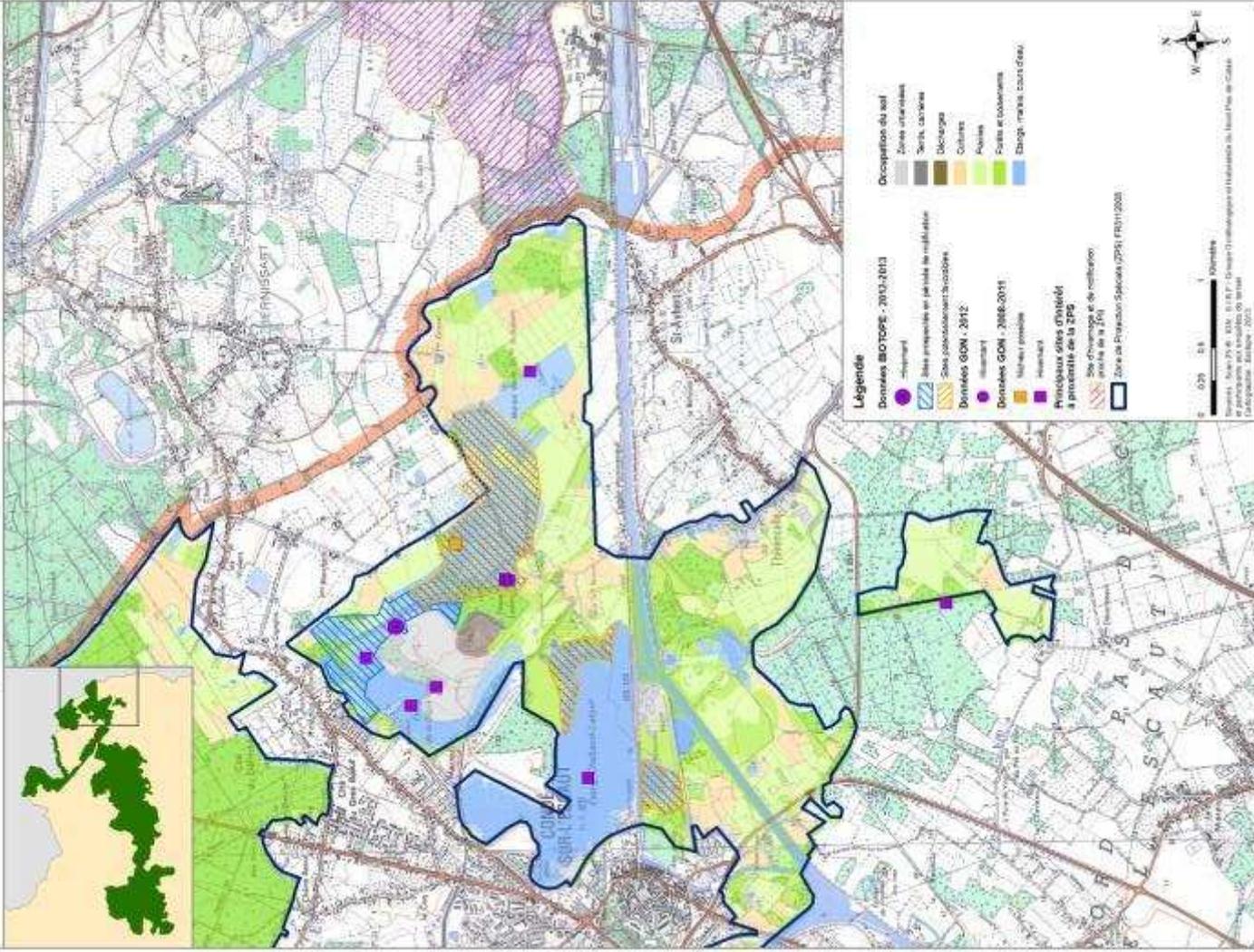


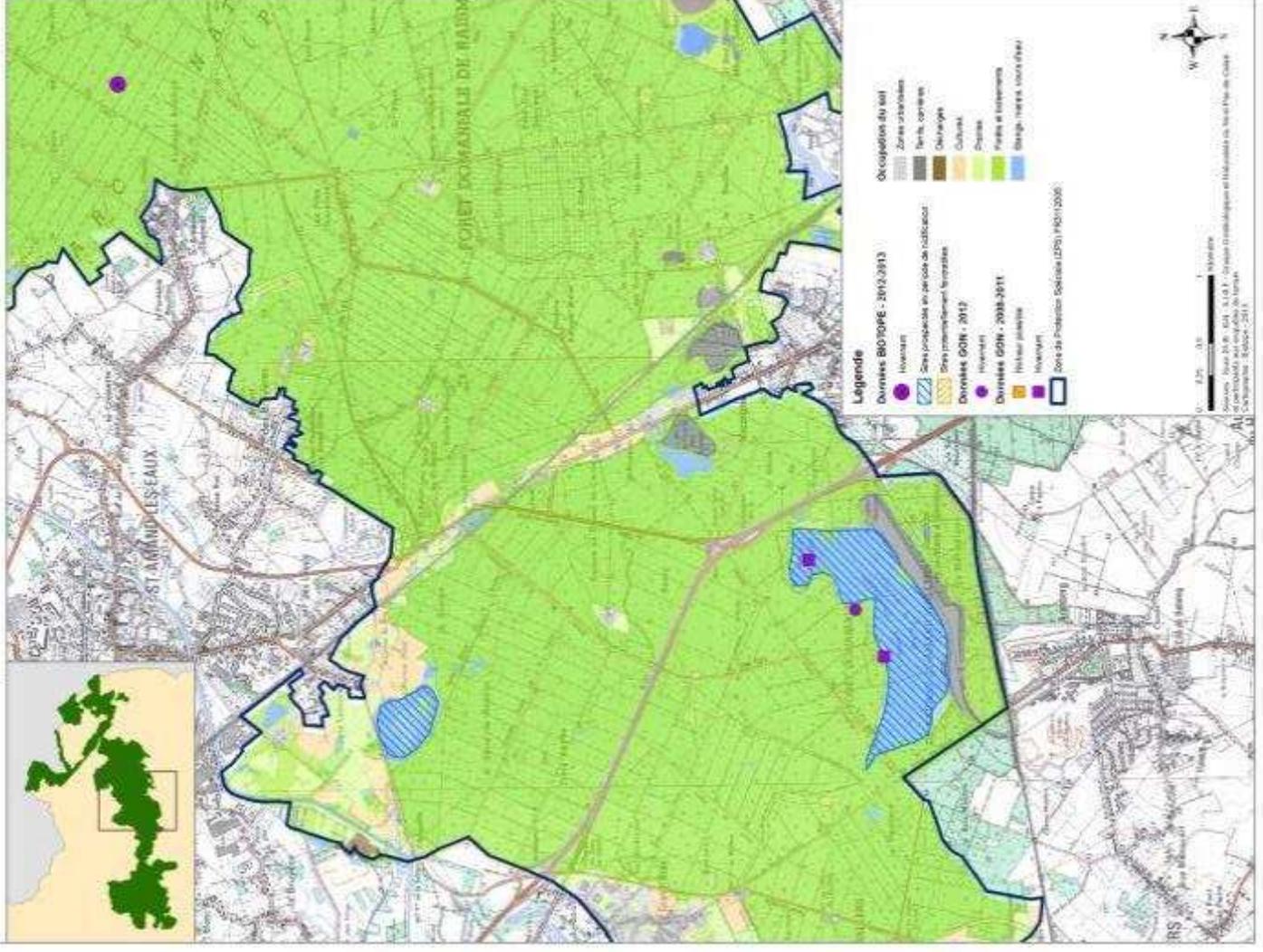
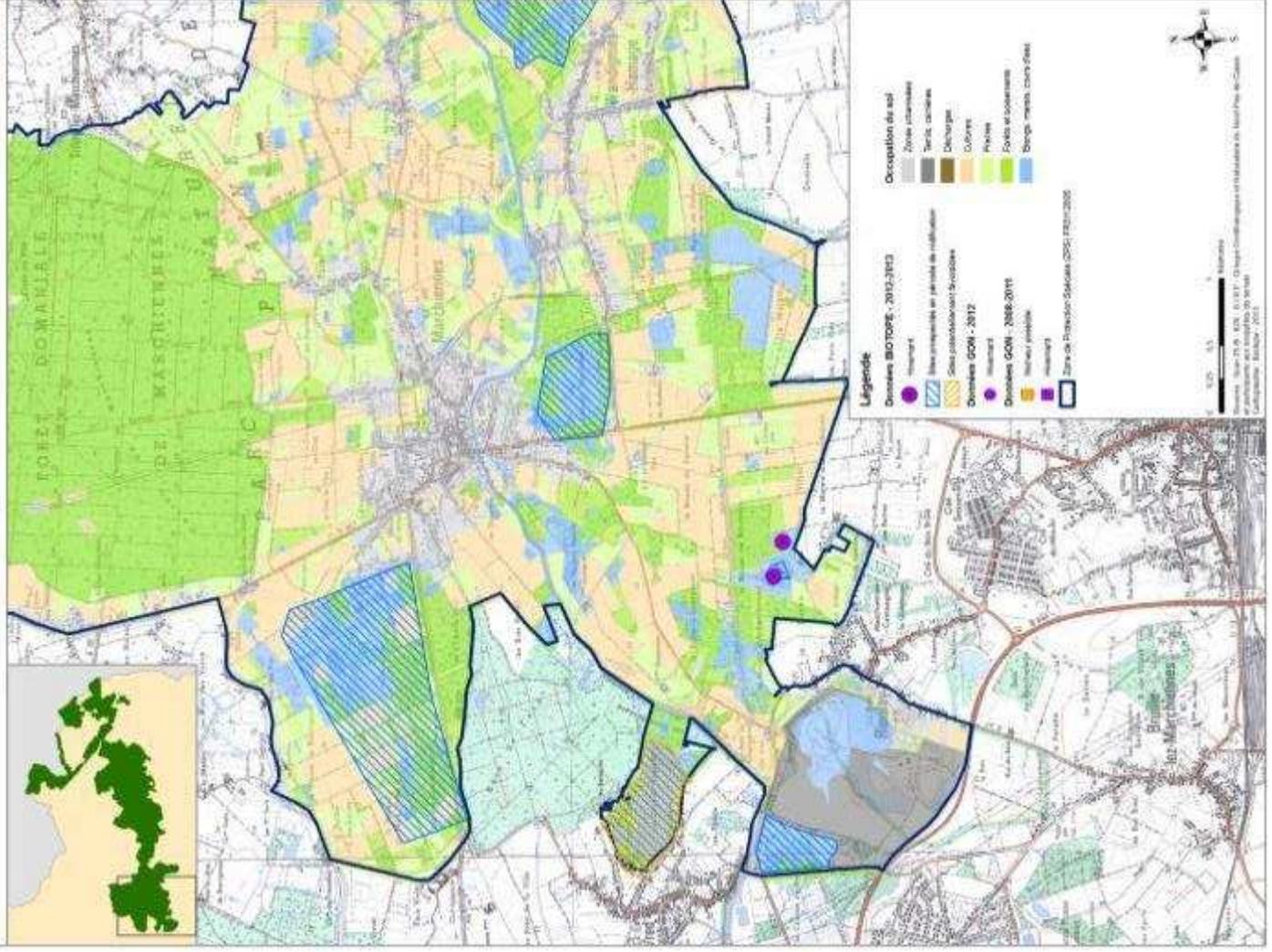


**Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)**



**Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)**





## Gorgebleue à miroir

*Luscinia svecica* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A272**



© Yann DULONDEL - 2008

La Gorgebleue à miroir est une espèce nicheuse et migratrice sur le site. La population actuelle est le résultat d'une colonisation qui trouve son point d'origine dans la région de Condé-sur-l'Escaut. La zone d'étude est l'une des zones les plus importantes de la région pour l'espèce car son habitat y est très répandu.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 13 à 14cm / Envergure 20 à 22.5cm / Poids 13 à 23g

Comportement : Taille du territoire 0.05 à 3 hectares.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente de mars à septembre. Le chant du mâle marque l'arrivée des premiers migrateurs et commence dès la mi-mars (date la plus précoce : 9 mars). Les seules observations de couples ont été notées à la fin-mai mais ils se forment plus tôt en mars et avril. La ponte intervient souvent en avril-mai et les jeunes sont visibles dès le début du mois de juin. Les observations diminuent progressivement à partir de ce moment jusqu'au mois de septembre.

### Habitat

L'habitat « primaire » de la Gorgebleue à miroir se compose d'une mosaïque de milieux. Il doit principalement comporter des plages de boue, de la végétation herbacée haute avec généralement une dominante humide (roselière par exemple) mais pas exclusivement, et des buissons épars. L'espèce peut occuper des habitats « secondaires » comme le prouvent les cas de nidification enregistrés dans des champs de colza.

### Nidification

La Gorgebleue à miroir est une espèce « peu exigeante » occupant des milieux « perturbés », c'est-à-dire soumis à une dynamique rapide, qu'elle soit progressive ou régressive. La présence de quelques arbustes isolés, d'une roselière même en mauvais état à proximité du moindre petit trou d'eau suffisent. La plus grande partie de la population occupe toujours son habitat primaire bien représenté dans la ZPS. Les principales vallées et plans d'eau de la ZPS sont concernés.

### Alimentation

L'habitat utilisé pour l'alimentation est le même que celui de reproduction.

### Transit et migration

L'espèce n'utilise pas de couloirs de déplacement particuliers que ce soit pour le transit local ou la migration. On peut supposer que parmi les individus observés sur les sites de nidification il y ait des migrateurs et que l'espèce utilise effectivement ces sites pour ses haltes migratoires.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

La Gorgebleue à miroir est un nicheur régulier sur la ZPS qui contient un nombre important de secteurs favorables à sa nidification : le pré de nonettes, le terail et les marais de Rieulay, la tourbière de Marchiennes, la tourbière de Vred, l'étang de la Puchoie, la mare à Goriaux, les marais de Condé-sur-l'Escaut et Saint-Aybert, le Grand Marais à Hergnies, etc. Les prairies humides et cultures présentes sur le secteur de Marchiennes – Wandignies-Hamage abritent également quelques couples de l'espèce.

Sur la période 2008-2011, près de 100 observations de l'espèce ont été renseignées dans la base de données du GON.

Les cas de nidifications possibles, probables ou certains concernent la plupart des zones humides, marais et étangs de la ZPS : Etangs et marais de Condé-sur-l'Escaut et de Saint-Aybert, Grand Marais à Hergnies, marais des bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut, Etang de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux, Mare à Goriaux à Raismes et Wallers, Marais de Sonnevile à Wandignies-Hamage, Réserve Naturelle Régionale du Pré des nonnettes à Marchiennes, Tourbière de Marchiennes, Tourbière de Vred, Terril des Argales à Rieulay, marais des Fiantons, etc. De nombreux contacts sont également réalisés au sein des secteurs de cultures et de prairies humides sur les communes de Marchiennes, Warlaing, Wandignies-Hamage, etc.

### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

La Gorgebleue à miroir a été recherchée essentiellement en période de reproduction et a fait l'objet de 44 observations au cours des expertises menées entre les mois d'avril et de juin 2012.

La Gorgebleue à miroir a été recherchée de manière non exhaustive, compte tenu de la large répartition des habitats potentiellement favorables à l'espèce sur l'ensemble de la ZPS. Deux passages sur chaque transect ou point d'écoute ont été réalisés avec utilisation de la repasse en cas d'absence de contact spontané.

Ces inventaires réalisés en 2012 ont finalement permis de mettre en évidence la présence de 43 cantons de l'espèce nichant de manière possible, probable ou certaine. La très grande majorité des secteurs humides de la ZPS accueille ainsi l'espèce. Cependant, l'hétérogénéité des milieux qui l'abrite permet de retrouver la Gorgebleue sur une grande partie des milieux ouverts à semi-ouverts présents.

Les inventaires n'étant pas exhaustif et l'espèce étant capable de fréquenter une multitude de milieux, la taille de la population peut être estimée entre 60 et 100 couples probablement présents sur l'ensemble du périmètre de la ZPS.

En 2012, 27 observations de l'espèce ont été renseignées dans la base de données du GON, concernant pour la grande majorité des individus considérés comme nicheur possibles, probables ou certains sur cinq sites différents :

- Le terril des Argales et la réserve des Fiantons à Rieulay et Pecquencourt ;
- L'étang de la Puchoie à Saint-Amand les Eaux ;
- Le marais des Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut ;
- Le grand Marais à Hergnies ;
- L'étang Saint Pierre à Condé-sur-l'Escaut

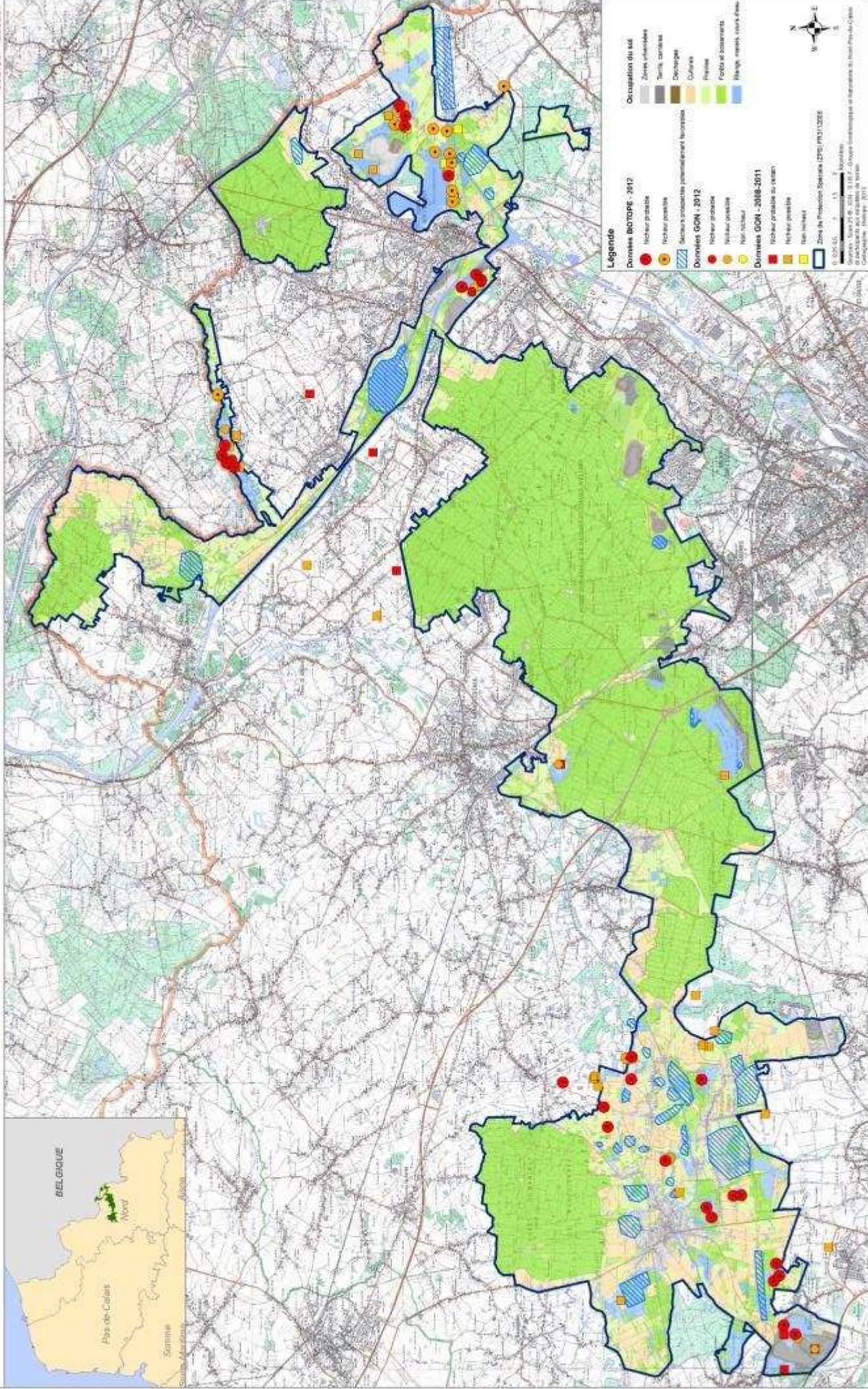
9 individus ont fait l'objet de capture lors des sessions de baguage en août 2012 sur le marais de Sonnevile.

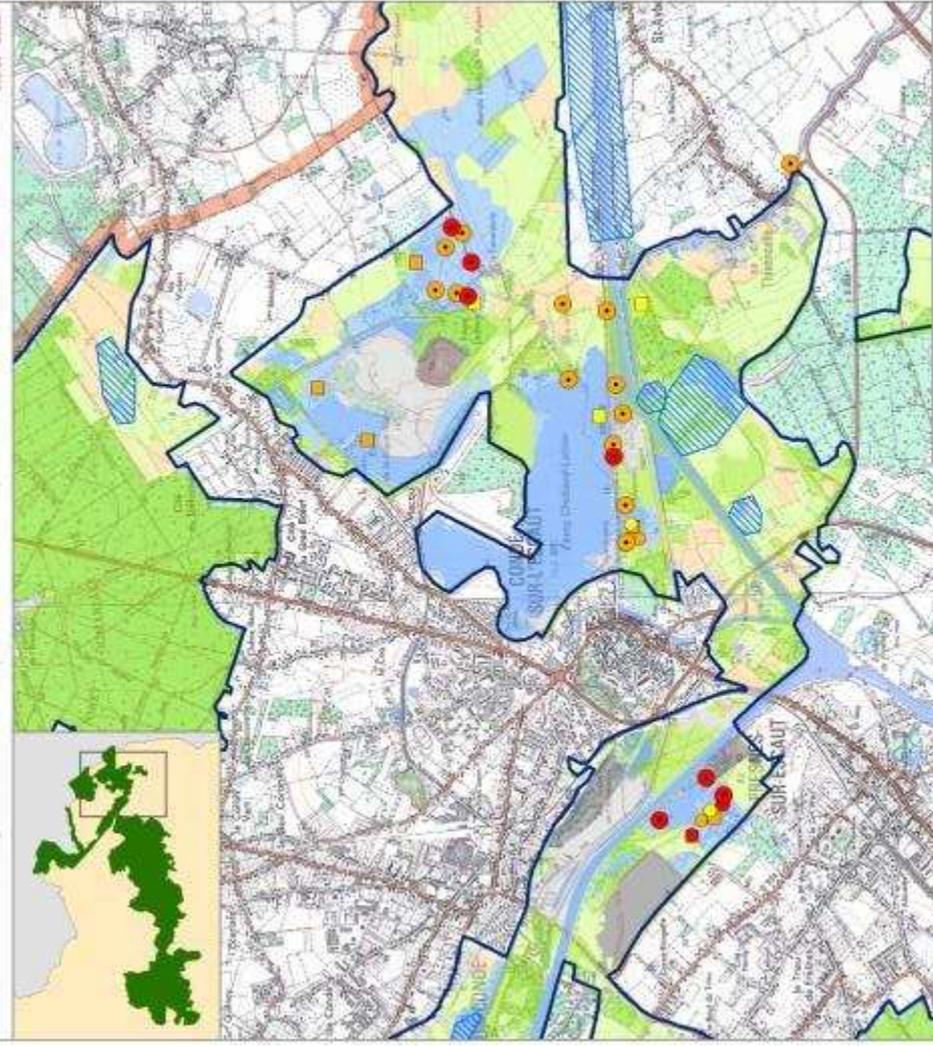
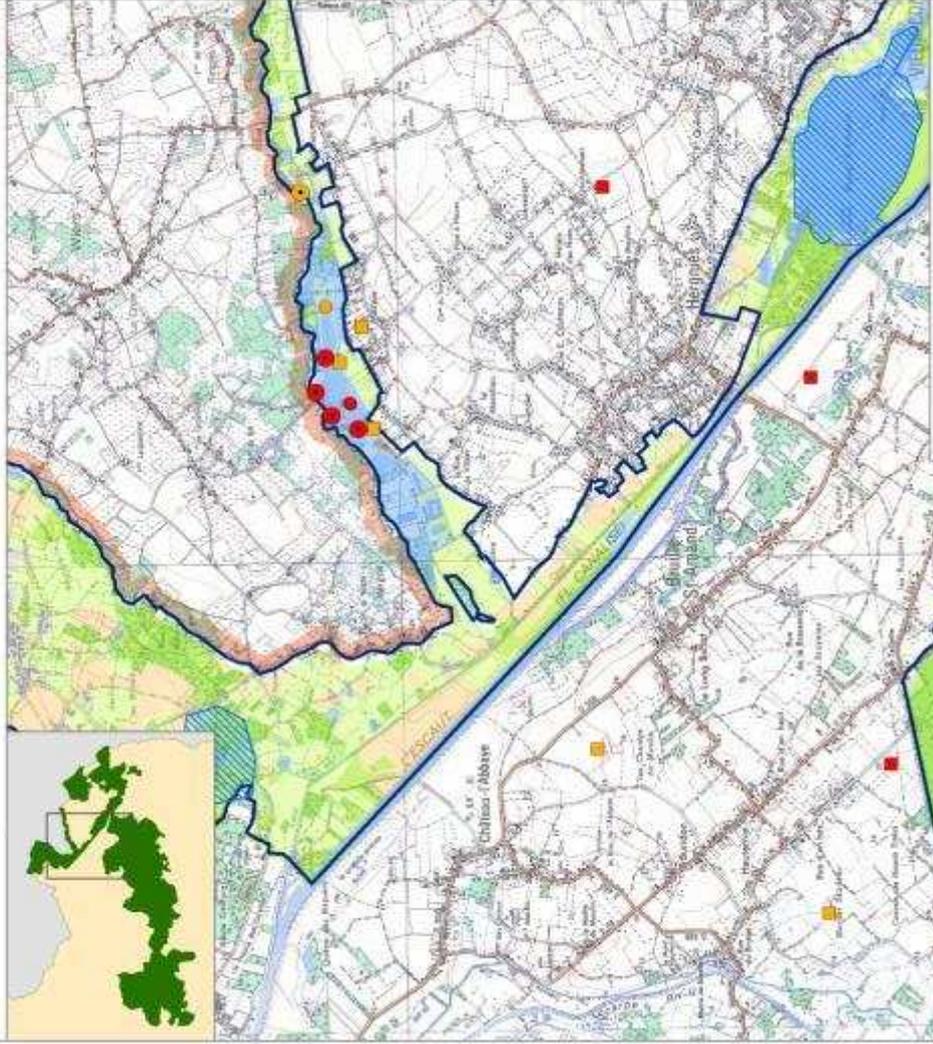
### **Menaces**

- Modification et/ou disparition de son habitat (disparition des zones humides)

### **Perspectives**

Les perspectives à court terme sont bonnes pour l'espèce qui est maintenant très répandue dans le secteur. Un suivi régulier de certains sites représentatifs permettrait d'évaluer l'évolution des effectifs et l'état de santé de la population locale au fil des années.

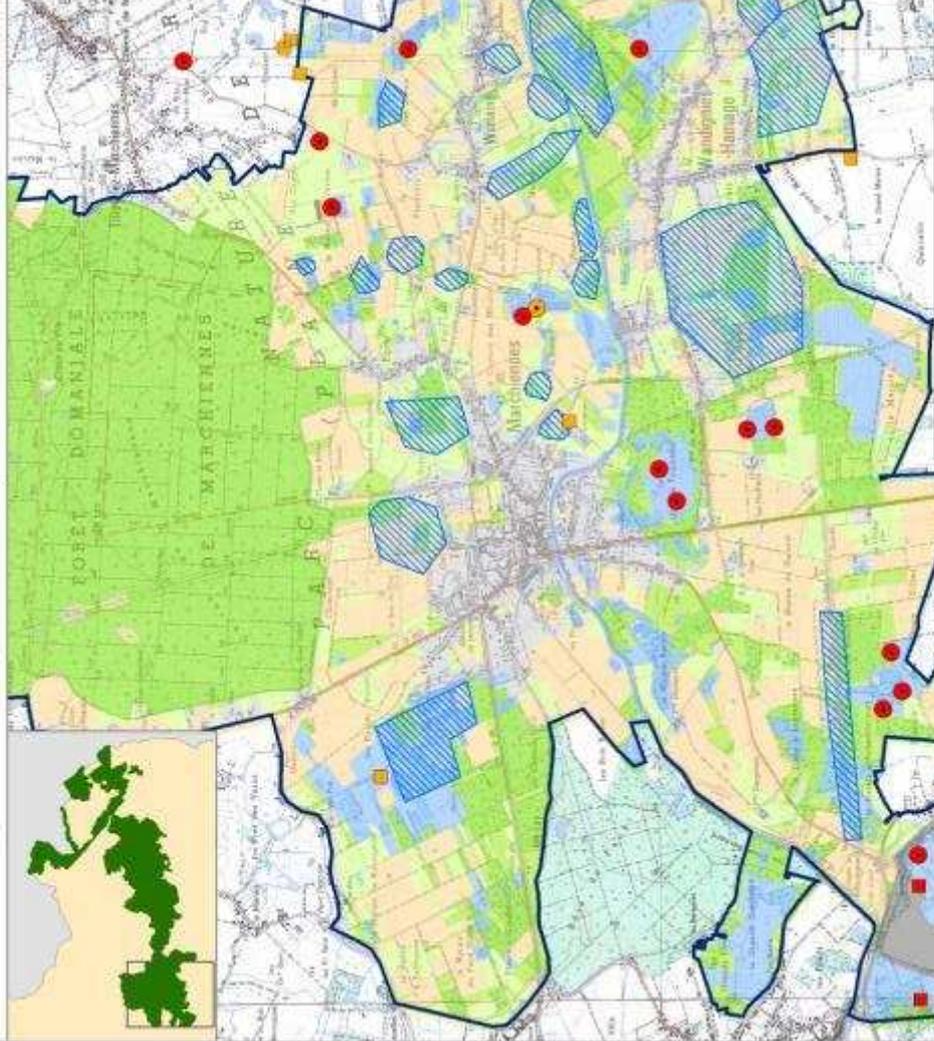






Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005 "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE

Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*)



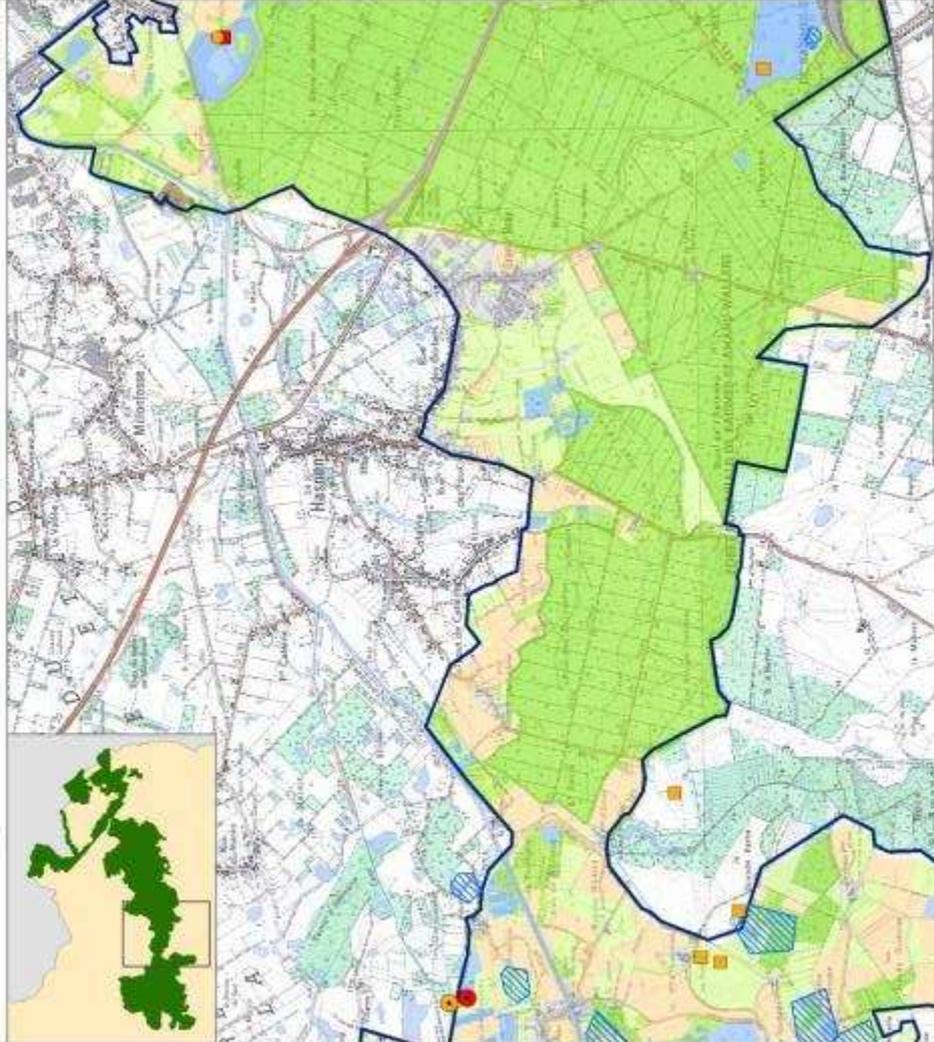
- Legende**
- Données BO TOPE - 2012**
- Nichoir probable
  - Nichoir possible
  - Nichoir possible (potentiellement favorables)
- Données GON - 2012**
- Nichoir probable
  - Nichoir possible
  - Non-nichoir
- Données GON - 2008-2011**
- Nichoir probable ou certain
  - Nichoir probable
  - Non-nichoir
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) (Région 2006)

- Occupation du sol**
- Zones urbanisées
  - Terrils, vergers
  - Céréalises
  - Cultures
  - Prairies
  - Forêts et boisements
  - Gorges, rivières, cours d'eau



Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005 "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE

Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*)



- Legende**
- Données BO TOPE - 2012**
- Nichoir probable
  - Nichoir possible
  - Nichoir possible (potentiellement favorables)
- Données GON - 2012**
- Nichoir probable
  - Nichoir possible
  - Non-nichoir
- Données GON - 2008-2011**
- Nichoir probable ou certain
  - Nichoir probable
  - Non-nichoir
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) (Région 2006)

- Occupation du sol**
- Zones urbanisées
  - Terrils, vergers
  - Céréalises
  - Cultures
  - Prairies
  - Forêts et boisements
  - Gorges, rivières, cours d'eau



## Hibou des marais

*Asio flammeus* (Pontoppidan, 1763)

Code Natura 2000 : **A222**



© CARYN - Wikipedia

Le Hibou des marais est une espèce nicheuse potentielle résidente dans la zone d'étude. La vallée de la Scarpe et de l'Escaut est un secteur peu représentatif pour l'espèce dans la région Nord – Pas-de-Calais. L'espèce fréquente plus régulièrement les plaines maritimes.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	VU (vulnérable)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 33 à 40cm / Envergure 95 à 105cm / Poids 260 à 310g

Comportement : partiellement diurne.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est potentiellement présente de janvier à mai (toute l'année). Nous disposons de trop peu d'informations pour présenter la phénologie locale du Hibou des marais. Il peut potentiellement s'observer toute l'année ; les observations les plus fréquentes sont enregistrées de fin janvier à début avril. La phase de reproduction commence en mars avec les vols nuptiaux des mâles qui durent jusqu'en juin. Des individus erratiques, notamment des juvéniles, peuvent être observés toute l'année.

### Habitat

Le Hibou des marais occupe de grands espaces ouverts à dominante humide. Les zones de prairies humides de la ZPS sont, à ce titre, très attractives.

L'espèce dispose son nid à même le sol dans la végétation herbacée, qu'elle soit sèche ou humide, la présence de zones d'embroussaillage voire de boisements n'est pas un facteur limitant. La zone d'étude présente des potentialités d'accueil, selon les observateurs locaux, sur le site des étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut, Saint-Aybert et Thivencelle, site historique de nidification.

### Alimentation

Les zones d'alimentation correspondent aux zones occupées tout au long de l'année. Elles peuvent être variées d'une saison à l'autre. La composante essentielle de l'habitat alimentaire de cette espèce est le caractère ouvert de son habitat.

### Hivernage

L'espèce est susceptible d'occuper des zones très variées en hivernage.

### Transit

Le Hibou des marais semble se déplacer de façon aléatoire sans emprunter de voies préférentielles.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

Le Hibou des marais est essentiellement observé en période d'hivernage et de migration sur la ZPS. Les observations restent cependant irrégulières et peu nombreuses.

Sur la ZPS, un cas probable de nidification a été recensé à proximité de Marchiennes en 1980 et trois cas probables de nidification dans les prairies de St-Aybert de 1970 à 1978 avec cependant depuis plus aucun indice de nidification ces trente dernières années (KERAUTRET, 1996).

Sur la période 2008-2011, aucune observation de l'espèce n'a été renseignée dans la base de données du GON.

### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

Aucune observation de Hibou des marais n'a été réalisée au cours des inventaires.

Aucune donnée n'est renseignée dans la base de données du GON pour l'année 2012.

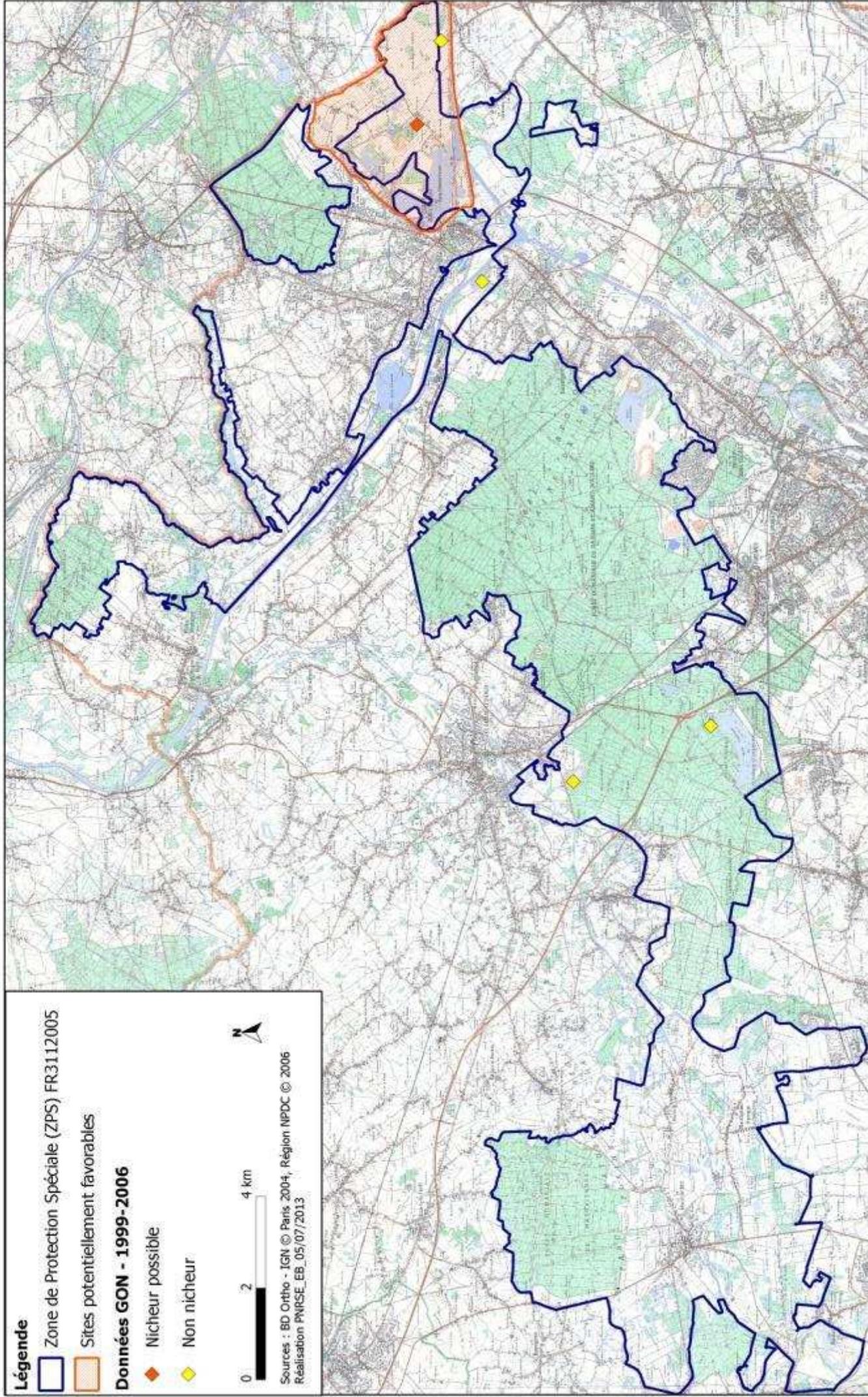
#### **Menaces**

- Modification et/ou disparition des habitats (régression et/ou fauches trop précoces des prairies)
- Dérangement des sites de reproduction (fréquentation, prédation)

#### **Perspectives**

Les perspectives d'évolution du statut du Hibou des marais dans la ZPS sont difficiles à établir. Peu d'observations ont été réalisées lors de la dernière décennie, et sa biologie et son comportement en font une espèce très irrégulière. Le site de Condé-sur-l'Escaut est à surveiller régulièrement pour guetter une éventuelle nouvelle nidification.

### Hibou des marais (*Asio flammeus*)



## Marouette ponctuée

*Porzana porzana* (Linnaeus, 1766)

Code Natura 2000 : **A119**



© Marek Szczepanek - Wikipédia

La Marouette ponctuée est un migrateur dans la ZPS. Le site ne joue pas de rôle prédominant pour l'espèce au niveau régional, les dernières populations les plus importantes recensées se trouvant en Plaine maritime picarde.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	DD (Données insuffisantes)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 19 à 24cm / Envergure 37 à 42cm / Poids 60 à 130g. Comportement : De par ses mœurs crépusculaires et nocturnes, l'espèce est difficilement observable.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente de fin-mars à fin-octobre. Les premiers individus sont contactés dès la fin-mars. Les chants sont entendus entre fin mai et fin juillet. Cette période peut être considérée comme la phase de reproduction (de la construction du nid à l'émancipation des jeunes). Selon la littérature, la dispersion postnuptiale commencerait dès la fin juillet. Nous pouvons considérer les individus observés de mi-août à fin-octobre comme des migrateurs. Le passage culmine lors de la première décade de septembre. Espèce très discrète, aucun élément ne permet de décrire de façon précise la phase de reproduction.

### Habitat

Le milieu de prédilection de la Marouette ponctuée est la cariçaie, mais elle peut fréquenter tout biotope humide « de transition » telles les mégaphorbiaies, les phragmitaies, les prairies humides, etc., dès lors qu'elles sont exondées. L'espèce reste néanmoins sensible aux variations du niveau d'eau.

### Nidification

Le nid est souvent construit sur une touffe de carex. Le territoire peut atteindre 1 hectare et donc de vastes zones marécageuses sont recherchées par l'espèce.

Certains sites de la ZPS peuvent, dans une certaine mesure, réunir ces conditions: la vallée de la Scarpe rivière entre Château-l'Abbaye et Nivelles, la vallée de la Vergne (Hergnies), l'Etang d'Amaury (Hergnies, Vieux-Condé), le marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut), les étangs et marais de Condé-sur-Escaut, Saint-Aybert et Thivencelle et le secteur des Hautes Pâtures et des Evoïches (Marchiennes).

### Alimentation

L'espèce exploite tout type de zone engorgée, voire les zones de très faible profondeur d'eau et apprécie les sites avec un couvert végétal dense lui laissant la possibilité de se déplacer au sol à la recherche essentiellement d'invertébrés aquatiques. Les sites utilisés par l'espèce sont : l'Etang d'Amaury (Hergnies Vieux-Condé), le marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut), les étangs et marais de Condé-sur-Escaut, Saint-Aybert et Thivencelle, la Mare à Goriaux (Raismes-Wallers) et la Puchoie (Saint-Amand-les-Eaux). D'autres sites peuvent potentiellement accueillir l'espèce : la vallée de la Scarpe rivière entre Château-l'Abbaye et Nivelles, la vallée de la Vergne (Hergnies), le secteur du Bas Marais (Saint-Amand-les-Eaux), les anciens marais de Fresnes (Fresnes-sur-Escaut), le Marais Foucart (Raismes), le secteur des Hautes Pâtures et des Evoïches (Marchiennes).

### Transit et halte migratoire

La Marouette ponctuée peut se retrouver dans tout type de zone humide. Aucun site préférentiel et aucun couloir de déplacement n'a été mis en évidence par les ornithologues locaux. De toute évidence, la totalité des sites préalablement cités peuvent potentiellement être utilisés.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

Aucun cas de nidification n'est connu sur la ZPS.

Des sites de nidification potentiels sont recensés : marais de Condé-sur-l'Escaut et Saint-Aybert, les Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut, l'étang d'Amaury et le Grand Marais à Hergnies, le Pré des Nonnettes à Marchiennes, etc.

Les données connues concernent des individus en stationnement en période de migration postnuptiale principalement. Les contacts sont peu nombreux mais s'intensifient en fin août et en septembre. Cependant, ces contacts étaient plus nombreux dans les années 90 que dans les années 2000 où ils semblent se raréfier.

Depuis 2008, seulement trois observations de l'espèce ont été réalisées sur le périmètre de la ZPS :

- Le 24 septembre 2009 sur l'étang de la Digue noire à Condé-sur-l'Escaut (JP. LEJEUNE) ;
- Les 28 et 29 septembre 2011 sur le site des Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut (P. PLICHON) ;
- Le 23 septembre 2012 sur le site du terail de Rieulay (R. GAJOCHA).

### Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)

Au cours des prospections menées en 2012 et 2013, l'espèce a été recherchée à la fois en période de reproduction par le biais d'écoutes crépusculaires répétées deux fois d'avril à juin avec utilisation de repasse et en période de migration sans protocole particulier.

Aucun contact avec l'espèce n'a été obtenu au cours de ces prospections.

Une donnée de l'espèce a été renseignée dans la base de données du GON en 2012, s'agissant d'un individu en stationnement observé le 23 septembre sur le secteur du terail de Rieulay (R. GAJOCHA).

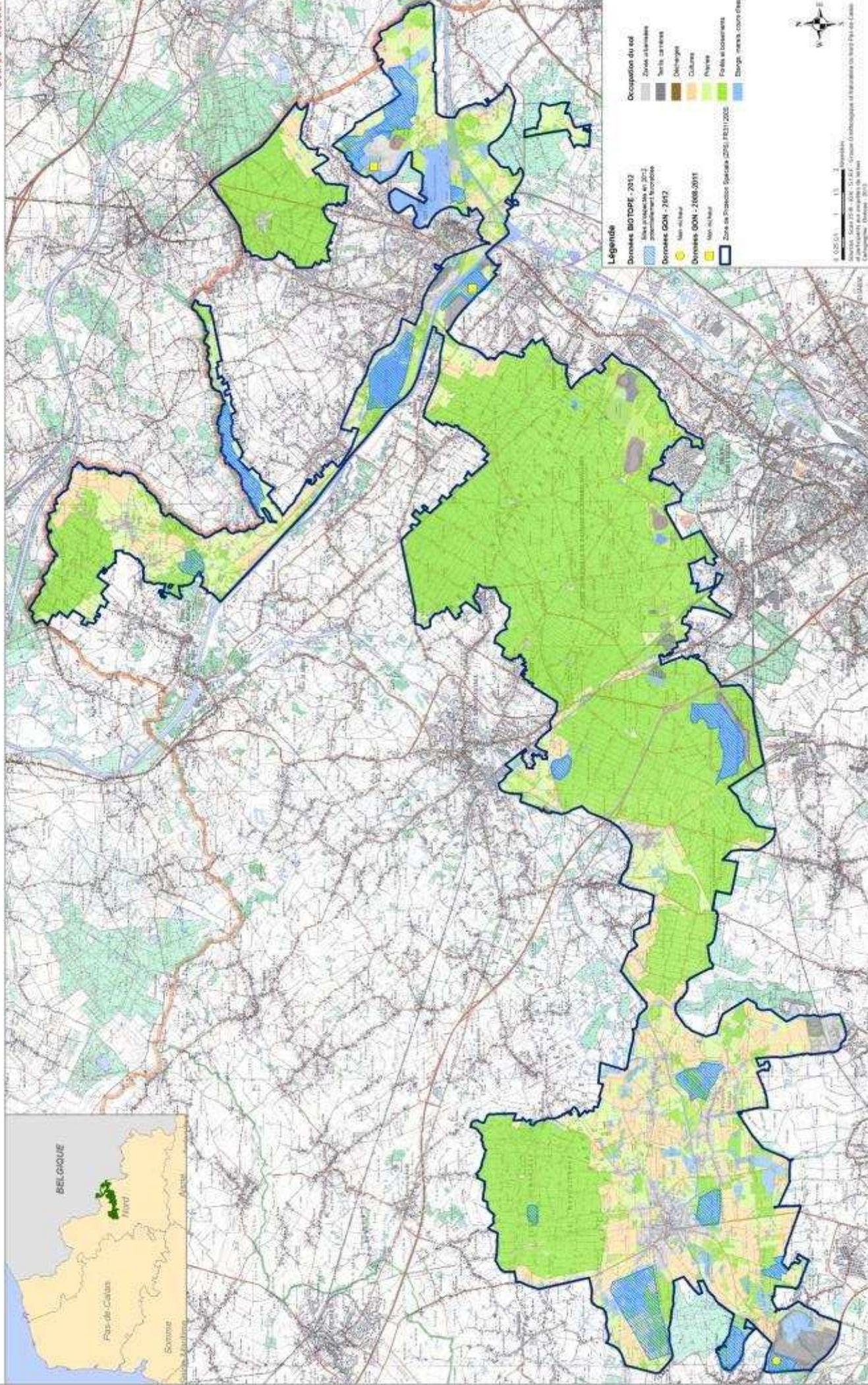
Deux autres données sont renseignées dans cette même base, il s'agit d'un individu entendu à 2 reprises sur la Tourbière de Vred les 11 et 15 avril 2013 (J. MASQUELIER, PNRSE).

#### Menaces

- Modification et/ou disparition de son habitat (assèchement du milieu, drainage des zones de transition des zones humides pour l'agriculture)
- Gestion hydraulique inadaptée

#### Perspectives

Il reste toujours des incertitudes sur le statut exact des oiseaux vus ou entendus de façon ponctuelle. Il est néanmoins évident que l'espèce est menacée à court terme. Un diagnostic de l'habitat est nécessaire pour évaluer de manière précise le degré de potentialité d'accueil des sites retenus par les ornithologues locaux et des mesures devront être prises en faveur de cette espèce si nous voulons encore espérer le retour d'une population nicheuse dans la ZPS.



## Martin-pêcheur d'Europe

*Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A229**



© Pierre DALOUS - Wikipedia

Le Martin-pêcheur d'Europe est une espèce nicheuse résidente dans la ZPS, mais qui peut occasionnellement effectuer des migrations partielles lors d'hivers rigoureux. L'espèce est largement distribuée dans la région Nord – Pas-de-Calais et est très bien représentée dans la ZPS.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 16 à 19.5cm / Envergure 24 à 26cm / Poids 35g.

Comportement : Vole parfois sur place ; farouche et remuant ; la taille de son territoire s'étend sur 500m de cours d'eau.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente toute l'année. Le nombre d'observations de Martin- Pêcheur dans la ZPS connaît des fluctuations correspondant au cycle annuel de vie de l'espèce au cours de laquelle des comportements particuliers facilitent son observation. Le nombre d'observations augmente à partir de mars, période de regain d'activité lors de la recherche d'un partenaire, des parades et des accouplements. De septembre à novembre, les observations sont les plus nombreuses en réponse à une plus grande mobilité des individus (dispersion postnuptiale) et à une augmentation des effectifs (dispersion des jeunes). La diminution des observations de fin-novembre à février marque la période hivernale avec la réduction d'activité, limitée à la recherche de la nourriture et selon les hivers avec une diminution des effectifs (migration partielle et mortalité plus importante lors des hivers rigoureux).

### Habitat

L'habitat du Martin-pêcheur d'Europe correspond à un réseau de cours d'eau et plans d'eau (abondants sur la ZPS) bordés de berges hautes en terre meuble.

L'habitat de nidification se compose principalement de berges abruptes à l'abri des inondations (des berges naturelles de 1 à 1,5 mètres de hauteur). L'espèce peut s'accommoder de berges beaucoup moins hautes (environ 50 cm) sur le bord des fossés. Dans la ZPS, le Martin-pêcheur d'Europe occupe fréquemment les « microfalaïses » résultant de chablis en milieu forestier (forêts domaniales de Marchiennes et de Raismes - Saint-Amand – Wallers en particulier). Les sites où la reproduction de l'espèce est avérée sont nombreux : le cours de l'Escaut avec ses zones humides annexes (Etang d'Amaury, étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut, Marais des Bateaux Flamands pour les principales), le cours de la Scarpe de Château-l'Abbaye à Saint-Amand-les-Eaux, la vallée de la Vergne, la Mare à Goriaux, le Puchoie (Saint-Amand-les-Eaux), le Prussien, la Base de loisirs de Raismes, l'Etang Sabatier, le Marais Foucart (Raismes), le secteur des Evoïches et des Hautes Pâtures et la Grande Tourbière (Marchiennes), la Forêt de Raismes – Saint-Amand – Wallers, la forêt de Marchiennes. Les Marais d'Auberchicourt et de Bouchain (Rieulay) ont été désignés comme potentiels par les ornithologues locaux.

L'espèce affectionne les secteurs de la ZPS les plus riches en poissons, et de préférence les plus proches du site de nidification. A ce titre, les zones les plus calmes des cours d'eau, des plans d'eau et des fossés sont les zones d'alimentation qui paraissent les plus favorables.

L'espèce est généralement considéré comme sédentaire, mais lors d'hivers rigoureux certains individus se déplacent vers des contrées à climat plus doux et des migrateurs plus nordiques font leur apparition. Les conséquences sur les effectifs de l'espèce s'en ressentent, avec une diminution, parfois même importante (départ d'individus et mortalité accrue). Dans le cas d'hivers froids, l'espèce préfère donc les milieux humides littoraux moins sujets aux gelées et ceux qui restent sur place fréquentent des secteurs où l'eau n'est pas prise par la glace. Toutes les zones humides présentes dans la ZPS sont potentiellement des zones d'hivernage tant qu'elles ne sont pas soumises à des gelées.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

Le Martin pêcheur d'Europe est observé toute l'année sur l'ensemble des zones humides présentes sur le périmètre de la ZPS.

Sur la période 2008-2011, 456 observations de l'espèce ont été renseignées dans la base de données du GON.

Les sites de nidification possibles, probables ou certains sont nombreux sur la ZPS et concernent la majeure partie des plans d'eau, marais et cours d'eau présents : Grand Marais et étang d'Amaury à Hergnies, Marais de Condé-sur-l'Escaut, Marais des Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut, canal de l'Escaut, canal de Condé-Pommeroeul, étang Sabatier à Raismes, Etang de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux, Etang de la Mare à Goriaux à Raismes et Wallers et canal de la Scarpe.

### Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)

Seize observations de Martin-pêcheur d'Europe ont été réalisées au cours des prospections sur l'ensemble de la période de prospection, entre les mois de mars 2012 et février 2013.

#### Période de nidification :

Seuls deux contacts en période de reproduction peuvent être attribués à des individus nicheurs sur l'étang de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut et sur le canal de Condé-Pommeroeul.

Peu de données en période de nidification ont été collectées au cours des prospections, ce qui peut s'expliquer par le coût de froid survenu à la fin de l'hiver 2011-2012. Le Martin-pêcheur est en effet particulièrement sensible aux épisodes de froid qui peuvent provoquer d'importantes diminutions d'effectifs.

Au cours de l'année 2012, 68 observations de l'espèce ont été renseignées dans la base de données du GON.

Seulement 5 observations concernent des individus considérés comme nicheurs possibles sur deux sites : le marais des Bateaux Flamands à Fresnes sur Escaut et le Grand Marais à Hergnies (J.P. LEJEUNE & M.P. VANSEVEREN).

#### Période de migration et d'hivernage :

La majorité des contacts réalisés concernent des individus observés en période de migration ou d'hivernage et probablement des jeunes individus en dispersion. Plusieurs sites sont concernés :

- Le Marais des Onze Villes sur la commune de Rieulay ;
- La Mare à Goriaux à Raismes ;
- Le cours d'eau de la Trétoire ;
- Le Grand Marais à Hergnies ;
- Les étangs et Marais de Condé-sur-l'Escaut ;
- Le marais des Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut ;
- Le canal de l'Escaut ;
- Le canal de Condé-Pommeroeul.

Ces données concernent la grande majorité de la ZPS et notamment les étangs et marais situés le long et à proximité des canaux de l'Escaut, de Condé-Pommeroeul et de la Scarpe. L'espèce a également été observée sur la Mare à Goriaux et les étangs forestiers annexes, ainsi que sur le site du terail des Argales à Rieulay et le site des Fiantons à Pecquencourt.

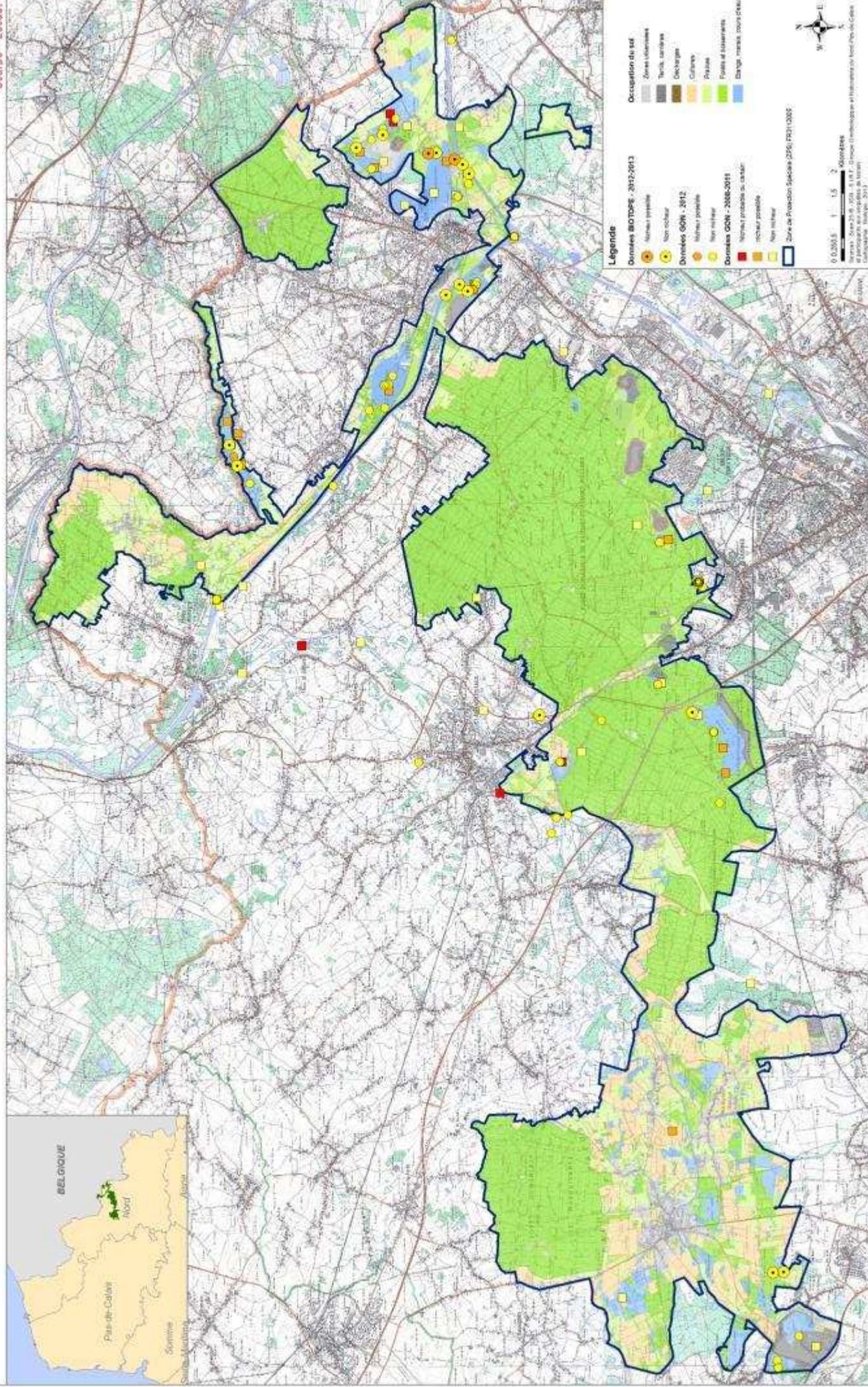
1 individu a fait l'objet de captures lors des sessions de baguage en août 2012 sur le marais de Sonnevile.

#### **Menaces**

- Modification et/ou disparition de son habitat (aménagement des berges non adaptés,...)
- Dérangement des sites de reproduction
- Pollution du milieu (eutrophisation des eaux douces du fait des pollutions d'origine humaines, envahissement des berges par les EEE)

#### **Perspectives**

Les données récoltées par les ornithologues locaux montrent que l'espèce a été peu observée en 2009 et 2010. Cette période « creuse » est le résultat de deux hivers rigoureux successifs qui ont largement entamé ses effectifs. Il faut espérer que la stratégie de reproduction du Martin-pêcheur adaptée à cette situation et sa prolificité lui permettra de retrouver ses effectifs.



## Mouette mélanocéphale

*Larus melanocephalus* (Temminck, 1820)

Code Natura 2000 : **A176**



© Michel WAL - Wikipédia

La Mouette mélanocéphale est nicheuse et migratrice sur le site. L'espèce a fait des tentatives de reproduction dans la région Nord – Pas-de-Calais dès 1977, mais la nidification n'a été prouvée qu'en 1986. Les sites majeurs sont situés sur la côte et correspondent souvent à ceux hébergeant la Mouette rieuse.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 35 à 40cm / Envergure 80 à 102cm / Poids 220 à 380g.

Comportement : Espèce coloniale. Territoire individuel de 1m<sup>2</sup>. Espèce proche de la Mouette rieuse et possibilités d'hybridation.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente toute l'année. Très peu de données permettent d'apporter des précisions sur la phénologie locale de la Mouette mélanocéphale. Elle a été observée de janvier à octobre (elle peut en principe être observée toute l'année). La période de reproduction commence généralement au début du mois d'avril selon les cas recensés (observation la plus précoce d'un couple dès la fin mars). Elle se termine en juin lorsque les juvéniles sont volants. Aucune observation ne concerne les mois d'août à décembre exception faite d'une donnée en octobre.

### Habitat

La Mouette mélanocéphale utilise les berges et les îlots des plans et des cours d'eau présentant une végétation rase et à l'abri des dérangements. De petites dépressions sur les lieux de nidification sont utilisées pour disposer le nid.

### Nidification

Les sites pouvant offrir les conditions de nidifications sont le marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut) et les bassins de rétention de l'usine Toyota (Onnaing) qui jouxtent la zone d'étude.

### Alimentation

L'espèce peut potentiellement prospecter toute zone d'eau libre de surface notable dans la ZPS, à la recherche d'insectes et dans une moindre mesure de mollusques et de poissons.

### Transit et migration

Les déplacements locaux peuvent concerner tout le secteur de la ZPS dans la mesure où son domaine vital s'étend jusqu'à 40 km autour du site de nidification. Au cours de la migration, l'espèce peut utiliser les plans d'eau pour faire des haltes.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

La mouette mélanocéphale est migratrice sur le périmètre de la ZPS (nicheuse possible en 1997, 1998 et 2006 sur le secteur des Bateaux-Flamands). L'espèce est irrégulièrement observée en stationnement en période de migration principalement (de mars à mai).

Un site de nidification est présent sur les bassins de décantation de l'usine TOYOTA sur la commune d'Onnaing à environ 5 km au sud de la ZPS. L'espèce a réalisée quelques stationnements en période de reproduction sur le site belge des Marais d'Harchies sans pour autant y nicher.

Au cours de la période 2008-2011, aucune observation de Mouette mélanocéphale n'a été renseignée dans la base de données du GON.

### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

La Mouette mélanocéphale n'a été observée qu'une seule fois lors des expertises en limite du périmètre de la ZPS : deux individus en stationnement en période prénuptiale ont été notés en avril 2012 dans une prairie humide sur la commune de Thivencelle.

Trois observations de l'espèce ont été renseignées dans la base de données du GON au cours de l'année 2012 à proximité du périmètre de la ZPS sur les communes de Condé-sur-l'Escaut et de Hergnies le 27 avril et le 1er mai (R. TONNEL).

Les données concernant le Mouette mélanocéphale sont représentées sur une carte commune avec la Sterne pierregarin (voir fiche ci-après).

#### **Pressions**

- Modification et/ou disparition de son habitat
- Dérangement des sites de reproduction (prédation, dérangement humain)

#### **Perspectives**

La Mouette mélanocéphale est à suivre car ses populations nationale et régionale sont en expansion depuis les années 80. Un suivi attentif des colonies de Mouettes rieuses qu'elle fréquente est aussi à entreprendre.



## Sterne pierregarin

*Sterna hirundo* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A193**



La Sterne pierregarin est une espèce nicheuse et migratrice sur le site. La ZPS est un des principaux sites de nidification de l'espèce et constitue un des premiers sites colonisés de la région.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 34 à 37cm / Envergure 70 à 80cm / Poids 90 à 150g.

Comportement : Oiseau bruyant au vol souple et élégant.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente de début-avril à mi-octobre. Les premiers oiseaux arrivent début avril, mais les couples se forment à partir du mois de mai. L'installation sur les sites de nidification se fait au cours du même mois. Les jeunes sont visibles dès le début du mois de juin. Les observations se multiplient ensuite jusqu'à l'envol des jeunes qui peut se produire dès la fin du mois de juin. Les jeunes semblent accompagner les adultes jusqu'à la dispersion postnuptiale courant mi-août. Le nombre d'observations décline fortement au cours de ce mois. Les quelques observations en septembre peuvent être des individus issus d'une nidification tardive, cependant celles du mois d'octobre concernent probablement des migrateurs étrangers aux oiseaux locaux.

### Habitat

Son habitat se caractérise, à partir des cas de nidification recensés depuis le début des années 2000, par de grands plans d'eau ou par un réseau important de plans d'eau plus petits, poissonneux et situés, dans une vallée alluviale.

### Nidification

Pour construire son nid, cette espèce cherche des endroits à l'écart des berges et affectionne les radeaux de végétation flottante. Cependant, plusieurs cas de nidification sur le toit des huttes de chasse installées sur des plans d'eau ont montré que l'espèce s'adaptait plutôt facilement à des supports artificiels. La Sterne pierregarin utilise ce type d'emplacement, notamment à l'étang d'Amaury (Hergnies, Vieux-Condé) et à l'étang Chabaud-Latour (Condé-sur-l'Escaut). Leur large surface (20 m<sup>2</sup>) est suffisante pour l'installation des nids et leur hauteur par rapport au niveau de l'eau (2 mètres environ) ne semble pas poser de problème pour les parents. En outre, les filets de camouflage permettent aux jeunes de se mettre à couvert face à la prédation aérienne.

D'autres sites peuvent potentiellement être utilisés : les étangs de la vallée de la Vergne (Hergnies), le marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut), la Mare à Goriaux et le Marais Foucart (Raismes).

### Alimentation

En période de nidification, la Sterne pierregarin utilise un réseau de plans d'eau qu'elle va prospecter régulièrement pour la phase de nourrissage des jeunes. Les étangs de Condé-sur-l'Escaut semblent jouer un rôle important pendant cette période pour les individus nichant à Chabaud-Latour mais aussi pour ceux nichant à l'étang d'Amaury. D'autres sites sont utilisés comme les étangs de la vallée de la Vergne et du marais des Bateaux Flamands, ou pourraient être utilisés comme la Mare à Goriaux, le Marais Foucart et les étangs de Rieulay.

### Transit et migration

Aucune zone de passage n'a été identifiée par les ornithologues locaux. En période de migration, l'espèce peut s'arrêter sur tout plan d'eau de surface notable. Les principaux restent ceux utilisés en période de reproduction.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

La Sterne pierregarin est nicheuse sur le périmètre de la ZPS depuis l'année 2004. Deux sites accueillent deux colonies où les couples nicheurs sont installés sur les toits des huttes de chasse :

- l'étang d'Amaury à Hergnies où l'espèce niche depuis 2004 ;
- l'étang de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut où la Sterne pierregarin est présente depuis 2006-2007.

L'espèce est régulièrement observée en période de migration et d'estivage depuis la fin des années 90 principalement sur la partie est de la ZPS.

Sur la période 2008-2011, près de 400 données de l'espèce ont été saisies dans la base de données du GON et s'étalent de la mi-avril à la mi-septembre. Les deux sites de nidification cités ci-dessus ont été occupés au cours des 4 années.

En dehors de ces deux plans d'eau, l'espèce est contactée sur les plans d'eau et marais proches principalement à l'est de la ZPS (Grand Marais à Hergnies, étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut, Marais des bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut, Mare à Goriaux et étangs périphériques en forêt domaniale de Raismes-Saint-Amand-Wallers).

### Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)

Au cours des expertises, la Sterne pierregarin a été observée à 20 reprises, d'avril à août 2012.

Les deux sites de nidification connus de l'espèce ont pu être confirmés au cours de cette année :

- Les marais de Condé-sur-l'Escaut et plus particulièrement l'étang de Chabaud-Latour a accueilli 10 à 12 couples.
- L'étang d'Amaury à Hergnies et Vieux-Condé a accueilli 3 couples reproducteurs.

En dehors de ces deux sites, la Sterne pierregarin a fait l'objet de plusieurs observations sur divers sites utilisés pour l'alimentation :

- Les marais des Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut ;
- Le marais de la Canarderie à Condé-sur-l'Escaut
- Le Grand Marais à Hergnies où un individu transportant du poisson a été observé le 02 juin 2012. Ce site est distant de près de 4 km de l'étang d'Amaury qui accueille la population reproductrice la plus proche. Compte tenu de cette distance et du fait que le Grand Marais présente des conditions favorables, la présence d'individus nicheurs sur ce site n'est pas à écarter même si les recherches spécifiques n'ont pas permis de l'avérer.

Une observation d'un individu de l'espèce a également été réalisée le 27 juin sur la commune de Rieulay en vol local au-dessus du marais des Onze Villes.

93 observations de l'espèce sont renseignées dans la base de données du GON au cours de l'année 2012 et concernent très majoritairement les deux sites de nidification suivis par les ornithologues locaux.

En dehors de ces deux sites, l'espèce est observée sur différents plans d'eau et marais de la ZPS, principalement sur la moitié est de la ZPS :

- sur le marais des Bateaux-Flamands à Fresnes-sur-Escaut,
- sur le Grand Marais à Hergnies ;
- sur la Mare à Goriaux à Raismes et Wallers ;
- sur le Marais de la Canarderie à Condé-sur-l'Escaut.

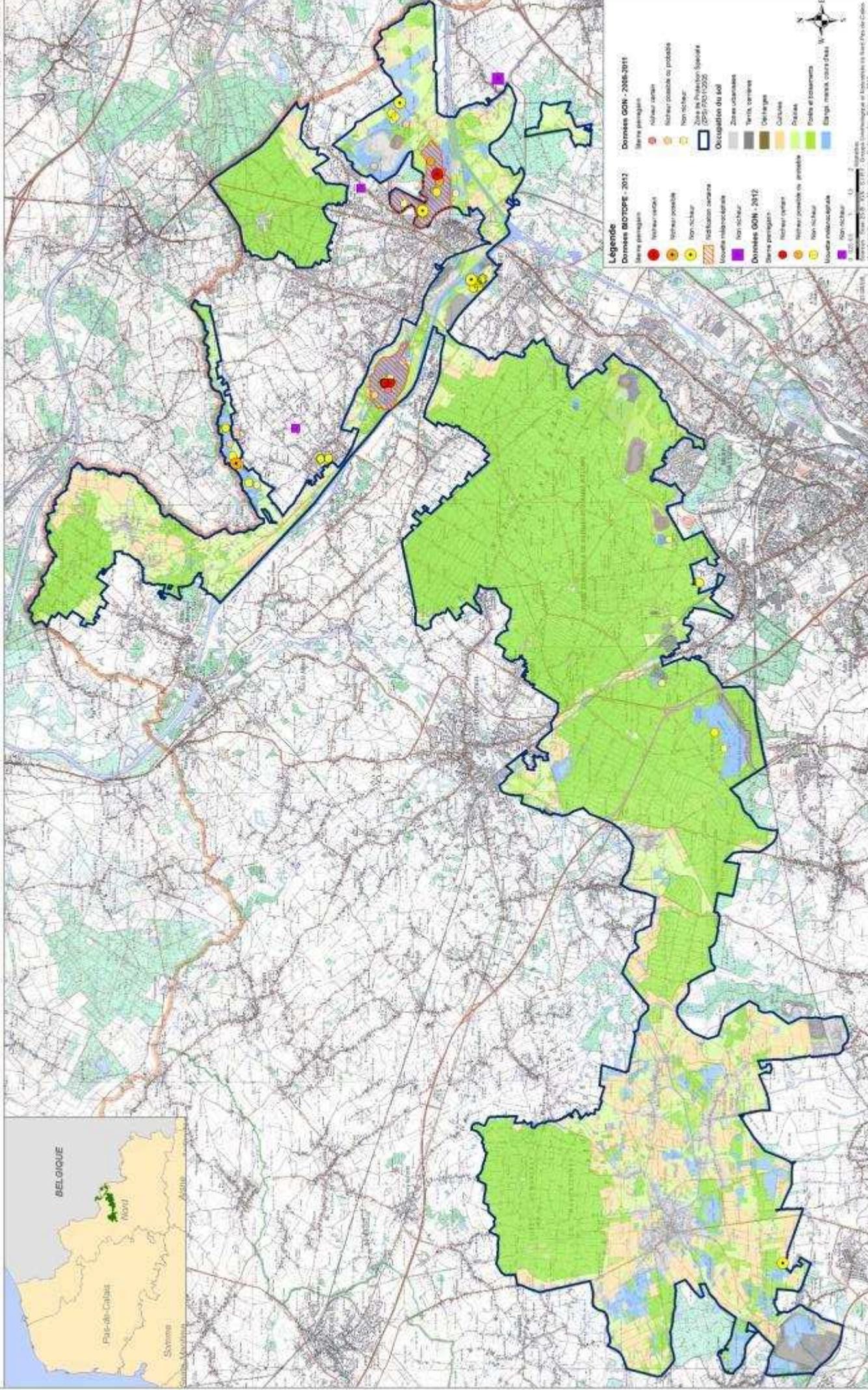
Quelques observations d'individus en vol sont également faites.

#### Menaces

- Dérangement des sites de reproduction (l'espèce s'accommode de milieux de substitution, comme les huttes de chasse, ses capacités d'adaptation lui ont permis d'établir une population nicheuse régulière, mais son succès dépend du dérangement. Les huttes de chasse sont moins fréquentées en période de reproduction, sauf pour celles à partir desquelles s'exerce la pêche et lors de travaux d'entretien. De tels dérangements humains ont provoqué l'abandon de nichées et une mortalité des jeunes).

#### Perspectives

Nicheuse régulière dans la ZPS, la Sterne pierregarin paraît s'accommoder des sites de nidification artificiels que constituent les huttes de chasse. Ses effectifs nicheurs sont certes en augmentation mais le tribut qu'elle paie aux dérangements ne permet pas de garantir la pérennité de son installation.





## Aigrette garzette

*Egretta garzetta* (Linnaeus, 1766)

Code Natura 2000 : **A026**



© Sylvain Hovey - Wikipédia

L'Aigrette garzette est présente toute l'année dans la ZPS mais ne s'y reproduit pas pour le moment. C'est un hivernant désormais régulier. Il est à noter qu'elle se reproduit en limite Est du site (Marais d'Hensies). L'espèce ne s'est pas encore reproduite sur le site qui est néanmoins l'un des plus fréquentés de la région lors de la phase d'hivernage.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 55 à 65 cm / Envergure 83 à 95 cm / Poids 500 g.

Comportement : Oiseau au vol puissant, avec de lents battements d'ailes.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente toute l'année. Selon les experts, il ne s'agit pour l'instant en période estivale que d'oiseaux nicheurs à proximité (Hensies), de leurs descendants et d'oiseaux immatures erratiques ou de passage. En hiver, une petite population, dont l'origine exacte est inconnue, reste présente. Les individus peuvent être observés en dortoir dès la fin octobre, et ce jusqu'à la fin-janvier ; la présence au dortoir semble plus régulière de début novembre à début décembre dans le secteur. Pour ce qui est des autres observations, elles concernent la plupart du temps des individus en vol ou posés mais nous disposons de peu d'informations sur le comportement précis des individus.

### Habitat

L'habitat que fréquente l'Aigrette garzette se compose de zones humides lui offrant des zones de gagnage (zones peu profondes et découvertes).

### Nidification

La présence d'un environnement boisé est un critère indispensable à l'installation d'une colonie de reproduction, peu importe l'essence. La ZPS lui offre les conditions nécessaires et les ornithologues locaux ont pu déterminer les zones offrant ces potentialités : la Scarpe rivière au niveau de la confluence avec la Trétoire (Château-l'Abbaye) et à Nivelles, les étangs et Marais de Condé-sur-l'Escaut, Saint-Aybert et Thivencelle, la Mare à Goriaux (Waller, Raismes), le Puchoie (Saint-Amand-les-Eaux) et l'ancienne Scarpe au niveau du Bois des Eclusettes (Hasnon).

### Alimentation

Les zones d'eau peu profondes telles le bord des plans d'eau et des cours d'eau, les fossés, les mares, les roselières et les prairies inondées sont des zones de gagnage utilisées par l'espèce. Dans la zone d'étude, il s'agit essentiellement des sites précédemment cités, mais aussi : l'Etang d'Amaury (Hergnies, Vieux-Condé), Marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut), l'ancien site minier de Sabatier et le Prussien (Raismes).

### Hivernage

Lors de cette période, l'espèce est le plus souvent observée sur les sites de gagnage et aux dortoirs souvent mixtes (Grandes Aigrettes, Choucas des tours, etc.) à la tombée de la nuit. Un dortoir a été utilisé à plusieurs reprises à la Mare à Goriaux (Waller, Raismes). Il se compose d'arbres hauts morts (chênes) jouxtant la mare. Cependant, la physiologie du site semble importer peu car selon l'endroit, l'espèce utilise diverses essences et diverses configurations de dortoirs : fourrés de saules en situation insulaire avec des individus à toutes hauteurs (de 0 à 15 m) au Romelaëre (Clairmarais). Un autre cas d'hivernage a été relaté par les ornithologues locaux dans le secteur des Annelles à Wandignies-Hamage en 2008.

### Transit

Les déplacements de l'espèce semblent aléatoires. Aucun couloir de passage n'est privilégié selon les ornithologues locaux.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

La plupart des zones humides de la ZPS accueille l'Aigrette garzette en alimentation tout au long de l'année mais la majorité des observations se concentre sur la partie est de la ZPS, sur les marais de Condé-sur-l'Escaut, Saint-Aybert, Thivencelle (à proximité immédiate de la colonie d'Harchies).

Aucun site de nidification n'est connu sur la ZPS, toutefois l'espèce se reproduit depuis 2006 en bordure de la ZPS, sur le complexe humide de Harchies-Hensies-Pommeroeul où la colonie comptait 6 couples en 2009. Un dortoir est également présent sur ce site en période postnuptiale.

### Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)

Au cours des prospections, l'Aigrette garzette a fait l'objet de douze observations d'avril 2012 à janvier 2013.

#### Période de nidification :

Les recherches réalisées en période de reproduction n'ont pas permis de contacter l'espèce dans les héronnières connues de la ZPS.

Quelques individus ont cependant été observés durant cette période, principalement sur la partie est de la ZPS (communes de Condé-sur-l'Escaut, Crespin et Thivencelle) ainsi qu'une observation sur la commune de Raismes. La majorité de ces contacts sont ainsi réalisés à proximité de la colonie de reproduction présente en limite de la ZPS aux Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul et concernent des individus en alimentation. Au cours de l'année 2012, une douzaine de couples ont niché sur ce site frontalier.

En période de reproduction, l'interaction entre cette colonie et les marais proches présents au sein de la ZPS est importante (JENARD & al. AVES 45/2, 2008). Les Marais d'Harchies sont en effet peu utilisés par l'Aigrette garzette pour se nourrir, qui semble préférer les marais situés côté français constitués de petits étangs peu profonds et riches en vasières. Les marais de Condé-sur-l'Escaut et Saint-Aybert sont ainsi les plus utilisés, localisés à seulement quelques centaines de mètres de la colonie de reproduction.

Les données centralisées dans la base de données du GON au cours de l'année 2012 montrent que durant cette période (d'avril à septembre) des individus sont observés dans un rayon d'environ 7 km autour de la colonie d'Harchies. La majorité des plans d'eau et marais situés dans ce rayon sont fréquentés par l'espèce durant cette période (étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut et de Saint-Aybert, marais des Bateaux Flamands, lagunes et jonction entre le canal de Condé-Pommeroeul et le canal de l'Escaut à Fresnes-sur-Escout). Deux observations plus éloignées ont également été réalisées les 21 et 27 mai 2012 sur les communes de Saint-Amand-les-Eaux et Nivelle à respectivement 17 et 14 km de la colonie de reproduction d'Harchies (V. GAVERIAUX). Il est possible qu'il s'agisse d'individus erratiques non reproducteurs.

#### Période de migration et d'hivernage :

En période de migration et d'hivernage, la majorité des observations réalisés concernent également le secteur est de la ZPS (marais et prairies humides de Condé-sur-l'Escaut, Saint-Aybert, Crespin, Thivencelle, Fresnes sur Escout).

Les données du GON sur l'année 2012 et les années précédentes confirment ces secteurs d'observations auxquels s'ajoutent des contacts jusqu'à l'étang de la Mare à Goriaux sur les communes de Raismes et de Wallers où un dortoir de l'espèce existe en période d'hivernage depuis 2007.

Tout comme en période de reproduction, la majorité des contacts concernent principalement des individus en alimentation provenant très probablement des Marais d'Harchies où un dortoir de l'espèce est présent en période internuptiale (jusqu'à 57 individus en septembre 2012 (JENARD & al.)).

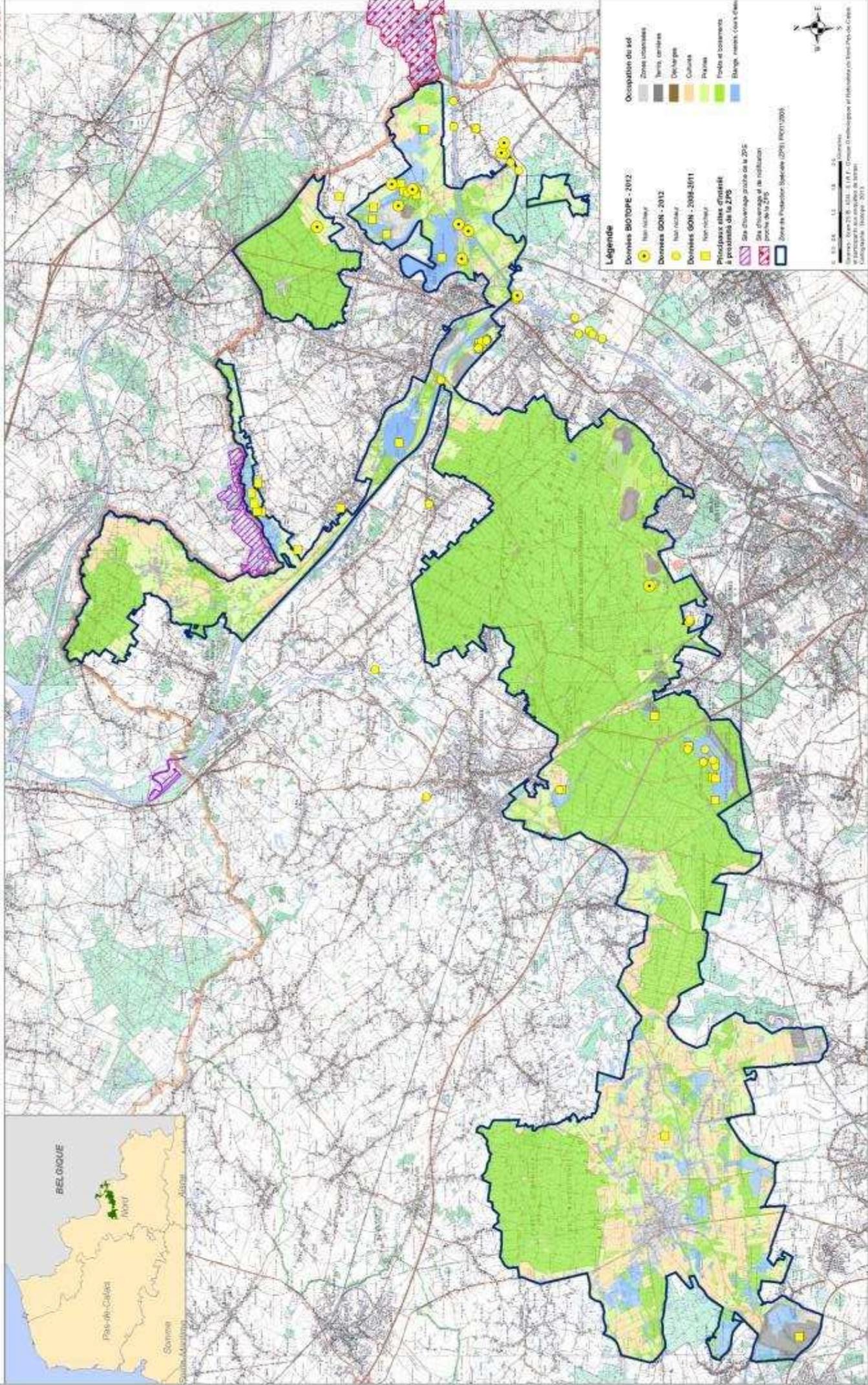
3 individus ont pu être observés le 22 août 2013 sur l'étang du marais de Sonnevile, et un individu a été revu le 23 août sur ce même site.

#### **Pressions**

- Dérangement des sites de reproduction potentiels (l'espèce s'accommode d'habitats bien représentés dans la ZPS, cependant la perturbation significative de ces habitats de nidification empêche l'espèce de s'y installer).

#### **Perspectives**

La population de l'espèce est en phase d'expansion. La configuration des sites de la ZPS et la présence de l'espèce toute l'année sont deux critères permettant d'envisager une nidification certaine dans un avenir proche. Un suivi régulier des sites potentiels de nidification de l'Aigrette garzette est donc conseillé.



## Avocette élégante

*Recurvirostra avosetta* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : A132



L'Avocette élégante est une espèce nicheuse et migratrice dans la ZPS. La ZPS accueille l'espèce de façon plus ou moins occasionnelle grâce à des sites dits « de substitution ». Les « grands » sites de nidification se situent sur le littoral, où l'eau saumâtre est appréciée.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 42 à 45 cm / Envergure 77 à 80 cm / Poids 250 à 400 g.

Comportement : Marche à grands pas gracieux et rapides

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente de février à octobre. L'arrivée des premiers individus se situe dans la deuxième quinzaine de février. Les parades ont lieu à partir de fin-mars, début-avril. La formation des couples et la construction des nids se produisent de mi-avril à mai. L'incubation se déroule le plus souvent entre mai et la mi-juin. Les juvéniles peuvent être observés dès la mi-mai pour les nidifications les plus précoces. Les individus quittent progressivement les sites de nidification à partir de début juillet.

### Habitat

L'habitat de l'Avocette élégante se rapproche fortement de celui de l'Echasse blanche. Les observations de colonies mixtes de reproduction sont même courantes. Dans la région, deux types de sites sont utilisés en majorité par l'espèce : les mares d'eau douce proche des vasières du bord de la mer et les bassins de décantation. Les sites utilisés dans la zone d'étude ne correspondent ni à l'un ni à l'autre. Il s'agit en général de prairies ou de champs partiellement à totalement inondés à proximité de zones d'eau libre peu profondes.

### Nidification

L'espèce dispose son nid généralement dans la végétation clairsemée à proximité des zones de gagnage. Les sites avérés de reproduction sont les suivants : les cultures et prairies situées entre les canaux de l'Escaut et du Jard (Château-l'Abbaye, Flines-lès-Mortagne) et la mare de Chasse de la Cigogne (Condé-sur-l'Escaut). Selon les ornithologues locaux, un couple s'est reproduit en 2010 dans la commune de Tilloy-lez-Marchiennes au niveau d'une grande mare de chasse.

D'autres sites ont retenu l'attention des ornithologues locaux pour leurs potentialités : secteur de la grande prairie le long du canal de l'Escaut (Château-l'Abbaye), le Petit Quennebray (Beuvry-la-Forêt) et le marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut).

### Alimentation

Les zones citées précédemment englobent généralement les sites de gagnage situés à proximité immédiate des sites de nidification. Les sites potentiels de nidification jouxtent également des sites d'alimentation.

### Transit et migration

Il est difficile de déterminer des zones de transit local pour cette espèce tout comme pour l'échasse. En revanche, nous pouvons préciser que les haltes migratoires concernent généralement des sites dont les biotopes se rapprochent de ceux des sites de nidification. Ces derniers ne sont pas exclusifs. Espèce opportuniste, elle peut utiliser une multitude de zones humides pour ses haltes migratoires.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

L'Avocette élégante est essentiellement migratrice sur la ZPS.

De rares cas de nidification ou de tentatives de nidification ont été notés mais restent anecdotiques au sein du périmètre de la ZPS.

Depuis 1996, l'espèce se reproduit par contre régulièrement à proximité de la ZPS (moins de 5 km), sur un plan d'eau artificiel privée dans le secteur des prairies humides de Lecelles et Maulde (ANCELET, 2009).

L'Avocette élégante niche de manière irrégulière dans les bassins de décantation en Belgique à proximité de la frontière entre 2 et 8 km de la ZPS.

Sur la période 2008-2011, 30 observations d'Avocette élégante sont renseignées dans la base de données du GON entre la mi-mars et la mi-juin.

Trois observations concernent des individus nicheurs certain sur deux sites différents :

- Un cas avéré en limite du périmètre de la ZPS sur la commune de Tilloy-lez-Marchiennes où un couple s'est reproduit de manière certaine sur un étang privée (« étang Malaquin »), comme en témoigne l'observation d'un poussin accompagné de deux adultes le 26 mai 2011 (V. THERY).
- Un cas sur la commune de Condé-sur-l'Escaut au lieu-dit « les Viviers », également en limite du périmètre de la ZPS, où un individu en train de couver a pu être observé à plusieurs reprises en 2010 (JP. LEJEUNE & R. TONNEL).

### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

L'Avocette élégante a principalement été recherchée au cours des périodes de migrations pré et post nuptiales ainsi qu'en période de nidification.

Aucune observation de l'espèce n'a été réalisée au cours des expertises menées en 2012.

Une unique donnée de l'espèce a été renseignée dans la base de données du GON au cours de cette même période. Il s'agit d'une observation de 6 individus le 26 mars 2012 en période de migration pré-nuptiale, sur le secteur de l'étang d'Amaury à Hergnies et Vieux-Condé (B. CALLEBAUT).

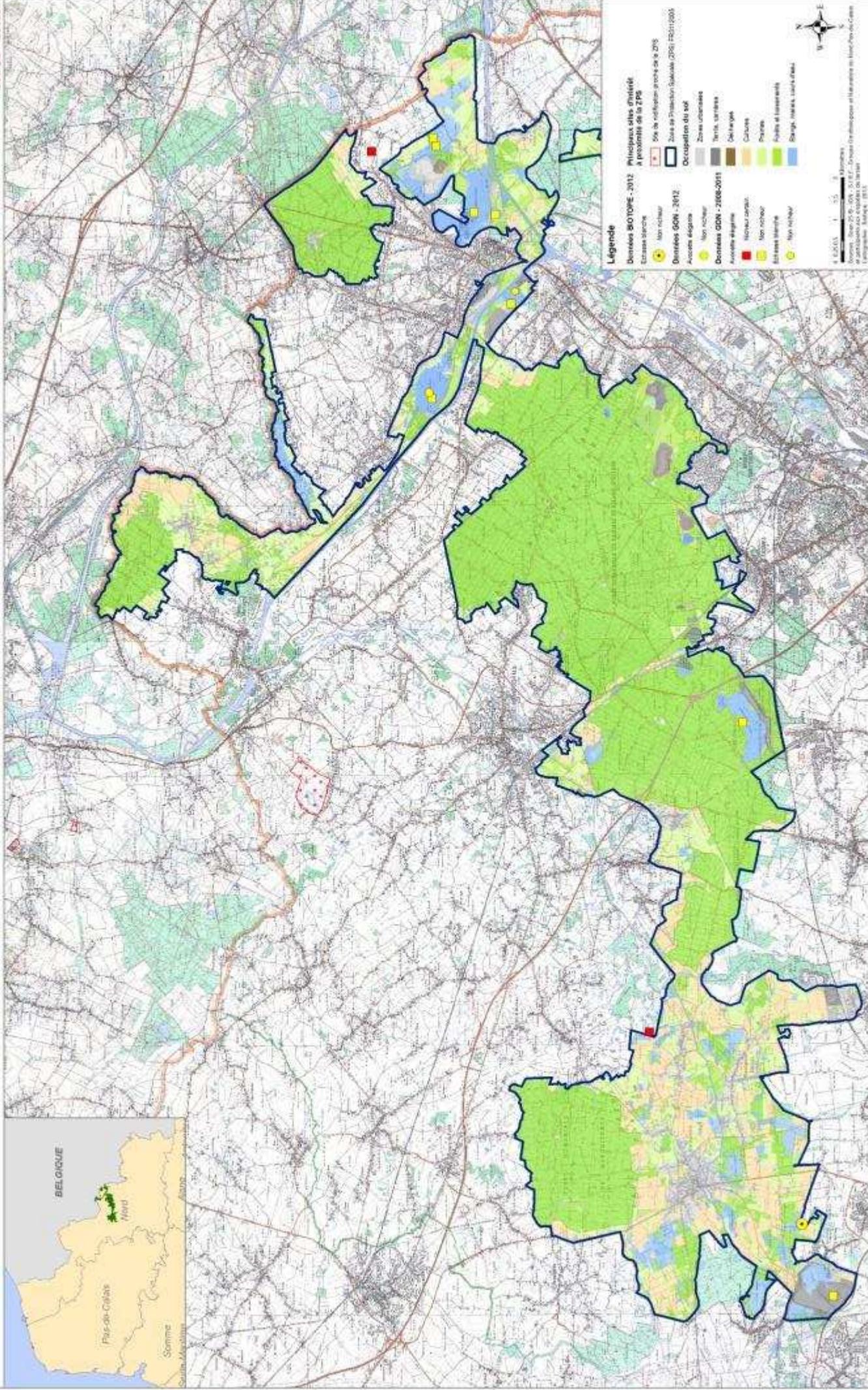
Les données concernant l'Avocette élégante sont représentées sur une carte commune avec l'Echasse blanche.

#### **Menaces**

- Modification et/ou disparition de son habitat (l'espèce occupe des habitats temporaires qui évoluent rapidement, elle est donc plutôt opportuniste en matière d'utilisation de lieu de nidification. Son habitat peut être considéré comme localisé et précaire)
- Dérangement des sites de reproduction (sa sensibilité au dérangement peut conduire à l'abandon du nid).

#### **Perspectives**

Contrairement aux grandes colonies de reproduction du littoral, la population nicheuse de la ZPS est en général en situation précaire car ses sites de nidification ne sont que temporairement favorables et/ou sont sujets à des perturbations conduisant à l'échec de sa reproduction. Le caractère opportuniste de cette espèce, a raison de ces éléments limitant pour le moment mais l'avenir de l'espèce dans la ZPS n'est pas assuré en raison des contraintes qui pèsent sur les habitats favorables. Un diagnostic des sites utilisés et favorables est nécessaire pour mieux cerner les actions à mettre en œuvre pour assurer son maintien dans la ZPS.

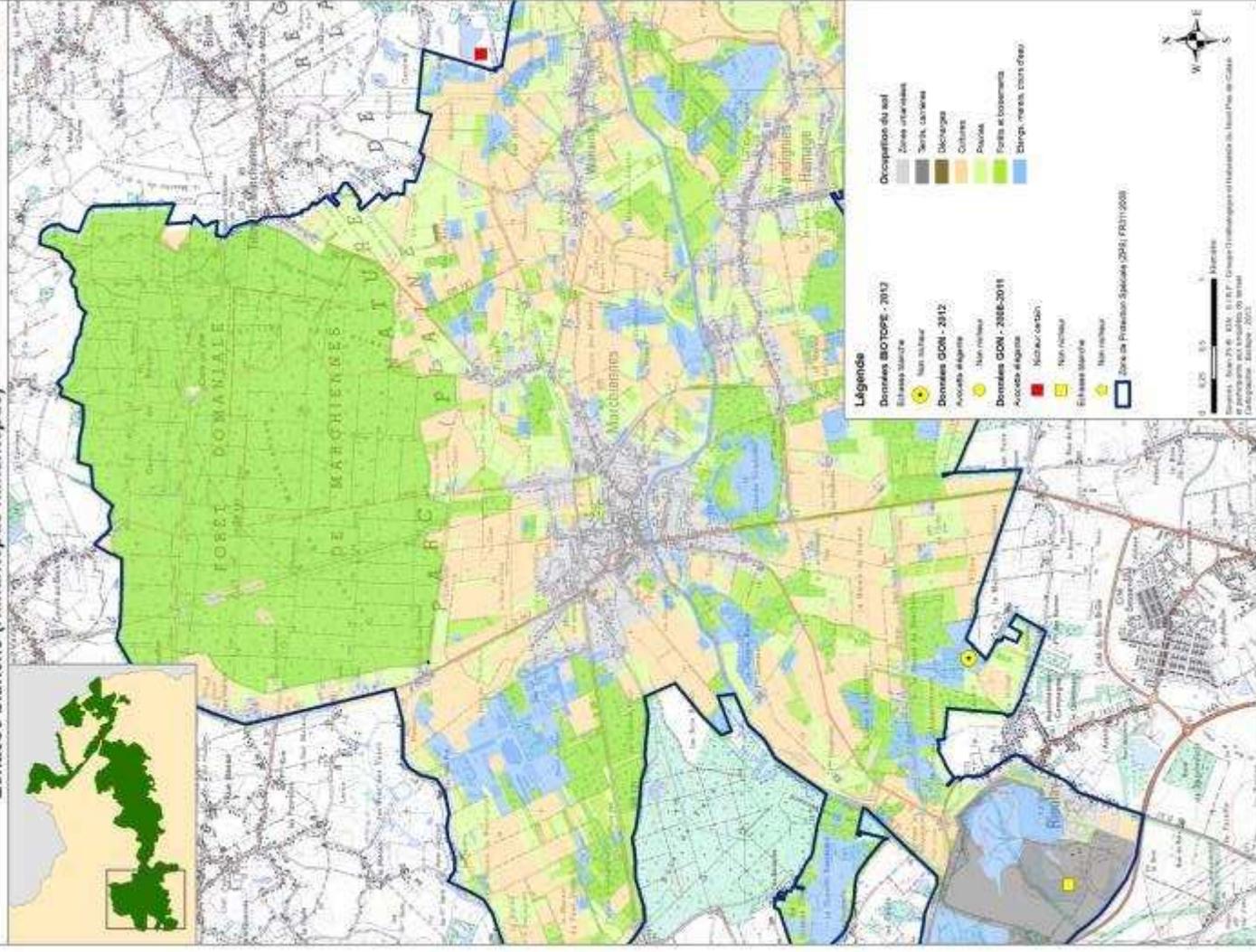
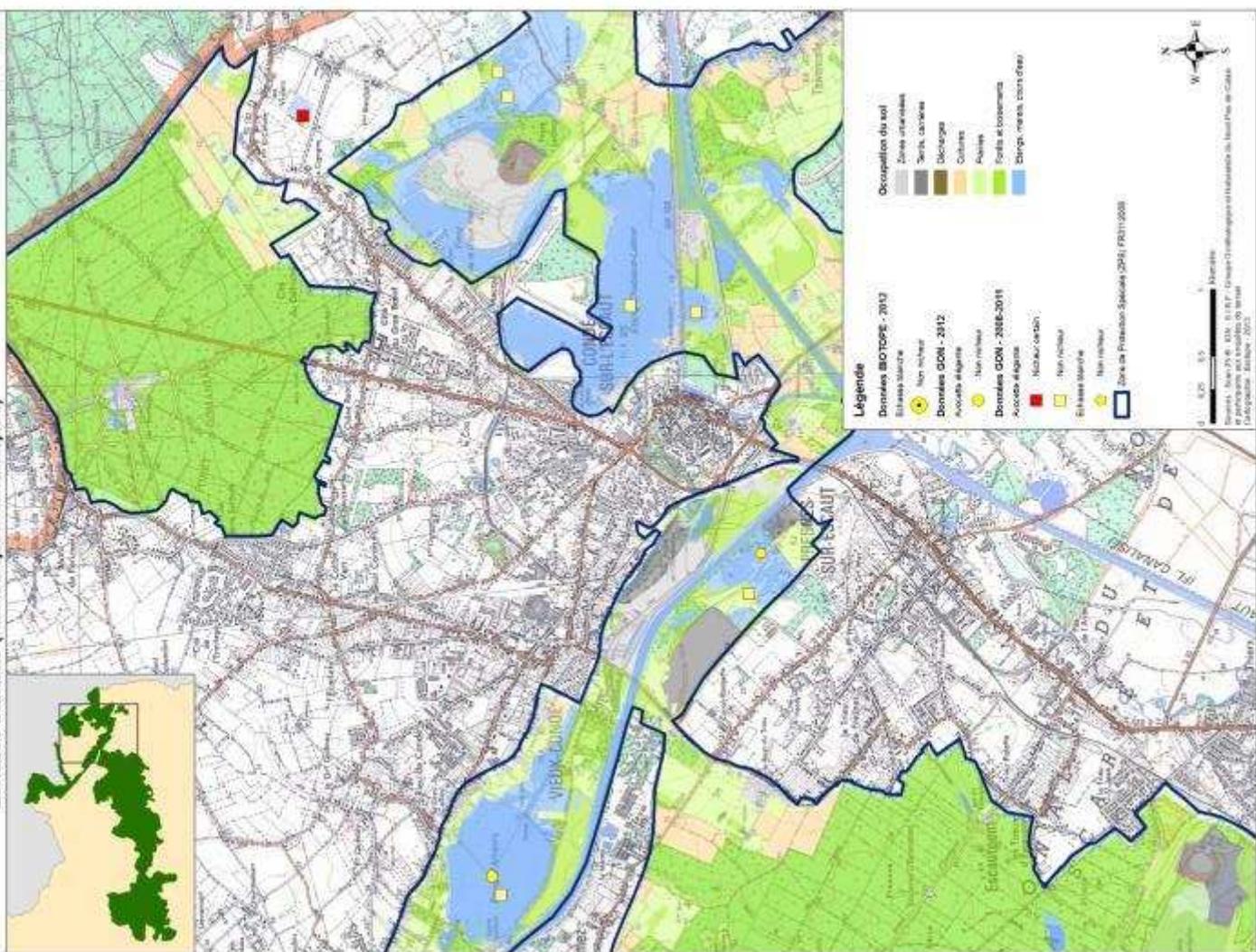




Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005  
"Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE  
Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*),  
Echasse blanche (*Himantopus himantopus*)



Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005  
"Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE  
Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*),  
Echasse blanche (*Himantopus himantopus*)



## Balbusard pêcheur

*Pandion haliaetus* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A094**



© Vincent GAVERAUX

Le Balbusard pêcheur est principalement observé pendant les périodes de migration pré-nuptiale et post-nuptiale. Il n'est pas nicheur dans la ZPS. La ZPS est une des principales zones de passage et de halte migratoire dans la région.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 55 à 69 cm / Envergure 145 à 170 cm / Poids ♀ 1600 à 2000 g ; ♂ 1200 à 1600g.

Comportement : Rapace diurne piscivore de taille moyenne aux longues ailes étroites. Ailes coudées et mains tombantes en vol.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente de fin-mars à fin-novembre. Dans la ZPS, l'espèce peut être observée à partir de la dernière décennie de mars et jusqu'à fin novembre. La période de migration pré-nuptiale s'étale ainsi de fin-mars à la fin-avril et la période de migration post-nuptiale de début-août à fin-novembre. Quelques rares observations sont réalisées au cours des mois de mai, juin et juillet et correspondent le plus souvent à des oiseaux erratiques, notamment des immatures.

### Habitat

L'Habitat « continental » préférentiel du Balbusard pêcheur est caractérisé par la présence de zones poissonneuses de gagnage (les lacs et fleuves sont préférés) dans un cadre forestier. L'environnement forestier peut-être variable mais la tranquillité du secteur reste un critère indispensable à sa présence.

### Nidification

L'aire est le plus souvent installée sur un Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) à cime tabulaire situé à proximité d'une lisière. L'arbre porteur se trouve généralement dans une futaie mixte de Pins et de Chênes ou de pins presque purs. Les secteurs de la Mare à Goriaux et des étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut pourraient potentiellement être utilisés lors de la phase de nidification.

### Alimentation

Le Balbusard pêcheur se nourrit essentiellement de poisson. Les plans d'eau lui offrent donc un maximum de proies potentielles. La présence d'un site d'alimentation aux environs proches du site de nidification n'est pas nécessaire car il est capable de parcourir de longues distances pour collecter sa nourriture et celle de ses jeunes. Les sites de la zone d'étude utilisés sont les suivants : l'Etang d'Amaury (Hergnies, Vieux-Condé), les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut, la Mare à Goriaux (Raismes-Wallers), le Marais Foucart (Bruay-sur-l'Escaut), le site de l'ancienne fosse de Sabatier (Raismes), la vallée de la Scarpe entre Hasnon et Vred, le Lac des Argales (Rieulay) et le Marais de la Ville (Pecquencourt). La vallée de la Vergne (Hergnies) présente des potentialités selon les ornithologues locaux.

### Transit et migration

L'espèce aime se déplacer le long de vallées alluviales, mais aucun couloir préférentiel de déplacement n'a été mis en évidence par les ornithologues locaux.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

Le Balbusard pêcheur n'est connu qu'en tant que migrateur sur la ZPS. Les principaux plans d'eau sont fréquentés par l'espèce aussi bien en période de migration pré-nuptiale que post-nuptiale. Au cours de la période 2008-2011, 62 observations de Balbusard pêcheur ont été renseignées dans la base de données du GON sur le périmètre de la ZPS et ses abords.

Près de la moitié de ces données concernent l'étang de la Mare à Goriaux sur les communes de Raismes et Wallers.

La majorité des autres observations concernent la partie est de la ZPS et plus particulièrement les marais de Condé-sur-l'Escaut, l'étang d'Amaury à Hergnies et les marais des Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut. Au cours de cette période les dates extrêmes d'observations en période de migration prénuptiale sont comprises entre le 29 mars et le 22 mai. En période de migration postnuptiale l'espèce est observée entre le 16 août et le 10 octobre.

### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

Le Balbuzard pêcheur a été observé à trois reprises au cours des prospections.

#### Période de migration :

Au cours des prospections menées en 2012, le Balbuzard pêcheur a été observé à deux reprises, respectivement en période de migration prénuptial et postnuptial sur le site de la Mare à Goriaux.

Une troisième observation d'un individu en vol en période de migration postnuptiale a été réalisée au-dessus de la forêt de Raismes – Saint-Amand – Wallers, au nord du terriL Lagrange sur la commune de Raismes.

L'observation de l'espèce a été également rapportée par un particulier habitant à proximité du marais de Sonneville sur la commune de Wandignies-Hamage. Le Balbuzard pêcheur fréquente de manière occasionnelle le site où il stationne et s'alimente (l'information a été enregistrée dans la base de données et figure sur la cartographie de synthèse).

Six observations de l'espèce ont été enregistrées dans la base de données du GON au cours de l'année 2012. Trois concernent l'étang de la Mare à Goriaux sur les communes de Raismes et Wallers en période de migration prénuptiale (14 mars) et en période migration postnuptiale (1er et 7 septembre) (J.P. LEJEUNE). Deux autres observations, probablement d'un même individu, ont été faites en lisière nord-ouest de la forêt de Raismes Saint-Amand – Wallers sur les communes de Hasnon et Warlaing les 10 et 11 mai (V. GAVERIAUX & M. MARCHYLLIE). La sixième donnée concerne les marais de Condé-sur-l'Escaut où un individu a été noté en période de migration postnuptiale le 13 septembre sur l'étang Saint-Pierre.

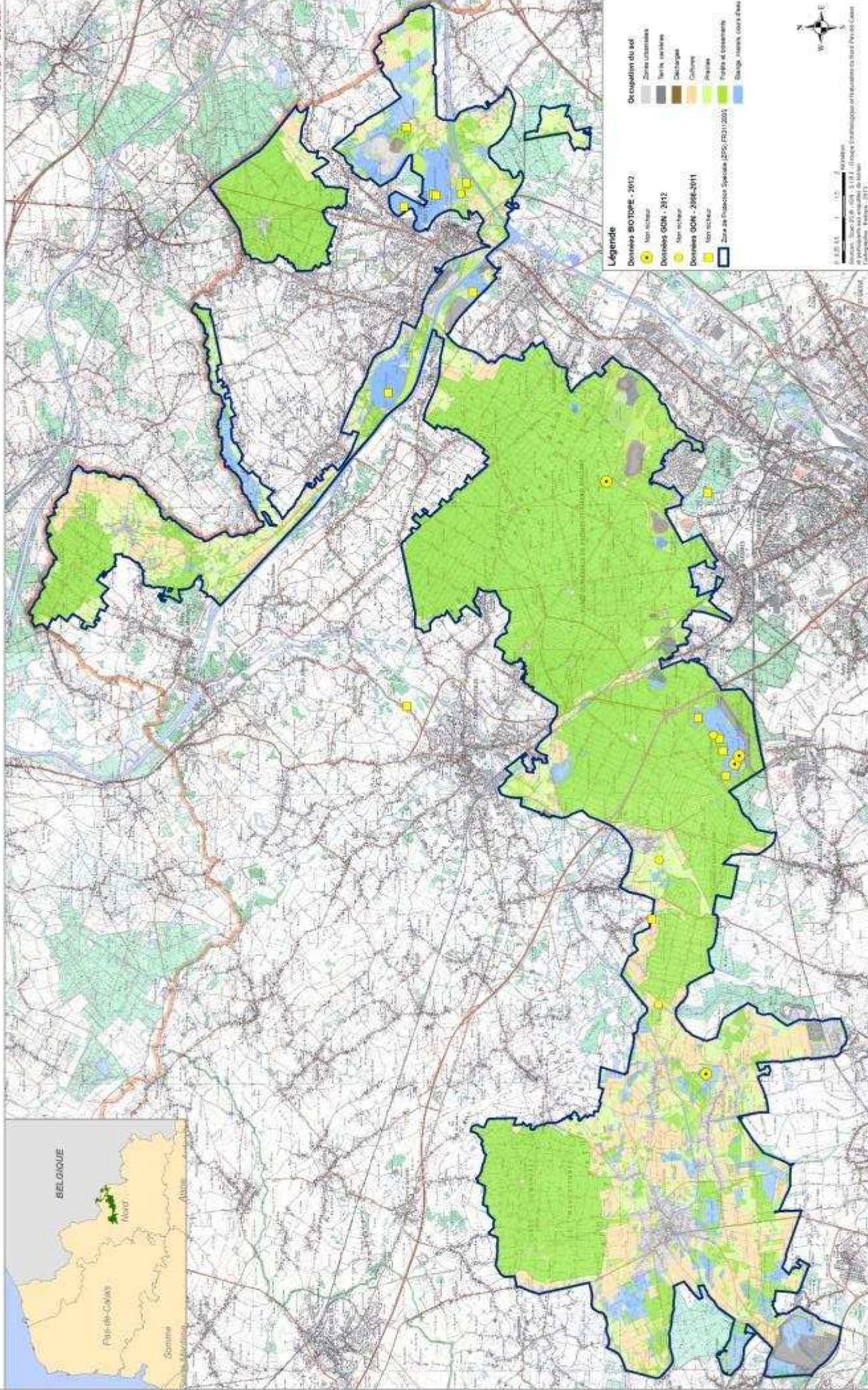
#### **Pressions**

- Modification et/ou disparition de son habitat (dégradation de son habitat)
- Pollution du milieu (pollution de l'eau)
- Dérangement des sites de reproduction potentiels (persécutions, fréquentation)

#### **Perspectives**

Le Balbuzard pêcheur est une espèce régulièrement observée dans la ZPS mais reste une espèce migratrice non nicheuse ; elle répond donc au moins à une partie de ses exigences. L'installation d'une plateforme à la Mare à Goriaux dans le but de favoriser sa nidification n'a pas été suivie d'effet. L'espèce fait l'objet d'un plan national d'actions de conservation et ses effectifs sont en augmentation. La nidification possible n'est donc pas à exclure.

**Balbusard pêcheur (*Pandion haliaetus*)**



## Cigogne blanche

*Ciconia ciconia* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A031**

La Cigogne blanche est une espèce migratrice dans la ZPS, mais elle y est également considérée comme nicheuse potentielle. La ZPS fait partie des zones humides les plus fréquentées par l'espèce dans la région Nord – Pas-de-Calais.



© DCABRILLO - Wikipédia

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	NA (non applicable)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 90 à 115 cm/ Envergure 195 à 215 cm / Poids 3 000 à 3 500g.

Comportement : Nichant dans les lieux hauts et découverts, elle se nourrit de grenouilles, têtards, lézards, couleuvres, crustacés divers, petits mammifères,...

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente toute l'année. L'espèce montre une tendance à hiverner sous nos latitudes, c'est pourquoi elle peut être observée pratiquement toute l'année. Les observations sont régulières entre mi-février et fin août. Il est difficile de distinguer clairement la période de migration ; néanmoins, les observations sont plus nombreuses de la mi-août à la fin août, ce qui correspond à la période « théorique » de dispersion postnuptiale. La migration pré-nuptiale semble très étalée. La période de reproduction s'étale de début-mars à mi-juillet. Au niveau local, il est difficile de préciser les limites de cette période. Si nous nous référons au cas de nidification enregistré dans la vallée de la Lys en 2008, la construction du nid se déroule à la fin du mois d'avril et peut s'étaler jusqu'à début mai. La ponte interviendrait peu de temps après puisque les jeunes sont visibles dès le début du mois de juin. Nous ne disposons malheureusement pas d'information sur le déroulement de l'émancipation des jeunes. Selon la littérature, cette phase durerait jusqu'à 2 mois.

### Habitat

L'habitat de la Cigogne blanche est constitué de zones ouvertes dominées par des supports de hauteur variable recherchés pour y construire le nid.

### Nidification

Les sites de nidification recherchés par la Cigogne blanche sont généralement des arbres à cime plus ou moins haute et plate. Les infrastructures humaines peuvent également servir de support de nid. Il importe néanmoins que le milieu environnant soit dominé par une végétation basse de préférence à caractère humide. Les prairies humides et autres milieux de proximité de la vallée de l'Escaut, de Flines-lès-Mortagne à Bruay-sur-l'Escaut, semblent convenir, mais, il n'est pas exclu que l'espèce utilise d'autres secteurs de la ZPS.

### Alimentation

L'espèce fréquente préférentiellement les milieux ouverts où elle peut chasser (et pêcher) à vue. Son régime varié la conduit à exploiter les zones à végétation basse ou les zones recouvertes d'une couche d'eau de faible épaisseur, mais elle ne fréquente pas exclusivement les milieux humides. Les zones d'alimentation sont les mêmes que celles de nidification potentielle.

### Hivernage

Il devient de moins en moins rare d'observer l'espèce en période hivernale. Les habitats fréquentés lors de cette période sont très divers mais les zones à dominante humide sont malgré tout privilégiées, sans être exclusives.

### Transit et Migration

Les haltes migratoires dépendent essentiellement de la présence de zones de gagnage. Des champs semblent convenir donc il est difficile de délimiter des zones précises de halte migratoire. Les déplacements de l'espèce sont aléatoires. Aucune zone de transit n'est donc privilégiée.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

La Cigogne blanche est essentiellement migratrice au sein du périmètre de la ZPS.

Un couple est cité sur la commune de Marchiennes en 1957. Depuis, aucune donnée de nidification n'a été enregistrée. Seuls des oiseaux en vol migratoire ou en stationnement ont été notés, essentiellement de la mi-janvier à mi-septembre.

Sur la période 2008-2011, la Cigogne blanche a été observée en période de migration et d'hivernage essentiellement.

Un cas d'hivernage est noté en 2009 concernant un maximum de 7 individus observés à plusieurs reprises au cours des mois de janvier et de février sur les communes d'Odomez, Fresnes-sur-Escaut et Escautpont.

Quelques observations d'individus erratiques sont également faites au cours des mois d'avril à juin concernant principalement des oiseaux en vol.

### Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)

Huit observations de Cigognes blanches ont été réalisées au cours des inventaires entre avril 2012 et janvier 2013.

#### Période de nidification :

Aucune preuve de reproduction de la Cigogne blanche n'a pu être mise en évidence au cours des prospections. Sur les huit observations réalisées, 4 ont cependant été réalisées entre le 27 avril et le 27 juin 2012 sur quatre secteurs différents :

- un individu posé sur la commune de Thivencelle le 27 avril ;
- un individu posé à Condé-sur-l'Escaut le même jour ;
- un individu en vol local sur la commune de Bruille-Saint-Amand le 26 juin ;
- deux individus posés sur la commune de Saint-Amand-les-Eaux le 27 juin.

Il est probable qu'il s'agisse d'individus erratiques ou de juvéniles non reproducteurs.

Deux contacts au cours de cette période ont été renseignés dans la base de données du GON sur les communes de Saint-Amand les Eaux et de Condé-sur-l'Escaut, concernant dans les deux cas des individus en vol.

#### Période de migration :

Aucune observation de Cigogne blanche en migration n'a été réalisée au cours des prospections.

Quatre observations sont mentionnées dans la base de données du GON pouvant être attribuées à des individus en vol migratoire ou en stationnement migratoire (commune de Marchiennes, Rieulay, Saint-Amand-les-Eaux et Hasnon).

#### Période d'hivernage :

Un cas d'hivernage a été observé au cours de l'hiver 2011-2012 sur les communes de Saint-Amand-les-Eaux, Millonfosse et Hasnon, les individus se rassemblant en dortoir sur les lampadaires du parking de l'ancien hypermarché Leclerc à Saint-Amand-les-Eaux.

Les observations réalisées dans le cadre des prospections ont permis de noter un maximum de 4 individus en alimentation au sein de prairies en limite de ZPS, sur les communes de Millonfosse et Hasnon. Ces individus fréquentant également la décharge située à proximité sur la commune de Saint-Amand-les-Eaux. Un grand nombre d'observations ont été renseignées dans la base de données du GON pour ce secteur à partir du 16 décembre, avec un maximum de 7 individus le 17 décembre 2012 (V. GAVERIAUX).

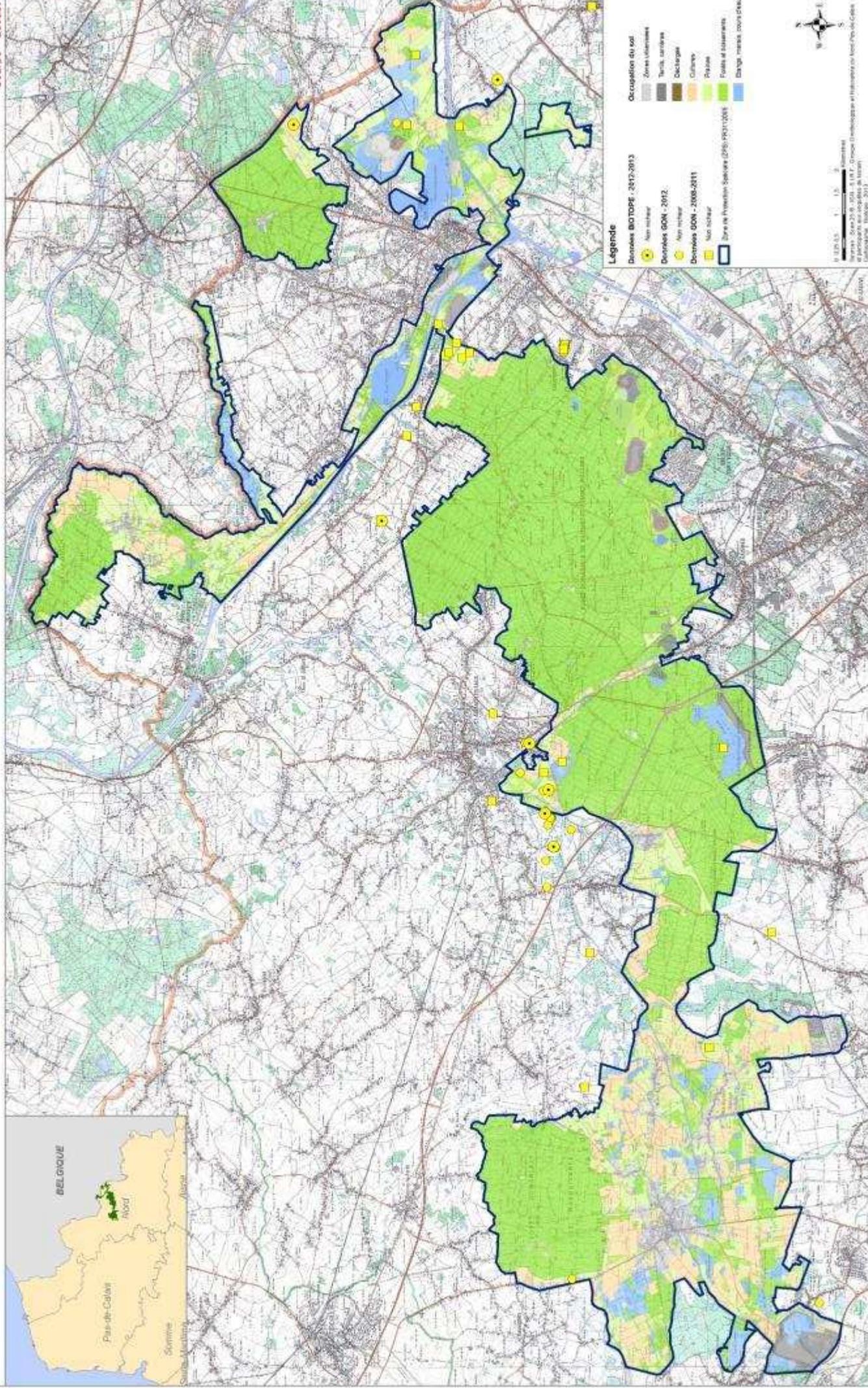
#### **Pressions**

- Modification et/ou disparition de son habitat (présence d'habitats de qualité et présentant une ressource alimentaire suffisante pour permettent à l'espèce de nicher)
- Dérangement des sites de reproduction potentiels (l'espèce est très sensible au dérangement)

#### **Perspectives**

L'espèce fréquente la zone d'étude depuis maintenant plus de 20 ans et les observations se sont multipliées lors des années 2000. La ZPS présente les caractéristiques requises pour la nidification de l'espèce qui peut être envisagée sous réserve de maintenir un habitat ouvert favorable à la présence de zones de gagnage de qualité et à la présence de supports pour les nids.

## Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)



## Cygne de Bewick

*Cygnus columbianus bewickii* (Yarrell, 1838)

Code Natura 2000 : **A037**



© ARPINGSTONE - Wikipédia

Le Cygne de Bewick est un visiteur d'hiver dans la ZPS. La zone d'étude fait partie des rares quartiers d'hiver régionaux de l'espèce où elle est, cependant, assez rarement observée.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	EN (En danger)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 115 à 127 cm / Envergure 180 à 221 cm / Poids 5,7 à 6,5 kg.

Comportement : Le cygne de Bewick forme de grands vols avec d'autres espèces de cygnes. Ils se nourrissent de racines et de feuillages, souvent sur les terres agricoles pendant le jour, et en fouillant dans l'eau pendant la nuit. Il a été constaté que les groupes familiaux restent ensemble et migrent en même temps. Ils sont grégaires en hiver, mais territoriaux en période de reproduction.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente de novembre à mars. Les premiers individus peuvent être observés dès le début du mois de novembre et les derniers fin mars. Les observations du mois de mars peuvent d'ores et déjà concerner des oiseaux de passage.

### Habitat

Dans la ZPS, le Cygne de Bewick est observé sur les vastes plans d'eau des grandes zones humides.

### Nidification

L'espèce ne niche pas sous nos latitudes.

### Alimentation

Le Cygne de Bewick se nourrit essentiellement de plantes aquatiques des eaux peu profondes. Il peut également s'alimenter dans les prairies humides ou sur le bord des plans d'eau. Les plans d'eau de la zone est de la ZPS sont privilégiés, en particulier les étangs de Condé-sur-l'Escaut et, potentiellement, le Marais des Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut.

### Hivernage

Les deux seuls sites utilisés par l'espèce en hiver sont ceux précédemment cités, à savoir les étangs de Condé-sur-l'Escaut et le Marais des Bateaux Flamands.

### Transit et Migration

Jamais l'espèce n'a été observée en déplacement local entre deux sites de la ZPS. Il est néanmoins fortement probable que des échanges se produisent entre le marais de Condé-sur-l'Escaut et les marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul (Belgique) selon les observateurs locaux.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

Au sein de la ZPS, les rares données en période d'hivernage concernant le Cygne de Bewick sont situées au sein des étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut (1995, 1998 et 2010), sur la Mare à Goriaux à Raismes (1991) et au Près des Nonnettes à Marchiennes (1996).

L'espèce a également été observée en hivernage à deux reprises (1992 et 2000) sur le site des prairies humides de Maulde à proximité de la ZPS.

Sur la période 2008-2011, quatre données de l'espèce ont été renseignées au cours du mois de novembre 2010 sur les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut.

Le Cygne de Bewick est par contre un hivernant régulier au sein du site belge des marais de Harchies-Hensies-Pommeroeul en bordure de la ZPS.

Depuis peu, des stationnements hivernaux de l'espèce sont également observés côté belge, en plaine agricole, sur la commune d'Ellignies-Saint-Anne, à proximité de Beloeil.

#### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

Au cours des prospections menées en 2012 et 2013, aucune observation de l'espèce n'a été réalisée sur le périmètre de la ZPS.

L'espèce a toutefois hivernée en bordure de la ZPS, sur la zone humide des marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul où un maximum de 23 individus hivernants a été comptabilisé le 16 janvier 2013.

#### **Pressions**

- Modification et/ou disparition de son habitat (disparition des zones humides)
- Dérangement sur les sites (perturbation liée aux activités locales, chasse en particulier. L'espèce utilisant la ZPS comme site d'hivernage)

#### **Perspectives**

Cette espèce ne fait que de rares et brefs stationnements hivernaux dans la ZPS (le plus long datant de 1992 : une quinzaine de jours en mars) et il est probable que son statut ne change pas.



## Echasse blanche

*Himantopus himantopus* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A131**



© Sylvain Hays - Wikipédia

Dans la ZPS, l'Echasse blanche est un migrateur. La ZPS n'accueille actuellement aucune population nicheuse, mais l'espèce niche à proximité immédiate dans les prairies humides de Maulde. La population régionale est faible et très variable. Dans ce contexte, la représentativité du site vis-à-vis de la population nicheuse régionale ne peut être significative ; la ZPS peut être considérée comme un secteur favorable au passage et au stationnement de l'espèce.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 35 à 40 cm / Envergure 67 à 83 cm / Poids 160 à 200 g.

Comportement : L'échasse blanche niche en petites colonies allant de 2 à 50 couples, et les couples formés défendent vigoureusement leur nid et leur territoire. Elles peuvent nicher en colonies mixtes avec des avocettes.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente d'avril à août. Selon les données dont nous disposons, les premiers individus sont observés à partir de début avril et les couples se forment dans le mois. Les accouplements commencent peu de temps après la formation des couples et les adultes les plus précoces incubent des œufs dès la fin avril ; néanmoins, la plupart des oiseaux au nid sont vus au cours du mois de mai. Les premiers jeunes sont visibles à partir de la dernière décade du mois de mai. La phase d'émancipation des jeunes semble durer jusqu'en juillet, début de la phase de migration postnuptiale.

### Habitat

L'habitat de l'Echasse blanche correspond à des zones humides inondées (marais arrière-littoraux et estuariens, marais intérieurs, prairies et champs inondés, plans d'eau de faible profondeur, etc.). L'espèce semble pouvoir fréquenter tout type de milieu lui offrant des zones de faible profondeur d'eau (vasières, etc.).

### Nidification

L'espèce niche dans des sites gorgés d'eau à inondés d'un film d'eau de faible profondeur sans trop de variation de niveau. Peu de sites peuvent offrir ces conditions. Les ornithologues locaux ont repéré le site du Grand Quennebray (Beuvry-la-Forêt) et les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut, Saint-Aybert et Thivencelle.

### Alimentation

Pour son alimentation, l'Echasse blanche prospecte les eaux peu profondes que peuvent offrir les biotopes décrits ci-dessus. D'autres sites viennent compléter la liste : les prairies de la vallée de l'Escaut au niveau de Château-l'Abbaye et la Mare à Goriaux (Raismes, Wallers).

### Transit et migration

Les déplacements inter-sites ne sont pas connus, il n'est donc pas possible de déterminer des couloirs de déplacements locaux. Au cours de la phase de migration, l'espèce utilise les sites à caractéristiques proches de ceux utilisés lors de la reproduction. Comme par exemple, le secteur du Marais à Vred, situé le long de la Scarpe.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

L'Echasse blanche est uniquement connue en tant que migratrice sur le périmètre de la ZPS.

Tout comme l'Avocette élégante, l'Echasse blanche est nicheuse régulière depuis 1994 à proximité de la ZPS, sur le site des prairies humides de Lecelles et Maulde (ANCELET, 2009).

A proximité de la ZPS, aucune donnée de nidification récente n'est connue. L'Echasse blanche a réalisé une tentative de nidification en Belgique sur les marais d'Harchies en 1954.

Entre 2008 et 2011, l'Echasse blanche a fait l'objet de quatre observations renseignées dans la base de données du GON. Ces quatre observations ont été réalisées du 15 au 31 juillet 2011 et concernent deux individus en stationnement sur les marais des Bateaux Flamands à Fresnes sur Escaut (P. PLICHON).

#### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

Lors des expertises menées en 2012, l'Echasse blanche n'a pas été observée sur le périmètre de la ZPS.

Une observation a toutefois été réalisée par un propriétaire privée sur la commune de Rieulay, au sein du marais des Onze Villes. Deux individus posés et en alimentation ont été observés au cours de la première quinzaine du mois d'avril. L'absence d'observation ultérieure permet de considérer ces individus comme étant des migrateurs en stationnement en période prénuptiale (l'information a été enregistrée dans la base de données et figure sur la cartographie de synthèse).

En dehors de cette donnée, la base de données du GON ne relate aucune observation de l'espèce sur le périmètre de la ZPS au cours de l'année 2012

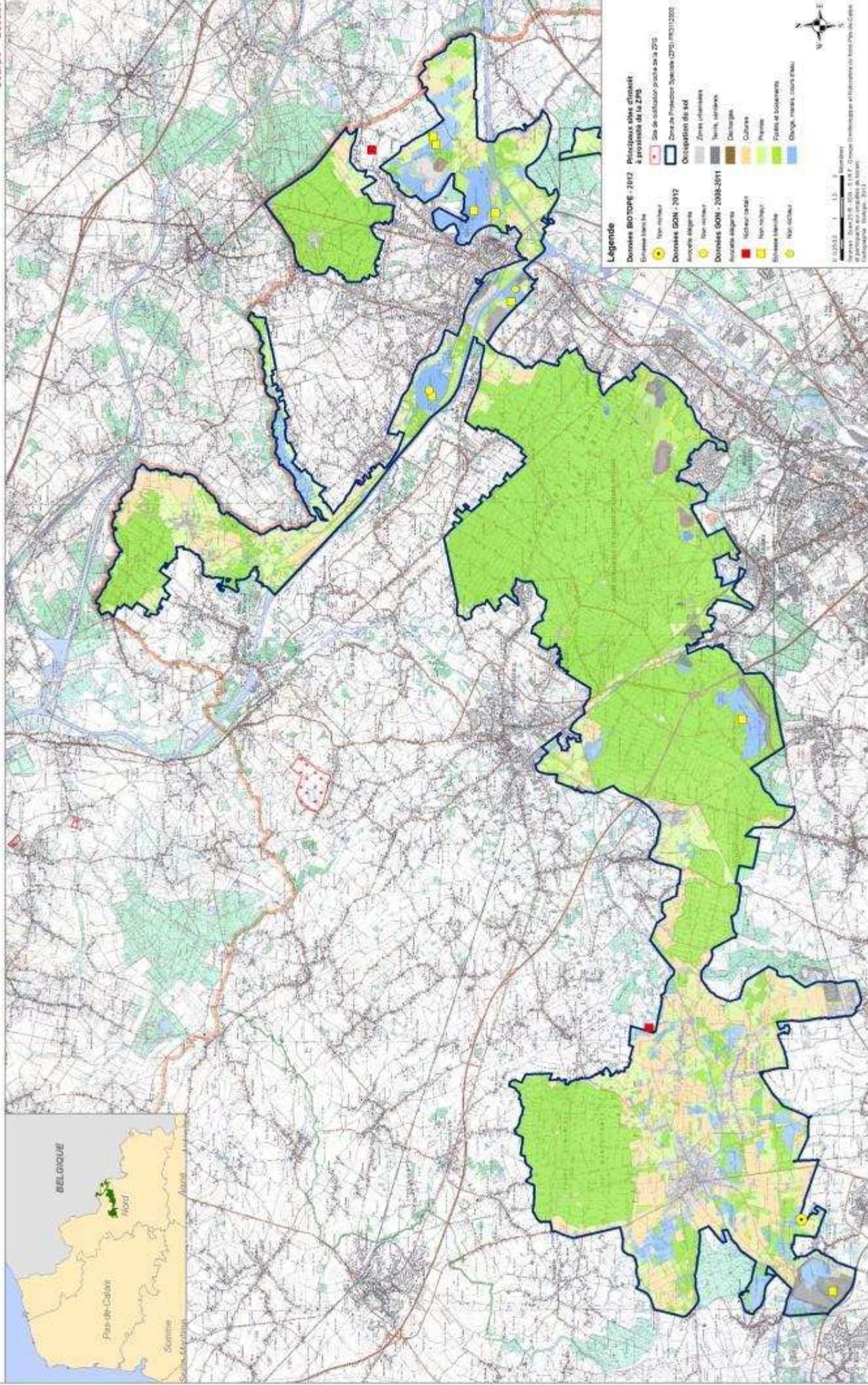
*(Cartes idem que celles de l'Avocette élégante)*

#### **Pressions**

- Modification et/ou disparition de son habitat (disparition des zones humides)
- Gestion hydraulique inadaptée (mauvaise gestion des niveaux d'eau empêchent la nidification de l'Echasse blanche)
- Dérangement des sites de reproduction potentiels (l'espèce est sensible aux dérangements et à la prédation car elle niche dans des zones ouvertes donc plutôt exposées).

#### **Perspectives**

Il est difficile d'avoir une vision précise de l'avenir de l'Echasse blanche dans la ZPS car c'est une espèce située en limite d'aire de répartition et elle n'y a pas été observée ces dernières années. Néanmoins, peu de sites semblent offrir les conditions nécessaires à la réussite de sa reproduction ; un suivi régulier des secteurs favorables de ces sites mériterait d'être mis en place.



## Grande aigrette

*Casmerodius albus* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A027**



© Christian MEHLFÜHRER - Wikipédia

La Grande Aigrette est une espèce hivernante dans la ZPS. L'espèce est observée dans les zones humides du Nord – Pas-de-Calais. La ZPS est néanmoins un site privilégié car il est l'un des complexes de zones humides les plus importants de la région.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 94 à 104 cm / Envergure 131 à 145 cm / Poids 1 000 g. Comportement : La Grande aigrette niche isolément ou en colonies, parfois en compagnie d'autres hérons.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente toute l'année, mais est encore très peu observée en période de reproduction. Le pic d'observations entre début octobre et début avril délimite cette phase. Les individus sont observés en dortoirs d'octobre à mars. Aucune observation d'individus en plumage nuptial ne permet de préciser la période de reproduction de l'espèce.

### Habitat

La Grande aigrette est une espèce qui fréquente les zones humides. Son habitat habituel est caractérisé par la présence de zones de gagnage relativement bien découvertes qui peuvent être de tout ordre (plans d'eau et cours d'eau peu profonds, fossés, milieux inondés,...) et de sites de repos et de reproduction (roselières, bois humides). Ainsi la ZPS lui offre une multitude de possibilités de sites d'alimentation et autant de solutions alternatives à un dérangement.

### Nidification

L'espèce niche généralement dans des roselières denses et calmes. C'est un oiseau très farouche donc très difficile à observer dans son milieu de nidification. L'oiseau disposerait son nid plutôt au sol dans la roselière. Néanmoins, la nidification en colonie mixte de reproduction n'est pas à exclure comme cela a été le cas en forêt d'Eperlecques dans le Pas-de-Calais (premier cas de nidification avérée dans la région). Les sites pouvant accueillir potentiellement la nidification de l'espèce sont les suivants : le Puchoie (Saint-Amand-les-Eaux), la Mare à Goriaux (Walers, Raismes), l'ancienne Scarpe au niveau du Bois des Eclusettes (Hasnon), les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut, Saint-Aybert et Thivencelle et la Scarpe rivière au niveau de la confluence avec la Trétoire (Château-l'Abbaye).

### Alimentation

L'espèce utilise tout le réseau de plans d'eau que lui offre la ZPS, sans distinction de taille. Elle fréquente également les cours d'eau, fossés et les prairies humides, nombreux dans cette zone. Certains observateurs avancent même la capacité de l'espèce à se replier sur les ruisseaux intra-forestiers lors des gros épisodes de gel. Les principaux sites utilisés dans la ZPS sont (en plus des premiers cités) : le cours de la Scarpe rivière canalisée entre Hasnon et Lallaing, le secteur des Annelles (Wandignies-Hamage), la vallée de la Vergne (Hergnies), l'Étang d'Amaury (Hergnies, Vieux-Condé), le marais des Bateaux-Flamands (Fresnes-sur-Escaut), le Prussien et l'ancien site minier de Sabatier (Raismes).

### Hivernage

La Grande aigrette est assez mobile lors de cette phase. Il est donc difficile de délimiter les zones fréquentées. Les ornithologues locaux ont néanmoins pointé la vallée de la Scarpe rivière canalisée entre Hasnon et Lallaing et le secteur des Annelles à Wandignies-Hamage. Par ailleurs, la Mare à Goriaux est le seul site utilisé comme dortoir régulièrement par l'espèce.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

L'espèce a été mise en évidence pour la première fois en région en 1980 sur la ZPS, sur l'étang de la Mare à Goriaux.

Elle est hivernante régulière depuis l'hiver 1989-1990 dans le complexe humide de Condé-sur-l'Escaut, Saint-Aybert, Thivencelle et depuis l'hiver 2000-2001 sur la Mare à Goriaux.

Depuis 1990 un dortoir en période d'hivernage est observé sur les marais d'Harchies en Belgique à proximité de la ZPS. Les individus hivernants sont retrouvés sur la ZPS où ils viennent s'alimenter en journée.

Si les données historiques concernées principalement des hivernants, depuis 2008, la Grande Aigrette est régulièrement observée sur l'ensemble des zones humides de la ZPS et ce, tout au long de l'année sans que sa nidification ne soit mise en évidence. L'espèce a réalisé une tentative de nidification sur le site d'Harchies en 2009 mais le nid a été abandonné une semaine après sa construction. Depuis, des individus sont régulièrement observés en période de nidification sur le site sans que la reproduction ne puisse être avérée.

### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

La Grande Aigrette a fait l'objet de 51 observations dans le cadre des inventaires, de mars 2012 à février 2013.

#### Période de nidification :

Aucune preuve de nidification n'a pu être obtenue sur l'ensemble de la ZPS pour cette espèce au cours des prospections. Quelques observations de l'espèce ont toutefois été réalisées au cours des mois d'avril, de juin et de juillet :

- Sur la commune de Rieulay, deux observations d'un individu ont été réalisées sur le Marais des Onze Villes le 27 juin et le 18 juillet.
- Sur la commune de Warlaing, un individu adulte a été observé au sein d'une prairie le 6 avril 2012.
- Sur la commune de Condé sur l'Escaut, un individu a été observé au niveau de la Fosse Ledoux le 27 avril 2012.

Quelques rares données sont également renseignées dans la base de données du GON durant cette période. Il est probable qu'il s'agisse d'individus erratiques non reproducteurs.

#### Période de migration et d'hivernage :

L'espèce a régulièrement été observée en période de migration pré et postnuptiale et en période d'hivernage sur la majeure partie du périmètre de la ZPS. Les principales zones humides ainsi que les prairies humides présentes sur la ZPS accueillent l'espèce en alimentation. Deux secteurs utilisés comme dortoirs ou pré-dortoirs ont été observés au cours des prospections :

- Les prairies des Anelles sur la commune de Wandignies-Hamage où un maximum de neuf individus ont été observés à la tombée de la nuit le 10 janvier 2013.
- L'étang de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut, où environ 25 individus ont été observés le 19 février 2013 au niveau de la roselière Ledoux avant de s'envoler en direction de la Belgique.

La Mare à Goriaux est également utilisée en tant que dortoir par l'espèce comme en témoigne les observations renseignées dans la base de données du GON, notamment au cours des mois d'octobre et de novembre, avec un maximum de 14 individus observés le 2 novembre 2012 (J.P. & P. LEJEUNE).

Un dortoir de l'espèce est également présent en Belgique, en bordure de la ZPS, sur les marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul en période internuptiale. Au cours de l'automne et de l'hiver 2012-2013, un maximum de 58 individus y a été comptabilisé le 4 octobre 2012 (JENARD & SIMAR).

Ces deux dortoirs inter-nuptiaux concentrent les individus qui s'alimentent en journée sur les plans d'eau, cours d'eau et prairies humides (J.P. LEJEUNE, 2011). La grande mobilité de l'espèce permet de l'observer durant cette période sur la totalité de la ZPS. Les interactions entre les marais d'Harchies et les zones humides de la ZPS sont donc également fortes pour cet ardeidé qui bénéficie de la tranquillité du site belge, durant la période de la chasse au gibier d'eau pratiquée côté français, pour s'y rassembler en dortoir.

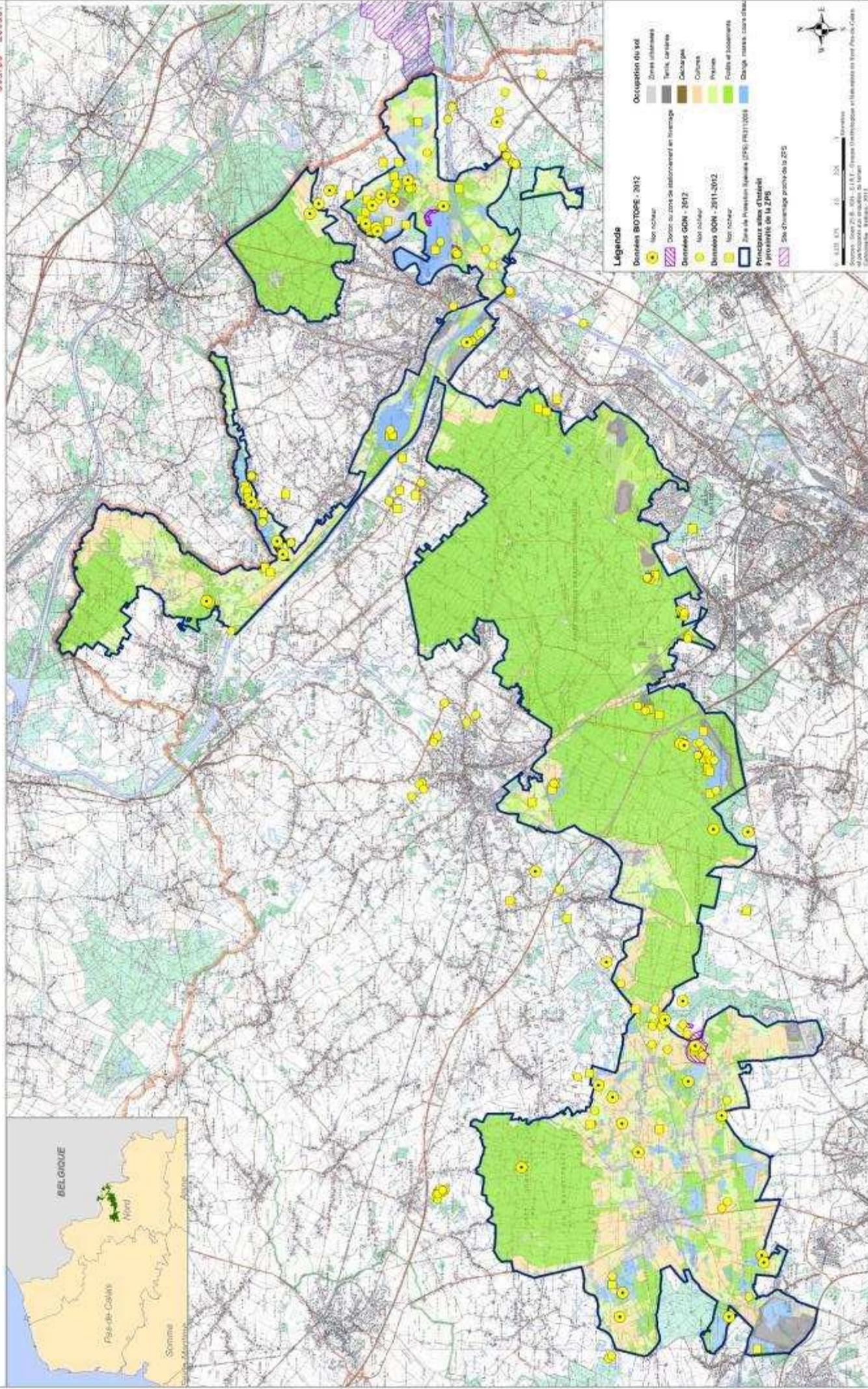
D'autres individus ont pu être observés au cours du mois de décembre 2012 sur des sites d'alimentation : 2 individus le long de la Vergne et 1 individu dans les prairies face au Vivier de Rodignies (Flines les Mortagne).

#### **Pressions**

- Dérangement des sites de reproduction potentiels (l'espèce est sensible au dérangement ce qui peut retarder une éventuelle nidification dans le secteur).

#### **Perspectives**

La Grande Aigrette est une espèce dont les effectifs ont considérablement augmentés lors des deux dernières décennies. La ZPS fait partie des secteurs les plus fréquentés par l'espèce dans la région et l'évolution de son statut comme espèce nicheuse est attendu depuis le début des années 2000 compte tenu de l'allongement de la durée de sa présence. Il est donc nécessaire de faire une veille sur les sites où l'espèce est susceptible de nicher.



## Phragmite aquatique

*Acrocephalus paludicola* (Vieillot, 1817)

Code Natura 2000: **A294**



© Stéphane LEUZIERRE

Le Phragmite aquatique est un migrateur dans la ZPS. Dans le cadre du plan d'actions national, un suivi de sa migration a été mis en place avec comme objectif la mise en évidence de l'utilisation des sites potentiellement favorables de la ZPS comme terrain de halte migratoire.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexes I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Arrêté du 17 avril 1981
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	VU (vulnérable)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 12 à 13 cm / Envergure 17 à 19 cm / Poids 10 à 14 g.

Comportement : Les Phragmites aquatiques vivent la plupart du temps en solitaire ou en couple. Après la reproduction ils deviennent extrêmement discrets. S'ils apparaissent sur une tige, ils s'envolent vite et leur apparition demeure très furtive.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est migratrice, de passage en France entre début août et fin septembre avec un pic de présence entre les 15 et 20 août. Le Phragmite aquatique niche dans les vastes prairies humides d'Europe de l'Est (Biélorussie, Ukraine, Pologne essentiellement) et migre chaque année au sud du Sahara pour y passer l'hiver.

La période de nidification débute à la mi-mai. Le nid, petit et lâchement construit, est posé dans une touffe de laïches, près du sol ou de l'eau. La ponte, qui intervient dans la dernière décade de mai, est composée de 4 ou 5 œufs semblables à ceux du Phragmite des Joncs. La femelle couve pendant une période d'environ 13 jours, le mâle se désintéressant totalement de la nichée. Elle nourrit seule les petits qui sortent au bout de 13 à 14 jours mais ne sont pas capables de voler avant l'âge de quatre semaines. Une seconde ponte intervient souvent au début du mois de juillet. La compétition territoriale avec le Phragmite des joncs tend à raréfier l'espèce.

### Habitat

#### Nidification

Sa relative rareté s'explique par ses grandes exigences. En effet, il niche exclusivement dans les marais où s'étendent de vastes formations presque exclusives de laïches, tout au plus mêlées de quelques roseaux et de joncs clairsemés. Il évite les roselières et les secteurs où les plantes palustres et les saules viennent rompre l'uniformité de ce type d'habitat.

Le Phragmite aquatique continue à vivre dans de nombreuses petites poches résiduelles de l'ouest de l'Europe. Par contre, il a pratiquement disparu de petites zones très localisées qui présentaient des conditions favorables et qui peuplaient il y a peu de temps encore le sud du continent. Actuellement, son aire principale de distribution se situe plutôt dans les pays de l'est : sud de la Lettonie, Lituanie, Pologne, Est de l'Allemagne jusqu'à la Hongrie, centre de l'Ukraine et ouest de la Russie jusqu'aux premiers contreforts de l'Oural.

#### Alimentation

La présence de végétation herbacée prairiale est un élément déterminant dans le choix des sites d'alimentation. L'espèce se nourrit principalement dans les végétations d'une hauteur comprise entre 0,5 et 1 m, surtout dans les roselières basses et les prairies naturelles hautes. La présence de végétation herbacée basse au pied des roseaux semble un élément important dans le choix des sites d'alimentation.

### Transit et migration

Pendant la migration il est accommodant de toutes sortes de marais, occupant même les fossés encombrés de plantes et les champs de céréales situés à proximité de l'eau. Dans ces quartiers d'hiver, il fréquente le même genre d'habitat que pendant la saison de nidification.

Les informations obtenues en France par le baguage indiquent que pour les escales migratoires, localisées principalement au niveau des marais littoraux, l'espèce utilise presque exclusivement une bande très étroite le long de la côte. Certaines études montrent que l'espèce a une préférence marquée pour les roselières, mais surtout pour les roselières basses et sèches et les prairies humides.

Un site sur la ZPS est connu pour être un site de halte migratoire avéré pour l'espèce : le marais de Sonnevile sur la commune de Wandignies-Hamage.

En l'état actuel des connaissances, de nombreux sites pourraient accueillir l'espèce lors de sa migration postnuptiale, compte tenu des habitats présents. La liste de ces sites, reprise dans la déclinaison régionale du plan d'actions Phragmite aquatique, correspond aux informations données par l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels et des ornithologues. 2 sites de la ZPS sont potentiellement favorables à l'espèce : l'étang d'Amaury et l'étang de Chabaud-Latour.

### **Répartition historique de l'espèce et effectifs sur la ZPS**

Dans le cadre du programme d'actions national, un suivi des oiseaux migrateurs a été mis en place sur le site du marais de Sonnevile (Wandignies-Hamage), depuis 2012, avec comme objectif la mise en évidence de l'utilisation du marais comme terrain de halte migratoire par le Phragmite aquatique.

Entre le 08 et le 24 août 2012, 10 matinées de baguage ont permis de capturer quelques 363 oiseaux de 21 espèces différentes. Parmi elles, une femelle de Phragmite aquatique adulte capturée au cours de l'avant dernière séance. Cette capture, une première sur le territoire du Parc et la plus orientale des données régionales, inscrit directement le site sur la liste de la petite dizaine de sites accueillant l'espèce en migration en région Nord-Pas-de-Calais.

En 2013, un nouveau suivi des oiseaux migrateurs a eu lieu entre le 12 et le 30 août. 2 individus ont été capturés, dont un contrôle d'individu bagué en Belgique.

La présence avérée de cette espèce renforce l'intérêt du PNR dans la préservation des zones humides de son territoire et le conforte dans sa gestion conservatoire entreprise depuis 10 ans sur le Marais de Sonnevile pour y préserver ses habitats et espèces d'intérêts patrimoniaux.

L'espèce a été observée historiquement sur les marais d'Harchies en Belgique. Ces marais forment un ensemble avec d'autres sites proches localement favorable à l'espèce comme le site de Chabaud-Latour.

#### **Pressions**

- Modification et/ou disparition de son habitat (disparition des marais à roselières, régression et/ou dégradation des prairies humides, sites importants pour sa migration sur la ZPS)

#### **Perspectives**

En France, le maintien ou la remise en état de vastes marais à roselières bordés de prairies à carex et à joncs sont de nature à favoriser la conservation de l'espèce sur la façade atlantique. La gestion des zones humides doit tendre à conserver des roselières jeunes sur prairies humides, dans des sites aussi vastes que possible. Le programme de capture standardisé initié par le CRBPO depuis 2002 au plan national mérite d'être poursuivi afin d'évaluer l'importance relative des différents sites de haltes migratoire et de mesurer le flux d'oiseaux qui transite par notre pays.

# Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005 "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE



## Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*)

**Légende**

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR3112005
- Frontière franco belge
- Sites prospectés en période de migration
- Sites potentiellement favorables
- Observations historiques de l'espèce

**Données PNRSE - 2012**

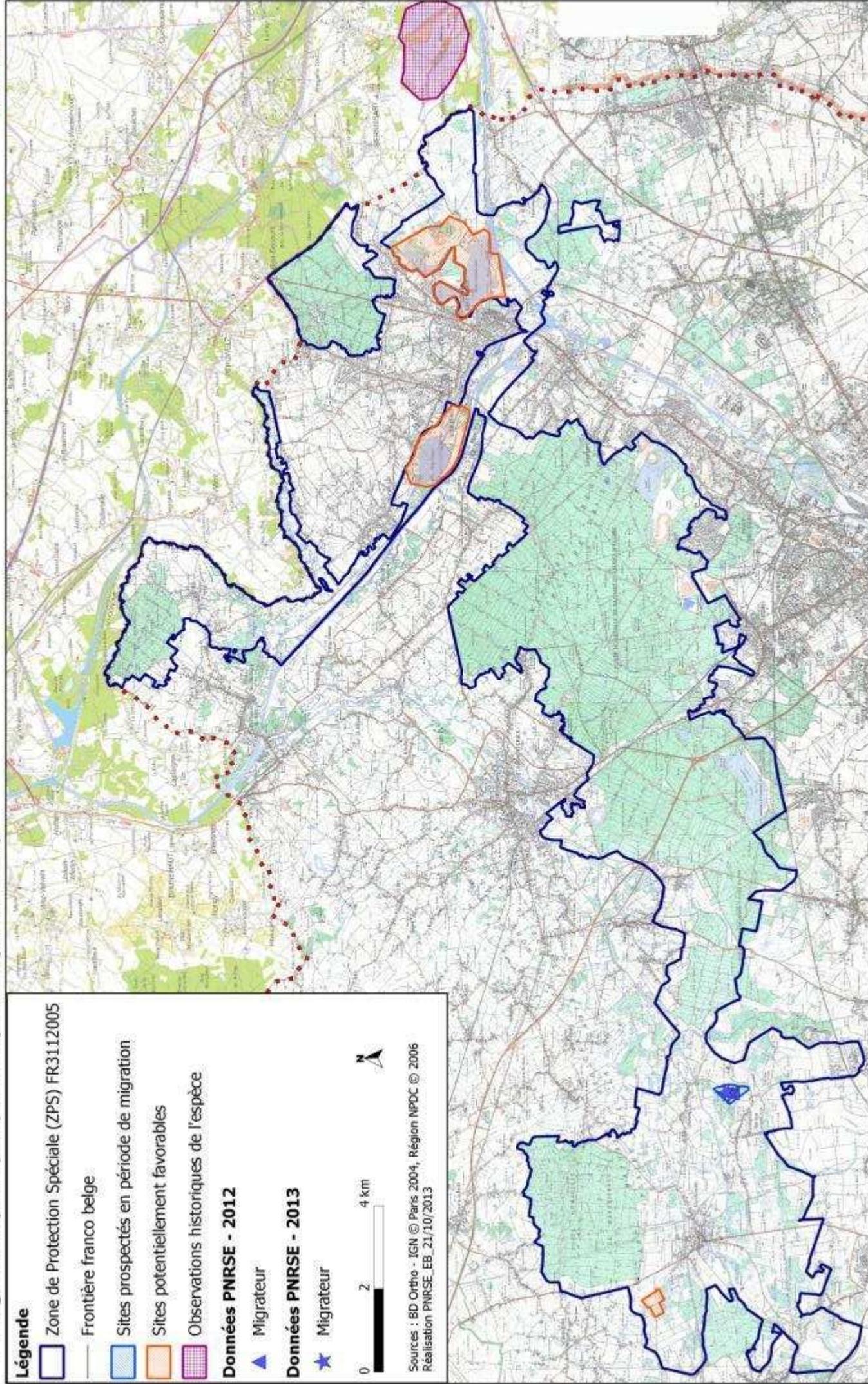
- Migrateur

**Données PNRSE - 2013**

- Migrateur

0 2 4 km

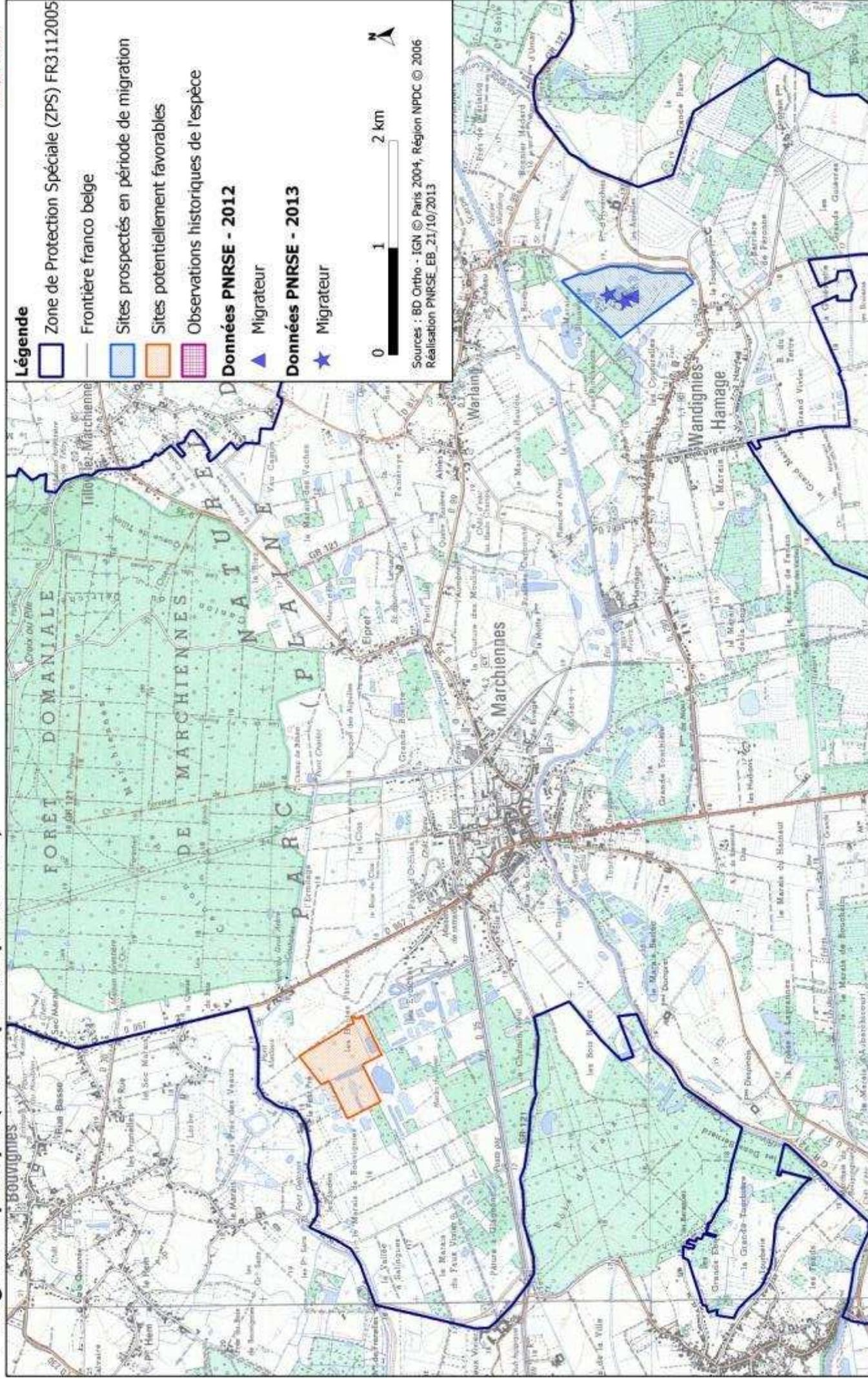
Sources : BD Ortho - IGN © Paris 2004, Région NPDC © 2006  
Réalisation PNRSE\_EB\_21/10/2013



Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005  
"Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE



Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*)



**Légende**

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR3112005
- Frontière franco belge
- Sites prospectés en période de migration
- Sites potentiellement favorables
- Observations historiques de l'espèce

**Données PNRSE - 2012**



Migrateur

**Données PNRSE - 2013**



Migrateur

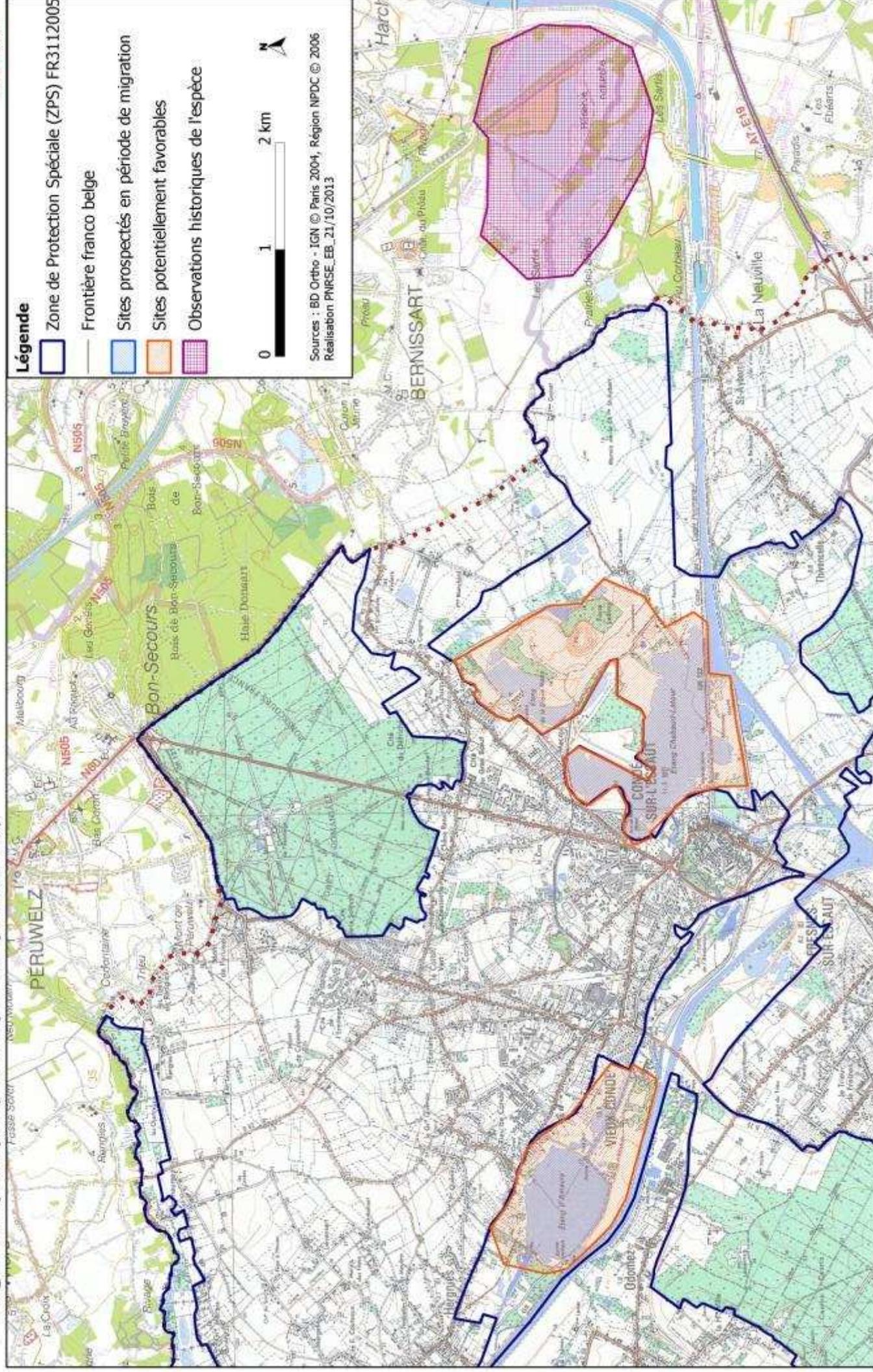


Sources : BD Ortho - IGN © Paris 2004, Région NPDC © 2006  
Réalisation PNRSE\_EB\_21/10/2013

# Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005 "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE



## Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*)



## Bondrée apivore

*Pernis apivorus* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A072**



© Yael SHIFF

La Bondrée apivore est une espèce nicheuse et migratrice dans la ZPS. Etant donné le faible taux de boisement de la région, les massifs forestiers de Raismes – Saint-Amand – Wallers, Marchiennes, Flines-lès-Mortagne et Bonsecours sont occupés par l'espèce. La forêt de Raismes - Saint-Amand – Wallers fait même partie des bastions régionaux de l'espèce.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 52 à 60cm / Envergure 113 à 150cm / Poids 600 à 1000g. Comportement : Espèce monogame. Son comportement de parade se manifeste par un vol en feston : elle s'élève sur une trajectoire inclinée, et ensuite s'immobilise dans l'air, relevant ses ailes et les agitant 3 ou 4 fois au-dessus de son dos.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente de fin avril à fin octobre. C'est généralement au cours du mois de mai que la Bondrée apivore arrive sur ses sites de nidification et effectue des vols de parade nuptiale très caractéristiques. Lors de cette phase de son cycle de reproduction, l'espèce est très démonstrative et facile à observer, ce qui explique le pic d'observation au cours du mois de mai. La phase de nidification commence début juin et dure généralement 2 à 3 mois. Le suivi de la nidification d'un couple (2009 et 2010) à proximité de la ZPS a permis de préciser son déroulement : la ponte est estimée au milieu du mois de juin, les adultes sont observés au nid jusqu'en août et les jeunes y restent jusqu'en fin août/début septembre. La migration commence sans délai après émancipation des jeunes courant août et peut s'étaler jusqu'en octobre.

### Habitat

La Bondrée apivore préfère le contexte forestier. L'espèce peut fréquenter des zones semi-ouvertes à ouvertes. Elle préfère la proximité des lisières forestières, des chemins forestiers, des clairières et des coupes à blanc. La Bondrée occupe des boisements à taillis plutôt clairsemé. Le nid est installé de préférence sur un arbre haut et robuste. L'aire est souvent installée à proximité d'une lisière mais pas exclusivement. Il n'existe visiblement aucune préférence de l'essence d'arbre pour la construction du nid.

Un boisement de quelques dizaines d'hectares est suffisant à partir du moment où il est entouré d'une grande surface de prairies. La plupart des boisements de la ZPS peuvent donc potentiellement accueillir au moins un couple nicheur. Dans ces conditions, la densité de la population de Bondrée apivore peut être très élevée. Les sites de reproduction avérés sont les 4 forêts domaniales de la ZPS. D'autres boisements peuvent potentiellement accueillir l'espèce : le Bois des Poteries (Flines-lès-Mortagne), le site des Vaucelles (Quarouble) et le Bois de Faux (Vred).

Un contexte humide est apprécié par la Bondrée apivore, notamment en début de période de reproduction. De retour de migration, au moment où les proies principales (hyménoptères) sont peu abondantes, elle peut se nourrir des proies d'appoint, principalement des grenouilles. Dans les massifs forestiers, l'espèce affectionne également les bernes non embroussaillées et florifères des larges chemins forestiers riches en insectes. Les nicheurs s'alimentent sur place ou à proximité immédiate des sites de nidification. L'espèce décrit généralement des vols directs donc aucun habitat particulier n'est privilégié.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

La Bondrée apivore est une espèce nicheuse régulière au sein des boisements de la ZPS. Les quatre massifs forestiers domaniaux présents sont occupés par l'espèce, le massif de Raismes-Saint-Amand-Wallers constituant un des bastions de l'espèce en région.

Durant la période 2008-2011, un peu plus de 100 observations de Bondrée apivore sont renseignées dans la base de données du GON entre début mai et mi-septembre. La majorité des données concerne des observations d'individus en période de nidification au sein et en lisière de la forêt de Raismes-Saint-Amand-

Wallers. Les autres observations d'individus nicheurs possibles ou probables concernent les massifs forestiers de Marchiennes et de Flines-lès-Mortagne, le Pré des Nonnettes, le Marais Foucart à Raismes et les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut (observations répétées ou non de l'espèce en période de reproduction dans un habitat propice à la nidification). 50 observations concernent des individus non nicheurs observés en vol local ou migratoire ou en chasse.

### Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)

Les prospections ont essentiellement été menées en période de reproduction.

Les inventaires dans les peuplements forestiers ont été réalisés depuis des points de vue surplombant les massifs (terril notamment) ou offrant de grands angles de vue (périphérie ou grands secteurs de coupes au cœur des massifs), par conditions météorologiques favorables, entre le 1er et le 15 juin, période où l'espèce, par ses vols en feston, donne une bonne indication du caractère reproducteur sur le territoire. Des compléments d'observations ont permis d'affiner les informations recueillies. Il en ressort que l'espèce est présente sur l'ensemble des grands massifs boisés :

- En forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers, la campagne réalisée en coopération avec plusieurs naturalistes, a permis l'observation de couples en vol plané ou des vols de parade permettant de réaliser une bonne cartographie des territoires potentiels utilisés. Au total, 8 cantons ont pu être définis au sein du massif dont 5 avec comportement nuptial.
- En forêt de Marchiennes, l'inventaire a permis de cartographier un couple cantonné au nord du massif tandis qu'une autre observation traduirait la présence d'un second couple occupant un territoire s'étalant du sud-ouest du massif jusqu'au bois de Faux.
- En forêt de Bonsecours, un seul couple a été observé en parade dans la partie sud-ouest du massif. Plus largement, un autre couple fréquente la forêt domaniale dans sa partie nord-est mais son aire se situe dans la partie belge du massif de Bonsecours.
- En forêt de Flines-lès-Mortagne, une seule observation, en marge de la forêt domaniale, a été faite : l'oiseau venant de l'est en vol battu n'a effectué qu'un vol circulaire de courte durée avant de repartir en piqué vers le sud-est. Il semble fort probable qu'un couple puisse être cantonné sur le secteur du bois des Poteries ou dans les peupleraies au sud-est de la commune de Flines-lès-Mortagne.
- L'observation d'un couple au-dessus de l'étang d'Amaury dont un individu transportant des branches laisse également supposer la présence d'un canton sur ce secteur, dans les boisements et peupleraies situées à proximité du canal de l'Escaut sur les communes de Bruille-Saint-Amand et d'Hergnies.

Les recensements effectués permettent ainsi d'estimer la présence de 10 couples en forêt domaniale (dont un hors ZPS : Bois Lecat), auxquels s'ajoutent 3 couples installés en marge des massifs (secteur du Bois de Faux et du Pré des Nonnettes à Marchiennes, secteur du bois des Poteries et du Vivier de Rodignies à Flines-lès-Mortagne et secteur de l'étang d'Amaury à Hergnies et Bruille Saint-Amand.).

La majorité des contacts a eu lieu en forêt domaniale de Raismes-Saint Amand-Wallers, bastion de l'espèce sur le territoire de la ZPS. Ce massif offre une zone favorable à l'installation des nids et assure aux Bondrées une proximité avec ses territoires de chasse soit au cœur du massif soit, plus largement, dans les milieux prairiaux alentours. Ce constat vaut également pour les forêts de Marchiennes et de Bonsecours.

Les grands massifs forestiers de la ZPS sont tous des sites de nidification avérés ou potentiels. Cependant, l'espèce n'est pas uniquement inféodée aux grandes forêts feuillues, c'est la mosaïque des habitats à l'échelle du territoire de la ZPS, entre formations boisées adultes et milieux prairiaux, qui assure à l'espèce un biotope favorable sachant qu'elle évite les grands secteurs cultivés.

Au cours de l'année 2012, 39 observations de l'espèce ont été renseignées dans la base de données du GON entre le 18 mai et le 28 septembre. Sept observations concernent des individus nicheurs possibles ou probables, en lisière de la Mare à Goriaux (5 observations), au sud-ouest du teruil de Sabatier sur la commune de Raismes et au nord de la commune de Saint-Amand-les-Eaux en dehors de la ZPS.

Les autres données concernent des observations sans preuve de nidification principalement au sein du massif forestier de Raismes – Saint-Amand-Wallers et ses lisières ainsi qu'en forêt de Marchiennes, sur les marais de Condé-sur-l'Escaut et sur les marais des Bateaux Flamands à Fresnes-sur-Escaut.

### Menaces

- Modification et/ou disparition de son habitat (perte de zones d'alimentation : fermeture du milieu, fauches répétées)
- Dérangement des sites de reproduction

### Perspectives

La situation actuelle de la population locale est bonne au regard des observations régulières réalisées dans la zone d'étude. L'enjeu pour cette espèce est d'améliorer les connaissances notamment sur la localisation des sites de nids et de pratiquer une gestion extensive adaptée au maintien de zones herbacées (clairières, layons) pour son alimentation.



## Engoulevent d'Europe

*Caprimulgus europaeus* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A224**



© B. GILWA - Wikipédia

L'Engoulevent d'Europe est migrateur et nicheur dans la ZPS.

Les massifs forestiers de la ZPS de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut n'accueillent pas la plus grosse population de la région mais constituent le plus important bastion à l'est de la région et une interface avec les massifs boisés du Hainaut.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS			MIGRATION				HIVERNANTS				
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 24 à 28cm / Envergure 52 à 60cm / Poids 75 à 100g.

Comportement : Très difficile à observer, il est souvent posé au sol ou sur une branche à se reposer, les yeux mi-clos. Le vol de chasse est silencieux, léger et manœuvrant, avec de courtes montées, de brefs vols sur place suivis de rapides planés.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente de mars à octobre. Les observations effectuées de 1989-2010 ne permettent pas d'expliquer la totalité de la phénologie locale de l'espèce. De retour de ses quartiers d'Afrique généralement en avril, les premiers individus peuvent être observés dès le mois de mars dans la ZPS. La nidification peut débuter fin-mai, mais le plus souvent au cours du mois de juin et conduit la plupart des couples à élever une nichée (voir deux). Les observations réalisées dans la ZPS vont dans ce sens avec la plupart des individus observés de mi-mai jusque début-juillet. Les oiseaux entament leur long périple migratoire au début du mois d'août. Des retardataires peuvent être observés jusqu'à la fin du mois d'octobre (très rarement début-novembre).

### Habitat

L'espèce fréquente les milieux clairs et ouverts généralement en contexte forestier. La ZPS recèle de grandes surfaces boisées au sein desquelles il existe de nombreuses clairières et des coupes favorables à sa présence. La bibliographie régionale et belge met souvent en évidence les landes ou les forêts claires (futaie pure) comme des milieux typiques de nidification de l'espèce. Leur raréfaction conduit l'Engoulevent d'Europe à occuper de plus en plus fréquemment des milieux dits « secondaires » : coupes forestières en régénération, boisements jeunes, voire layons et lisières.

Le système de gestion forestière par rotation de parcelles lui fournit des habitats favorables à la nidification pendant environ 10 ans après la coupe. Les sites de la ZPS concernés sont : les forêts domaniales de Raismes – Saint-Amand – Wallers et de Marchiennes, le terail de Germignies à Marchiennes, (sites avérés), et les forêts de Flines et Bonsecours (sites potentielles).

L'Engoulevent d'Europe chasse dans les milieux où il niche car ces milieux ouverts lui facilitent la capture des insectes (en particulier les papillons de nuit) dont il se nourrit. D'autres milieux peuvent être utilisés : les chemins bien dégagés à proximité de son site de nidification par exemple.

### Transit et migration

En période de nidification, l'espèce quitte rarement son territoire. Aucune zone de passage n'a été mise en évidence. En migration, l'espèce peut fréquenter de nombreux types de milieux qui diffèrent parfois fortement des habitats de reproduction. Ainsi, dans la ZPS, tous les habitats peuvent potentiellement servir de halte et/ou de passage migratoire (ardins, prairies ou encore les bois et les cultures). Aucune voie de passage préférentielle n'a été mise en évidence.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

Deux sites de nidification sont connus sur la ZPS :

- La forêt de Raismes – Saint-Amand – Wallers où 9 à 12 couples ont été observés en période de reproduction entre 1995 et 2006. Jusqu'à 22 cantons ont été identifiés en 1996 (PLICHON, 2001). Ces fortes variations d'effectifs sont principalement le reflet de la disponibilité d'habitats favorables sur

le site qui dépendent de l'exploitation forestière et des niveaux d'eau. 4 cantons ont été identifiés en 2009 et 3 en 2010 sur le secteur du Blanc Pavé sur la commune de Raismes.

- Le massif forestier de Marchiennes, où l'espèce a été notée pour la première fois en 1996. Entre 2005 et 2011, 1 à 2 couples ont été notés en période de reproduction.

Les portions de forêt sur sol sableux ou schisteux sont particulièrement recherchées par l'espèce qui profite de l'inertie thermique de ces substrats (capacité d'emmagasiner et de restituer la chaleur). Tous les massifs forestiers de la ZPS sont des sites de nidification potentiels. A proximité immédiate de la ZPS l'espèce est présente sur le terri de Germignies-Nord où 3 à 5 couples ont été contactés entre 2005 et 2007 (STIEN, 2008). Les populations Wallonnes comptent 50-60 mâles chanteurs, les sites les plus proches de la ZPS sont situés à la frontière avec un nombre de couples très réduit (1 à 3 couples) et la reproduction n'y est pas forcément annuelle (Delahaye & al, 2010).

### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

L'engoulevent d'Europe a été contacté à trois reprises uniquement en période de reproduction, au cours des mois de mai et juin durant les prospections.

#### Période de nidification :

Le printemps 2012 a été marqué par des conditions climatiques difficiles (fort cumul de pluie et températures basses). Les inventaires n'ont donc débuté qu'à partir de la mi-mai, (dates des premiers contacts sur le littoral). Ces inventaires ont toujours été menés par bonnes conditions : températures supérieur à 16°C, vent faible à modéré et sans précipitations. Les recensements menés sur les massifs forestiers de Bonsecours et de Flines-lès-Mortagne n'ont pas permis de contacter l'espèce. Il en est de même sur les terriels de Rieulay, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut et Condé-sur-l'Escaut où l'espèce a été recherchée.

En lisière nord de la Forêt de Flines-les-Mortagne, au moins un individu aurait cependant été contacté à minimum deux reprises en Belgique au niveau de l'aérodrome de Maubray (B. GAUQUIE, J.C. BRUNEBARBE). Les inventaires réalisés sur l'ensemble de la ZPS ont permis de mettre en évidence la nidification de l'espèce sur deux secteurs :

- en forêt de Marchiennes où un mâle chanteur a été contacté le 25 mai. Le 17 juin, un mâle chanteur est réentendu dans une parcelle voisine (R. GAJOCHA).
- en forêt de Raismes - Saint-Amand - Wallers, un seul contact avec un mâle chanteur a pu être obtenu durant les inventaires sur la commune d'Odomez le 28 juin (drève de Fresnes). Une observation dans la base de données du GON a été renseignée pour ce massif forestier en 2012 et concerne un contact avec deux individus sur la commune de Raismes le 09 juin (N. BERTHAUD). Aucune précision supplémentaire n'est cependant donnée quant à la localisation des individus et à leur comportement.

En 2012, seul deux cantons de l'espèce ont ainsi pu être mis en évidence sur le périmètre de la ZPS, au sein du massif forestier de Marchiennes et de Raismes – Saint-Amand – Wallers. Ce faible effectif ne semble pas représentatif des données historiques connues sur la ZPS, notamment pour la forêt de Raismes –Saint-Amand – Wallers. Les conditions météorologiques de l'année 2012, avec un printemps frais et particulièrement humide sont probablement l'une des raisons qui explique ce résultat, l'espèce recherchant des coupes forestières sèches et se réchauffant rapidement. Ce constat, du peu de données, est cependant partagé sur plusieurs secteurs en 2012 et notamment sur les sites belges voisins où l'espèce a également été très peu contactée (J. SIMAR, com. pers.).

Lors des expertises, un oiseau a été observé (non chanteur) le 25 juin au lieu-dit le Grand Marais à Hergnies. Compte tenu de la date d'observation, il est possible qu'il s'agisse d'un individu erratique ou d'un individu nichant sur un site éloigné et chassant sur ce secteur, l'Engoulevent étant susceptible de se déplacer sur de grandes distances pour s'alimenter.

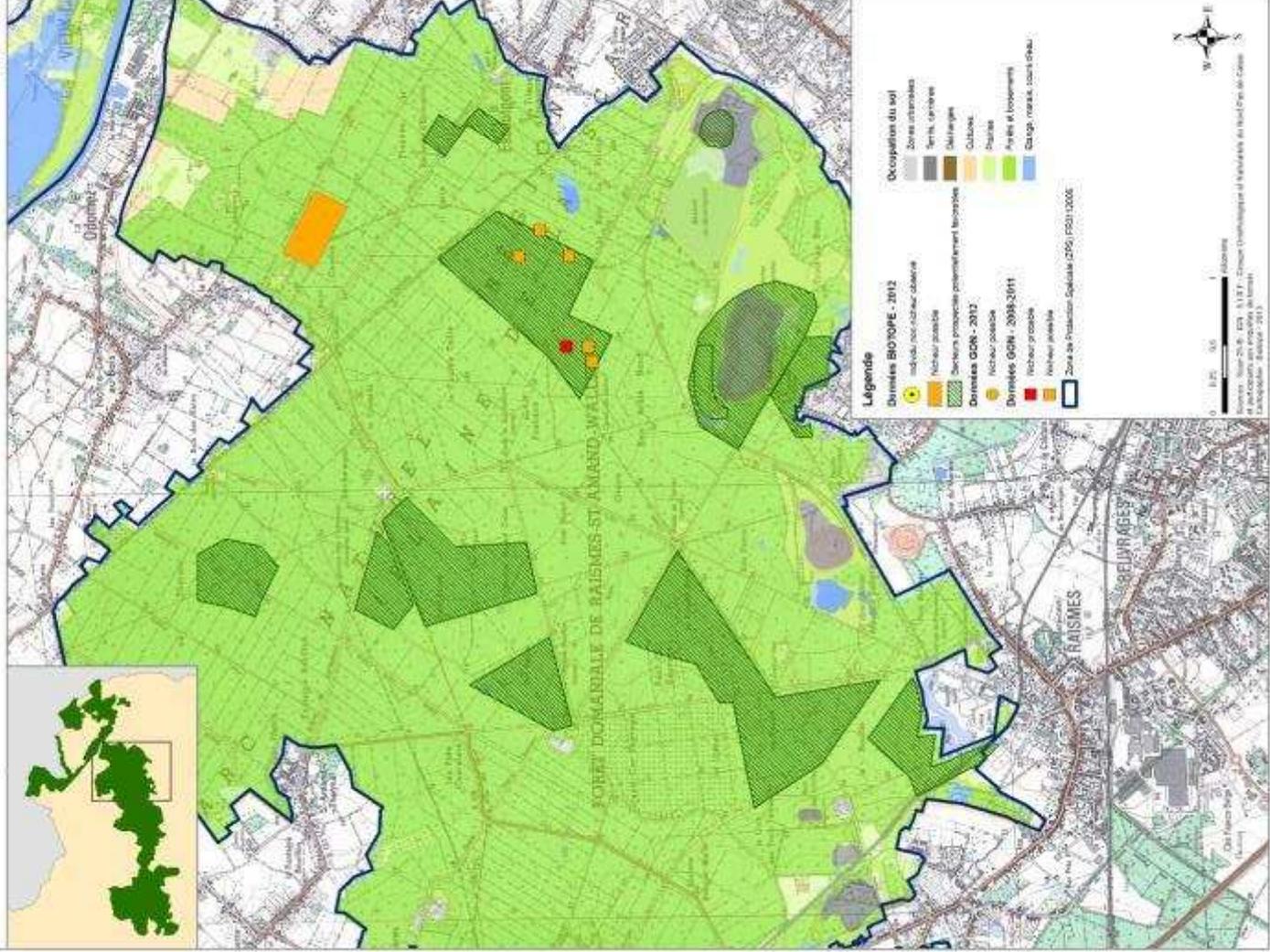
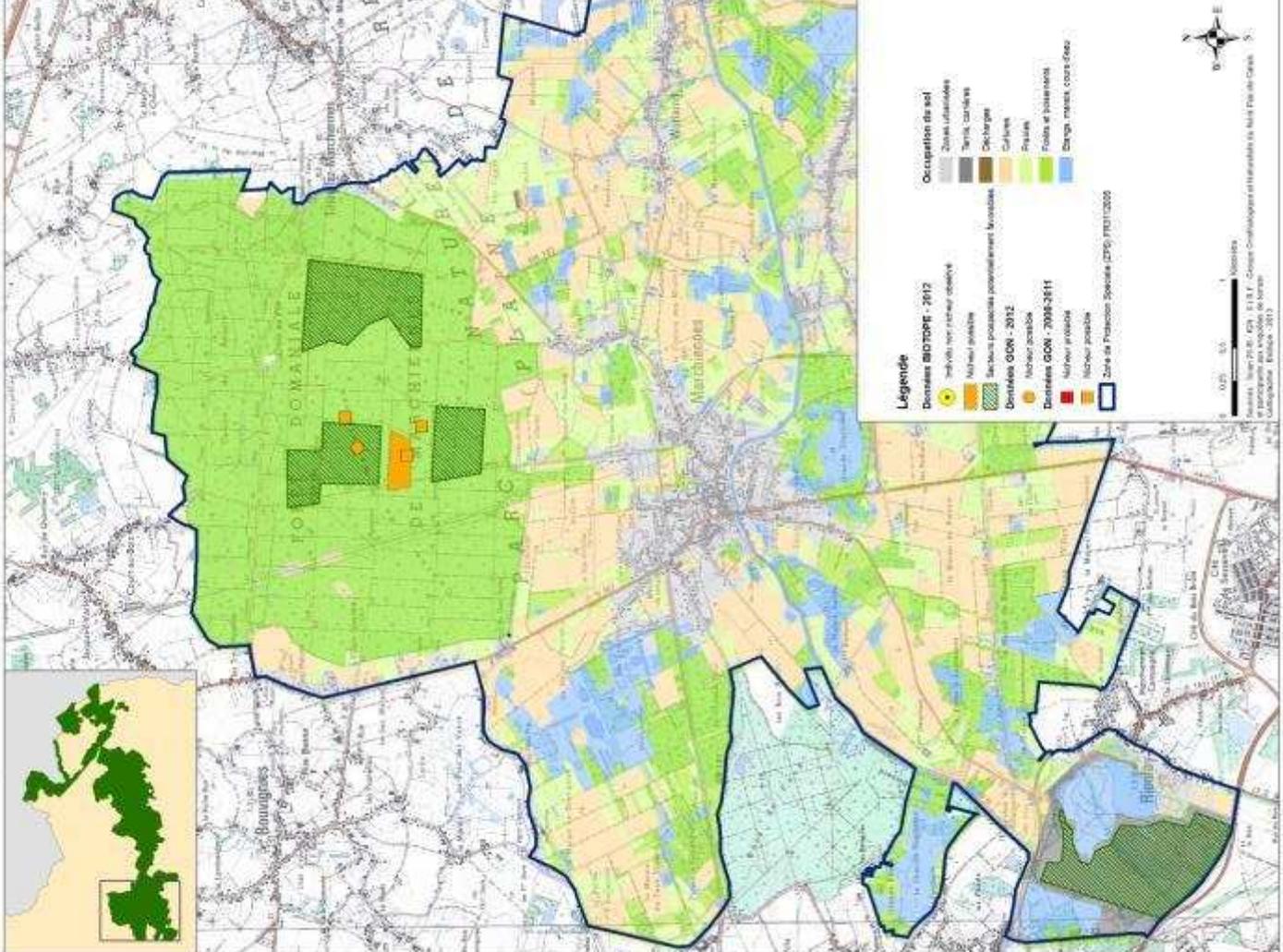
### **Menaces**

- Dérangement des sites de reproduction (fréquentation des sites et travaux forestiers).

### **Perspectives**

La dynamique récente de la population locale montre une régularité de présence rassurante ; l'Engoulevent d'Europe est une espèce inféodée à des stades forestiers jeunes. Le régime de gestion forestière implique des déplacements de lieux de reproduction mais l'espèce s'en accommode et a montré une tendance à la nidification dans les clairières du massif forestier de la ZPS. Cette instabilité des habitats disponibles rend difficile l'élaboration d'une cartographie précise. Il semblerait donc pertinent de travailler en partenariat avec les gestionnaires forestiers locaux (privés et publics) afin d'établir une carte des potentialités de nidification en fonction des futures coupes prévues. La tendance montrée par l'espèce à s'installer sur les terriels est de bon augure et une prospection de tous les terriels favorables à son installation mériterait d'être encaquée.





## Pic mar

*Dendrocopos medius* (Linnaeus, 1758)  
Code Natura 2000 : A238



© Marek Szczepanek - Wikipedia

Le Pic mar est nicheur résident dans la ZPS. Les boisements sont assez répandus dans la ZPS, faisant d'elle l'une des zones les plus boisées de la région avec les massifs forestiers de l'Avesnois, et sa situation géographique en fait une zone de transition privilégiée ayant joué un rôle certain dans la colonisation du nord de la région par le Pic mar.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 19,5 à 22cm / Envergure 33 à 34cm / Poids 50 à 80g

Comportement : Se tient vers la cime des arbres et sautille souvent le long des grosses branches en chassant les insectes ; espèce thermophile

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente toute l'année. Les individus peuvent être entendus dès le mois de février (date la plus précoce : 24 février) dans la ZPS signalant le début de la période de reproduction. La période des parades et des accouplements commence dès le mois de février et dure jusqu'en avril. Le nombre d'observation diminue fortement à la fin de ce mois signalant la baisse d'activités vocales. Les jeunes sont visibles au mois de juin. Il est difficile de dater la fin de la période de reproduction. La fin-juin marque néanmoins une phase de contacts irréguliers avec l'espèce.

### Habitat

Le Pic mar fréquente les vieilles chênaies surplombant un taillis plutôt clair. Les massifs forestiers de la ZPS constituent à ce titre des sites très intéressants.

### Nidification

Le Pic mar utilise ou creuse des cavités d'environ 5 cm de diamètre rarement situées en dessous de 6 à 8 mètres sur les troncs mais parfois également sur des branches maîtresses. L'essence utilisée sera presque exclusivement le chêne mais sa prédominance dans le peuplement forestier n'est pas nécessaire. La présence de vieilles chênaies est un facteur favorisant sa présence. La quasi-totalité des massifs forestiers de la zone d'étude sont fréquentés par l'espèce : les forêts domaniales de Flines, de Bonsecours, de Raismes – Saint-Amand – Wallers et de Marchiennes. Un autre site pourrait potentiellement accueillir l'espèce : le Bois des Poteries (Flines-lès-Mortagne).

### Alimentation

L'espèce prospecte les houppiers denses formés par les canopées continues des grands arbres (généralement des chênes) à la recherche principalement d'insectes. Il cherche également des larves corticoles dans les troncs et branches mortes qu'il aura plus de facilité à arracher. Les sites précédemment cités sont utilisés.

### Hivernage

Le régime alimentaire hivernal de l'espèce peut différer de celui adopté en période de reproduction. En effet, le Pic mar ajoute à son alimentation des baies et graines qu'il trouve parfois en dehors du massif forestier pour compenser les manques dans ses autres sources de nourriture. L'espèce fréquente donc sensiblement les mêmes milieux que ceux propices à la nidification mais peut en sortir de façon occasionnelle.

### Transit

L'espèce aurait plutôt tendance à se déplacer sans direction privilégiée au sein de son territoire. Lorsqu'il se déplace en dehors des massifs forestiers, il a été observé à de nombreuses reprises utilisant les étages arborés au sein du maillage de haies.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

Le Pic mar a été contacté en forêts de Raismes - Saint-Amand – Wallers et de Bonsecours, au cours des années 90. Aujourd'hui une population est présente dans les quatre massifs domaniaux de la ZPS.

Au cours de la période 2008-2011, 40 observations de l'espèce ont été réalisées et concernent très majoritairement le massif de Raismes – Saint-Amand – Wallers. Deux données concernent un individu hivernant observé en janvier 2009 dans les boisements en bordure de l'étang d'Amaury à Hergnies. Une donnée d'un mâle chanteur concerne le massif forestier de Marchiennes en 2011.

### Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)

Pour évaluer la présence du Pic mar sur le territoire couvert par la ZPS, un protocole d'inventaire spécifique a été établi et construit autour d'un maillage de points d'écoute couvrant les grands massifs forestiers, et uniquement installé dans les futaies adultes, sans distinction du type de peuplement, sur la période mi-mars à mi-avril.

Ces inventaires en forêts domaniales ont été menés par conditions météorologiques favorables.

- Forêt domaniale de Raismes – Saint-Amand - Wallers : sur les 98 points d'écoute prédéfinis, 73 points ont révélé la présence du Pic mar. Une différence notable est à noter entre le massif de Saint-Amand, avec une proportion plus importante d'individus "actifs" (comportement territorial marqué), tandis que, sur le massif de Raismes, beaucoup de contacts auditifs n'ont été que ponctuels. Au regard de l'écologie de l'espèce, inféodée à la chênaie adulte, le massif de Raismes présente une plus grande hétérogénéité en composition mais également une plus grande mosaïque de structure des peuplements. En définitive, trois grands "bastions" peuvent être délimités dans cette forêt domaniale : le secteur nord à proximité de Saint-Amand Thermal, la partie du massif située à l'est de la Mare à Goriaux et l'ouest du massif (bois de l'Eclusette).
- Forêt domaniale de Marchiennes : sur les 24 points d'écoute, le Pic mar a été contacté sur 13 secteurs. Sa zone de répartition à la forme d'un croissant dont le cœur du massif, où se concentrent les parcelles en régénération, est exclue. L'absence du Pic mar dans la partie est du massif peut s'expliquer par la composition des peuplements, à base de Pin sylvestre, ou par l'isolement des peuplements de Chêne. A l'inverse, dans la partie ouest, la dominance de la chênaie régulière lui offre un habitat plus que favorable.
- Forêt domaniale de Bonsecours : c'est le massif de la ZPS où la densité de Pic mar est, de loin, la plus importante puisqu'il a été contacté de manière systématique avec des effectifs d'individus mâles au comportement territorial marqué. Cette forêt présente une forte proportion de bois de gros diamètre, particulièrement favorable à l'espèce. Dans les bosquets de Hêtre, rares au sein de ce massif, l'espèce semble absente ou en marge. A noter que le Pic mar est encore contacté dans les coupes d'ensemencement des peuplements à base de Chêne, ce qui n'est pas le cas pour les autres massifs. La présence de l'espèce dans ce type de structure s'explique par son attrait pour les gros bois et sa forte densité.
- Forêt domaniale de Flines-lès-Mortagne : couverte par 12 points d'écoute, le Pic mar est contacté sur 9 points mais avec des effectifs de un, voire très rarement, deux individus par point. De plus, dans toutes les zones de Hêtraie du massif, le contact n'était que ponctuel. Le Pic mar est absent des peuplements résineux. La population de pics est surtout présente au centre du massif, là où les peuplements de Chêne sont plus homogènes et couvrent une surface plus importante.

Tous les grands massifs forestiers domaniaux de la ZPS sont des sites de nidification avérés. Les recensements menés sur ces grands massifs ne permettent pas de donner le nombre de couples présents mais précisent la densité relative de l'espèce. Des noyaux de populations ont pu être mis en évidence, en relation avec les habitats. Les recherches dans les boisements privés présents au sein ou en marge de la ZPS n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de l'espèce. Les peuplements y sont souvent trop jeunes ou diversifiés en essence pour être favorable au Pic mar. L'espèce reste inféodée à la chênaie adulte, y compris les peuplements feuillus mélangés qui conservent une bonne proportion de chênes. Plus ces peuplements sont âgés et homogènes et plus la densité de Pic mar est importante.

Au cours de l'année 2012, 18 observations de l'espèce ont été renseignées dans la base de données du GON, 15 concernent le massif de Raismes – Saint-Amand – Wallers et une observation a été réalisée sur chacun des trois autres massifs domaniaux.

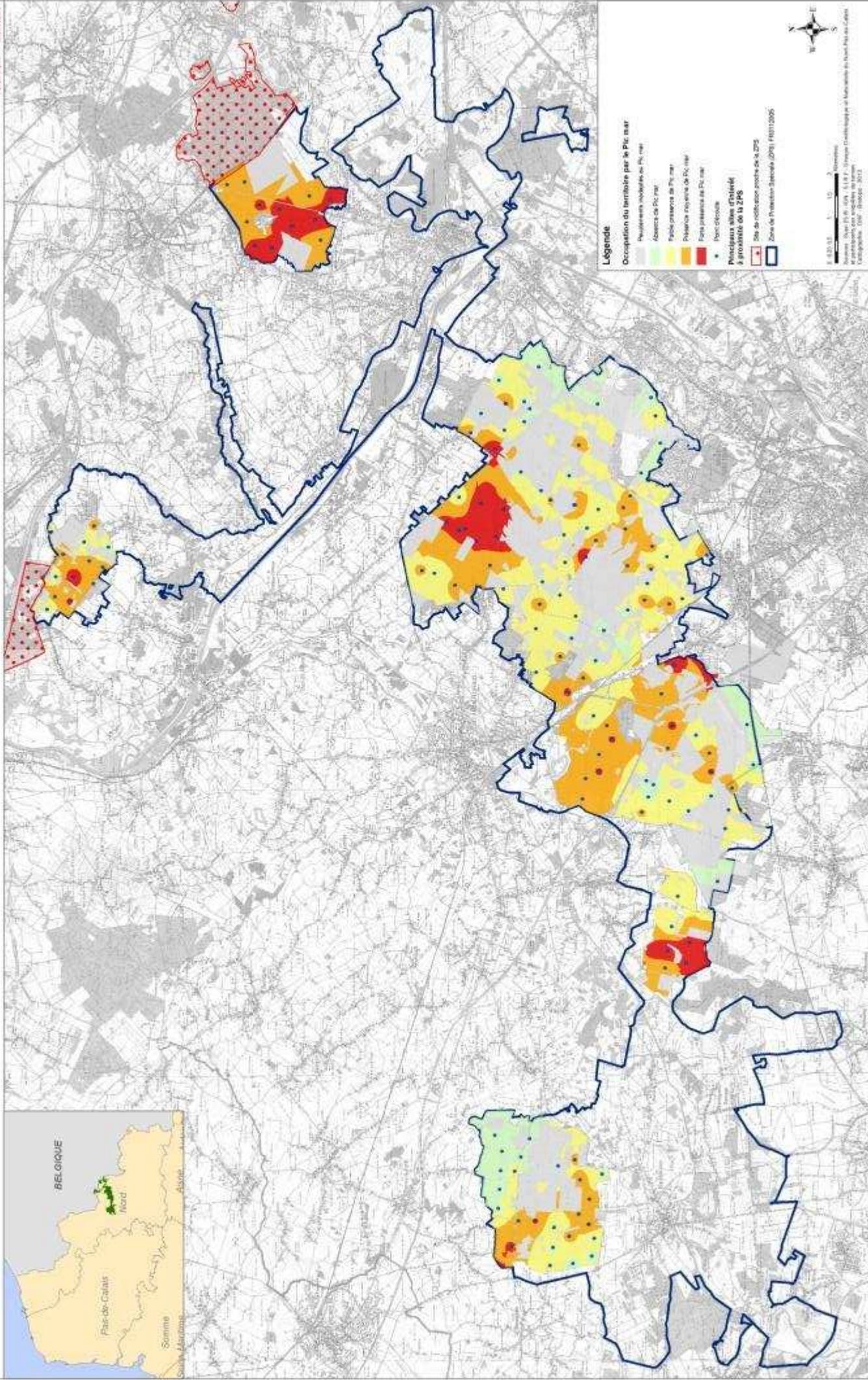
#### Menaces

- Modification et/ou disparition de son habitat (élimination des chênaies âgées,...)
- Dérangements des sites de reproduction (exploitation forestières réalisées en période de nidification)

#### Perspectives

La population du secteur semble bien fixée et en augmentation. Un suivi des populations permettrait de mieux cerner l'influence de la gestion forestière sur l'espèce et l'évolution de ses effectifs.

**Pic mar (*Dendrocopos medius*)**



**Légende**

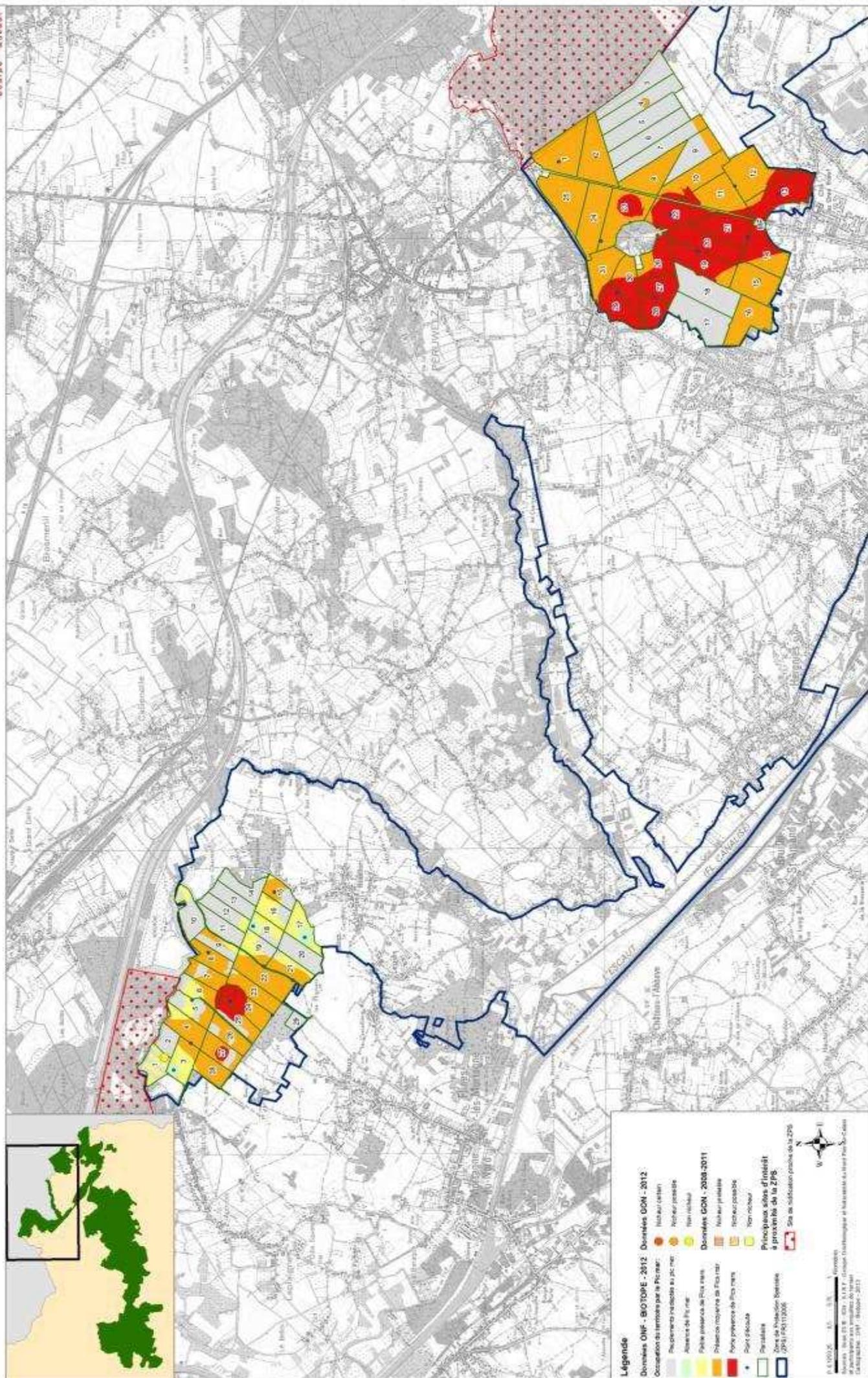
Occupation du territoire par le Pic mar

- Présence modérée de Pic mar
- Absence de Pic mar
- Facile présence de Pic mar
- Présence moyenne de Pic mar
- Fort présence de Pic mar
- Non définie

Principaux sites d'intérêt à proximité de la ZPS

- Site de référence proche de la ZPS
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR3112005

**Pic mar (*Dendrocopos medius*)**



**Legende**

Données ONF - BIOTOPIE - 2012    Données GOM - 2012  
 Occupation du territoire par le Pic mar:
 

- Présence de Pic mar
- Présence probable de Pic mar
- Absence de Pic mar

 Données DOMINEX GOM - 2008/2011:
 

- Présence de Pic mar
- Présence probable de Pic mar
- Absence de Pic mar

 Principaux sites d'intérêt à proximité de la ZPS:
 

- Site de réhabilitation probable de la ZPS

P.A. 00025 - 10 - 1/25  
 Données ONF - Biotopie - 2012 / ONF - Biotopie - 2012 / ONF - Biotopie - 2012 / ONF - Biotopie - 2012  
 Cartographie: ONF - Biotopie - 2012





## Pic noir

*Dryocopus martius* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A236**



© Grégory SMELLINCKX

Le Pic noir est une espèce nicheuse résidente dans la ZPS. A l'image de son couvert forestier par rapport au couvert forestier régional, la ZPS représente un des bastions du Pic noir. Elle a très probablement joué un rôle majeur dans la colonisation régionale de l'espèce.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 40 à 46cm / Envergure 67 à 73cm / Poids 300 à 350g

Comportement : Craintif mais curieux ; vol désordonné et inconstant. Territoire de 25 à 40 hectares autour du nid.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente toute l'année. Les parades semblent commencer dès le mois de janvier. Les loges sont ensuite creusées en février. Les nids semblent fréquentés par les adultes dès la fin-mars. Nous ne possédons cependant aucune information concrète sur les dates de ponte et de couvain. Le pic d'observations de fin-mai/début-juin concerne la période de nourrissage des jeunes au nid. Les jeunes quittent le nid fin juin. Les nombreuses observations d'août à octobre concernent certainement la période de dispersion des jeunes.

### Habitat

Dans la région, l'habitat principal du Pic noir est composé de vieilles futaies (surtout des hêtres) dominant un taillis très clair. Généralement, il y a des arbres morts et des boisements de résineux à proximité qui constituent les lieux de gagnage. Ce type de boisements est bien représenté dans la ZPS.

Les sites de nidification sont généralement localisés dans des futaies anciennes comprenant de gros hêtres dans lesquels l'espèce va préférentiellement creuser sa loge. Dans la majorité des cas, l'arbre est facilement accessible (pas de sous-bois, arbre situé dans ou près d'une clairière, arbre en lisière de layon). Les loges sont le plus souvent creusées dans de grands arbres, juste en dessous du houppier en moyenne à 7/8 mètres du niveau du sol. Le diamètre de l'arbre porteur est aussi important car l'espèce creuse une loge très large et profonde. Si l'essence principalement choisie est le hêtre, elle n'est pas exclusive. Des loges ont été trouvées dans des chênes, des merisiers, parfois même des bouleaux. D'autres cas ont été rapportés d'individus nichant dans des essences composant une ripisylve (Aulne glutineux et peupliers) au sein d'un paysage bocager. Les principales raisons du choix de ces essences sont : absence de hêtraies comme cela peut être le cas dans certains secteurs boisés de la ZPS ; présence d'une importante zone de gagnage à proximité du site choisi.

Les sites suivants sont utilisés par l'espèce : les forêts domaniales de Flines, Bonsecours, Raismes – Saint-Amand – Wallers et Marchiennes. Les sites potentiellement intéressants sont : le Bois des Poteries (Flines-lès-Mortagne), les Vaucelles (Quarouble) et le complexe de marais avec ses îlots de boisement au nord du Bois de Faux (Marchiennes).

### Alimentation

L'espèce semble apprécier la présence de souches et d'arbres morts sur pied (principalement des chênes) ou d'arbres tombés à proximité du site de sa loge. La présence de boisements de résineux et de bouleaux (dans lesquels il aime prospecter à la recherche d'insectes xylophages) semble déterminante dans le choix de son site de nidification.

### Hivernage

Le Pic noir est une espèce sédentaire et aucun mouvement n'est observé avant les épisodes hivernaux, exception faite des épisodes de dispersion des jeunes en fin de période de nidification. En hiver, l'espèce fréquente le site de nidification et des sites satellites situés à proximité de ce dernier.

### Transit

Le Pic noir se déplace par des vols directs et n'utilise généralement aucun corridor pour se rendre d'un point à un autre, même dans le cas de deux boisements séparés par de larges zones ouvertes.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

Le Pic noir aurait colonisé les massifs forestiers au cours de XX<sup>ème</sup> siècle. L'espèce est découverte en 1970 en Forêt de Marchiennes. Depuis, le Pic noir est nicheur avéré dans les quatre massifs domaniaux de la ZPS. Des individus erratiques ou en alimentation sont observés sur différents site de la ZPS plus ou moins loin des grands massifs forestiers.

Sur la période 2008-2011, 60 observations de Pic noir ont été réalisées.

Les comportements de reproduction sont observés uniquement dans le massif forestier de Raimes-Saint-Amand-Wallers, alors que l'espèce est observée en différents secteurs de la ZPS : forêt de Bonsecours, étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut, étang d'Amaury à Hergnies, étang de la Mare à Goriaux, Pré des Nonettes.

### Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)

L'ensemble des massifs domaniaux a été prospecté fin mars/début avril, par conditions météorologiques favorables, à une période où l'espèce présente un pic d'activité important. Les prospections ont été faites non seulement par points d'écoute avec sollicitation par "repassé" mais aussi par la recherche de loge.

On constate une très bonne répartition du Pic noir sur l'ensemble des grands espaces forestiers.

- En forêt de Raimes – Saint-Amand - Wallers, l'interprétation des résultats permet de définir 9 cantons. Il existe beaucoup moins d'incertitudes quant au nombre de couples potentiels sur le massif de Raimes que sur celui de Saint Amand. Non seulement des loges ont été cartographiées mais l'observation de zones de contact entre individus a facilité la délimitation des différents territoires (cas des cantons au cœur du massif, au niveau de la Croix de Cernay).
- En forêt de Marchiennes, seuls des contacts auditifs ont permis de cantonner l'espèce dans la partie sud-est du massif. Il y a quelques années, le Pic noir nichait (présence de loge) dans une peupleraie située dans la partie est de la forêt, mais, en 2012, aucun signe ou trace de nidification n'ont été observés. Il semble que ce massif ne présente ainsi qu'un seul canton.
- En forêt de Bonsecours, un seul canton (mâle en parade) a été défini dans la partie sud-ouest du massif. La présence de nombreuses loges confirme son attrait pour la Hêtraie comme site d'accueil pour la nidification.
- En forêt de Flines-lès-Mortagne, un canton a été défini dans la partie est de ce massif avec un Hêtre présentant une série de loges. Dans les parcelles contiguës, le couple observé était fort actif (cris et nourrissage).

Les prospections réalisées dans les boisements privés ont permis de mettre en évidence la présence de deux cantons supplémentaires.

- Dans le bois des Poteries sur la commune de Flines-lès-Mortagne où plusieurs contacts avec au moins un mâle chanteur ont été réalisés. Une ancienne loge probablement imputable à l'espèce a également été observée en lisière de ce massif ;
- Dans le bois de Faux sur la commune de Marchiennes où deux contacts avec un mâle chanteur ont pu être réalisés. Une loge ancienne de Pic noir a également été observée en lisière de ce bois.

Les recensements menés sur le périmètre de la ZPS et ses alentours permettent d'estimer la population de Pics noirs à 14 couples. Du fait de sa surface, la forêt domaniale de Raimes-Saint Amand-Wallers demeure le bastion de l'espèce sur le territoire de la ZPS. La surface des territoires varie entre 350 et 650 ha soit une densité qui avoisine les 0,2 couples aux 100 hectares (chiffre conforme aux données bibliographiques).

Toutefois, le Pic noir a montré une grande disparité d'activité suivant les secteurs prospectés, posant un problème de délimitation précise des différents cantons.

Les grands massifs forestiers de la ZPS sont tous des sites de nidification avérés ou potentiels qui offrent des zones favorables à l'installation des nids creusés principalement dans le Hêtre, mais également dans d'autres essences comme les peupliers (exemple de la forêt de Marchiennes). La mosaïque d'habitats, à l'échelle de chaque forêt, assure au Pic noir le gîte et le couvert.

#### Menaces

- Modification et/ou disparition de son habitat (abattage d'arbres morts, de résineux et de vieux bouleaux dans les zones de gagnage,...)
- Dérangement des sites de reproduction (exploitations forestières en période de nidification).

#### Perspectives

L'avenir du Pic noir dans les massifs boisés de la ZPS ne semble pas compromis. Un suivi de l'espèce permettrait d'une part de localiser les loges, et d'autre part d'orienter la gestion forestière vers une gestion en sa faveur en préservant les sites d'intérêt (arbres à loges, zones de gagnage, arbres en dégénérescence).



## Cigogne noire

*Ciconia nigra* (Linnaeus, 1758)  
Code Natura 2000 : **A030**



© Chris EASON - Wikipedia

La Cigogne noire est un oiseau de passage dans la ZPS. La population régionale de la Cigogne noire est quant à elle limitée aux massifs forestiers de l'Avesnois (Mormal et L'Abbé – Val Joly). Seuls des individus erratiques (ou migrants) sont observés dans la ZPS.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	VU (Vulnérable)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 95 à 100 cm/ Envergure 185 à 200 cm / Poids 3 000 g.

Comportement : Echassier vivant près des eaux douces.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente d'avril à fin-septembre. Elle semble occuper les lieux de nidification à partir d'avril. Un suivi des nids dans le Nord et l'Aisne, effectué en 2006, a pu fixer approximativement la période de dispersion des jeunes la deuxième quinzaine d'août et celle des adultes fin-août. Les derniers individus ont été observés début septembre mais sans indication de leur provenance.

### Habitat

L'habitat optimal correspond à de grands massifs boisés à proximité de vallées humides, d'étangs et de ruisseaux. La ZPS a donc un fort potentiel d'accueil.

### Nidification

Sa discrétion en période de nidification fait qu'il est difficile de l'observer. Une étude réalisée en 2003 sur les nids de la forêt wallonne a mis en évidence certains éléments déterminant le choix du site de nidification. L'environnement paysager doit être nettement dominé par les espaces boisés, le nid est le plus souvent situé en surplomb de vallée sur un versant d'exposition sud-est et à l'écart de toute fréquentation. Le territoire d'un couple s'étend de 10 à 20 km autour du nid. Les forêts domaniales de Raismes – Saint-Amand – Wallers et les massifs annexes de Bonsecours-France et de Flines sont les trois sites de la ZPS qui répondent très partiellement à ces exigences.

### Alimentation

Les individus exploitent les ruisseaux et ruisselets forestiers étroits (<1m de large) à végétation rivulaire buissonnante, voire même des ornières, mais il existe tout de même des cas différents. D'après les observateurs, ces sites de nourrissage sont les sites principalement parcourus par les adultes pendant la période de nourrissage des jeunes.

D'autres sites, considérés comme secondaires : rivières et ruisseaux, dans des champs de maïs ou à proximité des villages, sont utilisés par les adultes presque exclusivement tôt le matin et par les jeunes fraîchement émancipés et moins discrets. Ainsi, l'espèce est susceptible de se rapprocher des habitations quand ces dernières sont à proximité immédiates d'un site d'alimentation. Sur la ZPS, la forêt domaniale de Raismes – Saint-Amand – Wallers est effectivement utilisée pour l'alimentation par les quelques individus fréquentant la zone d'étude et les autres massifs forestiers peuvent être potentiellement utilisés.

### Transit

Aucune zone préférentielle de transit local ne peut être mise en évidence, tout simplement parce que l'espèce emprunte des courants ascendants pour prendre de l'altitude et qu'elle se laisse planer directement vers les sites visés.

### Migration

Lors des passages migratoires, l'espèce fréquente les lieux semblables aux lieux de nidification. La ZPS est, à ce titre, un secteur potentiellement intéressant pour cette phase du cycle biologique de l'espèce. Dans la ZPS, l'espèce est principalement observée au niveau du massif forestier de Raismes – Saint-Amand – Wallers. Pour effectuer ses haltes migratoires, elle préfère les prairies humides avec présence de cours d'eau principaux ou secondaires. L'espèce se pose également dans les plans d'eau dont le niveau est suffisamment bas.

### **Répartition historique de l'espèce sur la ZPS**

La Cigogne noire n'est connue qu'en tant que migratrice sur la ZPS.

Sur la période 2008-2011, uniquement deux données de l'espèce sont renseignées sur le périmètre de la ZPS et concernent dans les deux cas l'observation d'un individu en vol, le 11 août 2008 et le 14 août 2010 sur les communes de Condé-sur-l'Escaut et Escautpont (P. PLICHON).

### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

Aucune observation de Cigogne noire n'a été réalisée lors de la campagne de prospection.

Deux contacts ont été renseignés dans la base de données du GON en 2012 sur le périmètre de la ZPS et ses environs et concernent des individus migrants ou en dispersion observés le 18 juin et le 13 août, respectivement sur les communes de Saint-Amand-les-Eaux et de Raismes (V. GAVERIAUX & C. ANCELET).

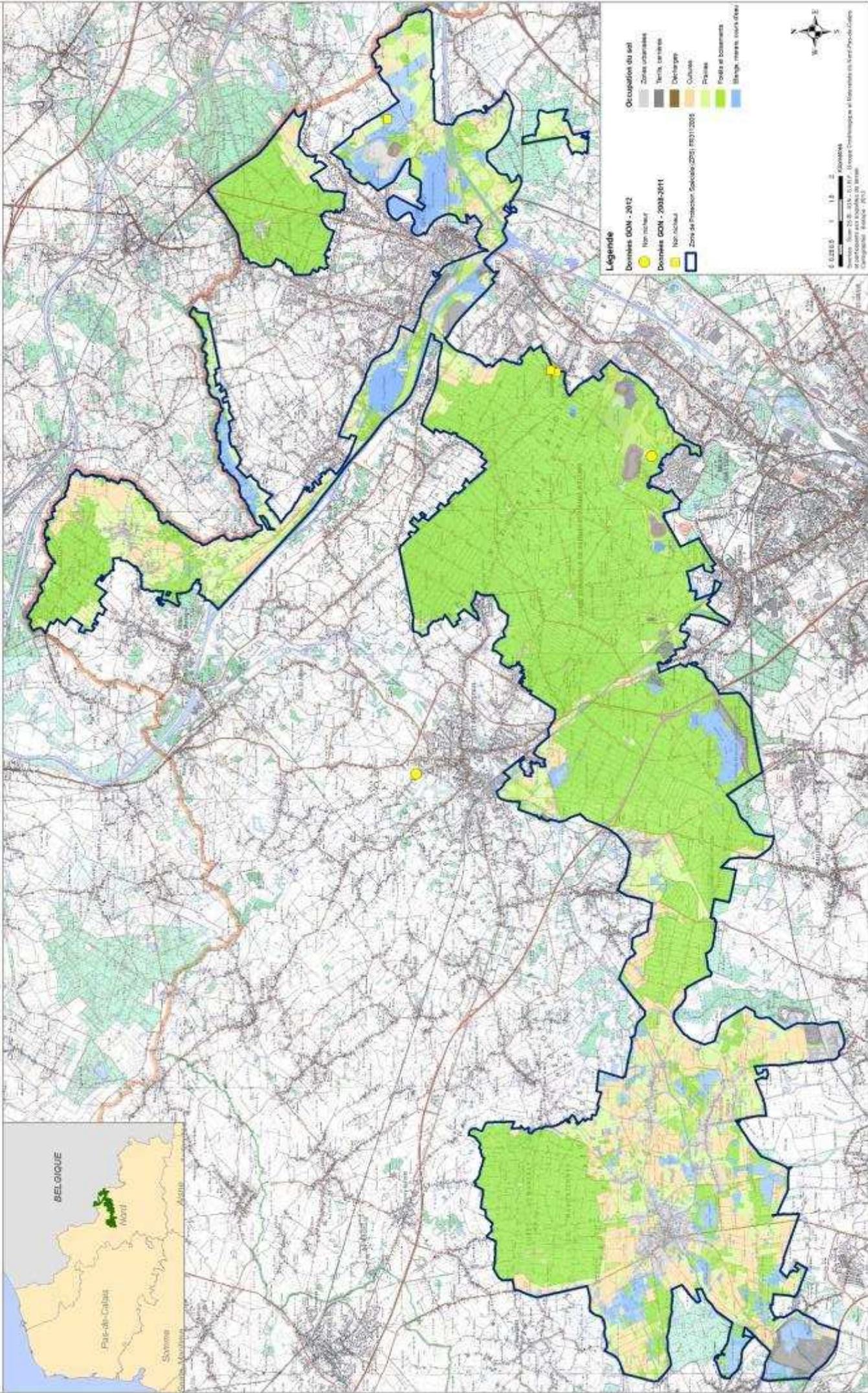
#### **Pressions**

- Dérangement sur les sites (l'espèce est sensible au dérangement, raison pour laquelle elle choisit des secteurs plutôt inaccessibles).

#### **Perspectives**

Les observations régulières de l'espèce depuis la fin des années 90 montrent l'intérêt que peut avoir l'espèce pour le secteur. La nidification est peu probable dans les années à venir. Elle impliquerait une gestion forestière adéquate des zones les plus favorables.

**Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005**  
**"Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE**  
**Cigogne noire (*Ciconia nigra*)**



## Alouette lulu

*Lullula arborea* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A246**



© René Dumoulin

L'Alouette lulu est nicheuse et migratrice dans la ZPS. La population régionale est répartie en quelques noyaux dont celui du complexe Scarpe-Escaut.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe III
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 13.5 à 15cm / Envergure 30cm / Poids moyen 29g. Passereau de taille moyenne, de teinte dominante brunâtre, l'Alouette lulu est dénuée de couleurs vives. C'est une petite alouette au corps assez trapu et à la queue courte. Son bec fin est brun et se teinte d'une nuance rosâtre à la base de la mandibule inférieure. Un sourcil très clair souligne sa petite calotte marron rayée, légèrement érectile et ne dépassant que très peu la ligne de la nuque. La femelle, de plumage identique, serait de taille légèrement inférieure. Comportement : Court au sol ; vol onduleux voire hésitant.

### Phénologie et cycle biologique

La période de présence (potentielle) de l'espèce s'étend de février à novembre. Les premiers individus migrateurs sont observés dès la mi-février. Les premiers mâles sont entendus à la fin de ce même mois (date la plus précoce : 24 février) avec une plus grande fréquence durant la première moitié du mois de mars, ce qui marque le véritable commencement de la période de reproduction. Le chant peut être entendu pendant toute la période. Le nid est installé près d'une touffe d'herbe plus drue en terrain bien sec et très légèrement en pente. La femelle assemble des mousses et de rares lichens pour constituer le fond du nid, et entasse des radicelles souples qu'elle couvre de brins d'herbe sèche assemblés en une coupe profonde de 3 à 4 cm et de 6 à 7 cm de diamètre. La première ponte est, selon la latitude et les conditions atmosphériques, déposée entre le 15 mars et le 15 avril. L'incubation dure de 13 à 15 jours. Un deuxième nid contenant 3 à 5 œufs est souvent rapidement édifié. Une troisième couvée de remplacement est possible jusqu'en juillet. La diminution des observations au cours du mois de juillet marque la fin de la phase de nidification. Une augmentation des observations avec un pic à la mi-octobre correspond essentiellement à la migration postnuptiale. Même si cela reste exceptionnel, des cas isolés d'hivernage sont possibles.

### Habitat

L'Alouette lulu choisit avant tout des secteurs dégagés secs ou très vite ressuyés, flancs en pente douce ou légers replats de colline, coteaux sableux ou calcaires très perméables, hauts de pente bien ensoleillés des vallées, petits plateaux rocheux drainés et abrités, pâturages pauvres souvent élevés. Le revêtement du sol est l'objet d'un choix attentif de la part de l'espèce qui court beaucoup à terre et sautille très peu. Elle exige une strate herbeuse courte, discontinue, comportant des plages nues ou de minuscules sentiers entre des touffes de graminées qui peuvent être plus élevées par endroits.

L'espèce semble s'être accommodée d'un « type » de site spécifique à la région. Les terrils, principalement les terrils plats en cours de colonisation et leurs « friches », semblent en effet correspondre sensiblement à l'habitat rencontré dans les massifs dunaires de la côte. Elle peut également occuper les coupes forestières mais ce milieu évoluant très rapidement le rend beaucoup moins attractif.

La présence d'arbres hauts à proximité de zones ouvertes est indispensable pour que l'espèce puisse y trouver ses postes de chant. Les sites pouvant offrir ce type d'habitat sont les suivants : l'ancienne fosse Ledoux (Condé-sur-l'Escaut), les friches du Marais des Bateaux Flamands (Fresnes-sur-Escaut), les anciennes fosses Lagrange, Rousseau et Sabatier et le terril plat de la Mare à Goriaux (Raismes) sont des sites où l'espèce s'est reproduite. L'ancienne fosse d'Heurteau (Hornaing), l'ancien site minier de Rieulay, et le terril de Germignies (Marchiennes) sont des sites potentiels.

Les sites d'alimentation sont les mêmes que ceux fréquentés lors de la nidification.

Le site de l'ancienne fosse Ledoux constitue un site d'hivernage possible pour l'Alouette lulu.

### Transit et migration

Le transit local se résume aux déplacements dans le territoire de nidification. Beaucoup d'individus en migration sont observés sur les sites utilisés en période de reproduction mais pas exclusivement.

### **Répartition historique de l'espèce sur la ZPS**

Une bonne partie des données connues de l'espèce concerne la partie Est du territoire de la ZPS. L'espèce est régulièrement observée en période de reproduction sur les étangs et marais de Condé sur l'Escaut et la friche Ledoux. La reproduction est aussi avérée sur le terri de la Mare à Goriaux en 2004, avec la présence de juvéniles.

### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

Des observations de l'espèce ont été faites en période de reproduction au cours des prospections de l'année 2012. L'espèce a été recherchée entre avril et juillet sur l'ensemble des milieux susceptibles de l'accueillir sur la ZPS. Les sites où la nidification est connue ont été de nouveau prospectés cette année afin de confirmer ou non la reproduction.

Sur l'ensemble des sites prospectés, 3 contacts ont pu être obtenus :

- 1 mâle chanteur en période de reproduction sur le terri de la Mare à Goriaux, sur la commune de Raismes, contacté à plusieurs reprises
- 2 mâles chanteurs au lavoir Rousseau, sur la commune de Raismes. Observé aussi à plusieurs reprises sur cette période.

### **Menaces**

- Modification et/ou disparition de son habitat (colonisation rapide des terrils)
- Dérangement des sites de reproduction (fréquentation des sites).

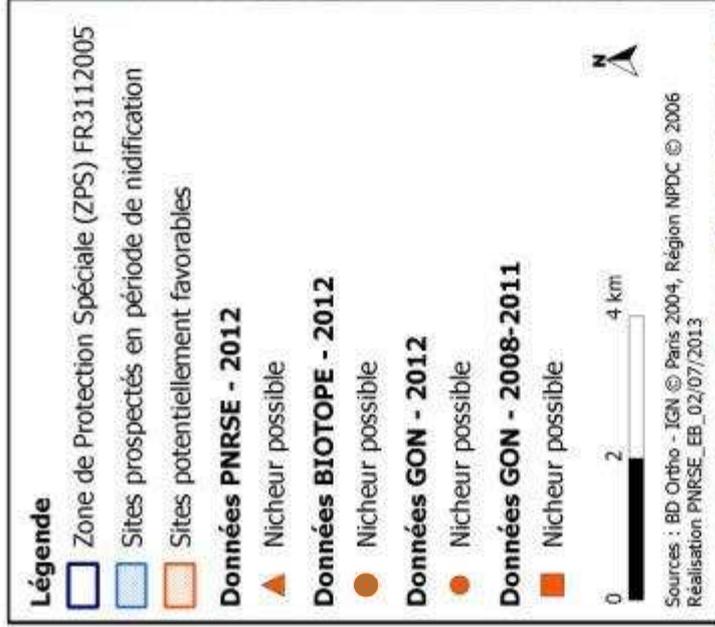
### **Perspectives**

Cette espèce est fortement tributaire d'espaces qui nécessiteraient une gestion pour conserver les caractéristiques de son habitat assez spécifique. La régularité des observations met en valeur l'attachement de l'espèce à certains sites mais l'évolution de la végétation constatée au sein de certains d'entre eux aura peut-être raison de cet attachement. Cette espèce est donc à surveiller et une gestion adaptée des sites occupés est indispensable.

# Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005 "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE



## Alouette lulu (*Lullula arborea*)

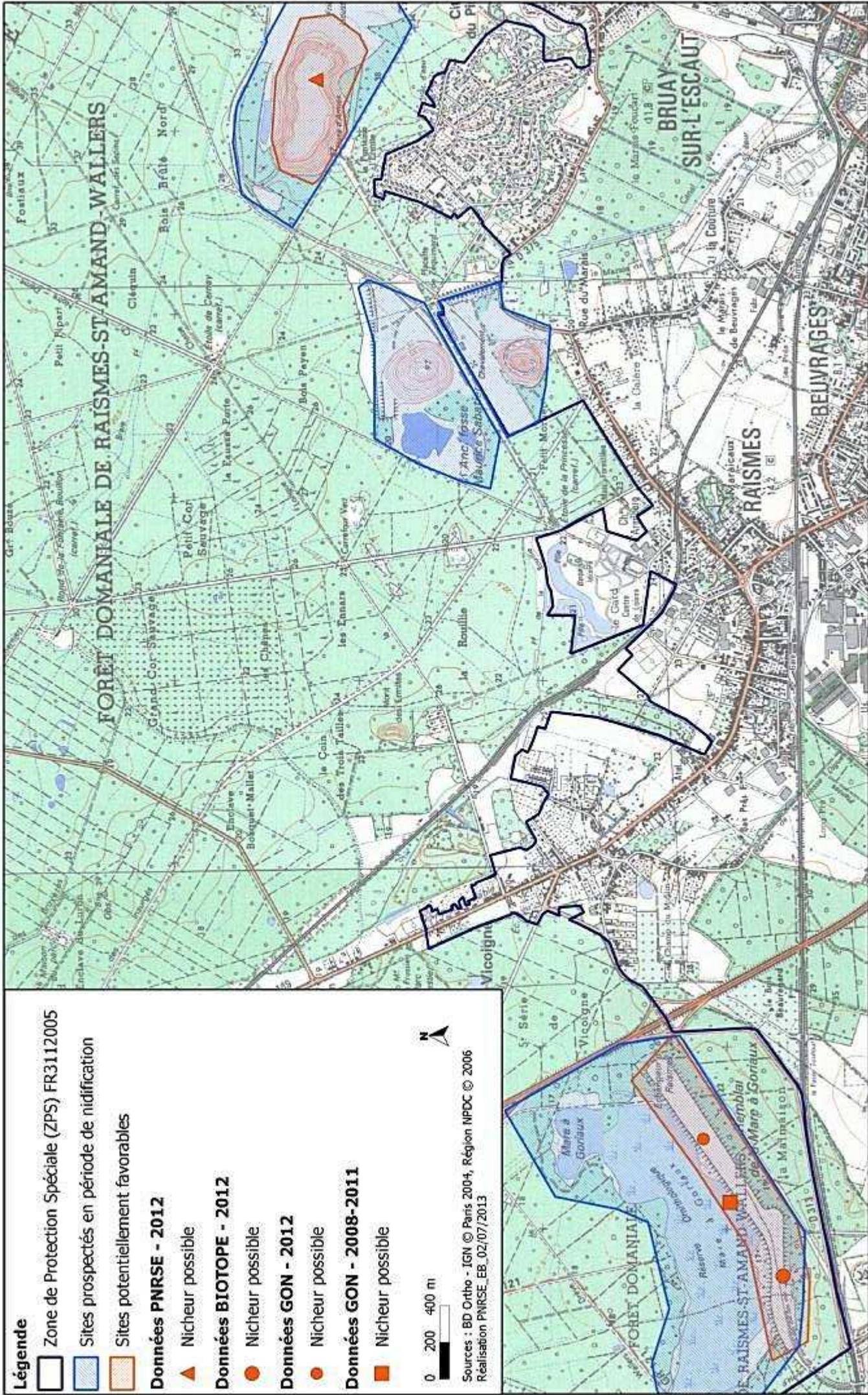


Sources : BD Ortho - IGN © Paris 2004, Région NPDC © 2006  
Réalisation PNRSE\_EB\_02/07/2013

Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005  
 "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE



**Alouette lulu (Lullula arborea)**



**Légende**

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR3112005
- Sites prospectés en période de nidification
- Sites potentiellement favorables
- Données PNRSE - 2012**
- Nicheur possible
- Données BIOTOPE - 2012**
- Nicheur possible
- Données GON - 2012**
- Nicheur possible
- Données GON - 2008-2011**
- Nicheur possible

0 200 400 m

Sources : BD Ortho - IGN © Paris 2004, Région NPDC © 2006  
 Réalisation PNRSE\_EB\_02/07/2013

## Faucon pèlerin

*Falco peregrinus* (Tunstall, 1771)

Code Natura 2000 · **A103**



© Georges LIGNIER - Wikipedia

Le Faucon pèlerin est nicheur résident sur le site de la ZPS. On dispose d'un faible nombre d'observations de l'espèce dans la ZPS qui semble posséder assez peu de potentialités « naturelles » (falaises) pour l'accueil de nicheurs. Le récent intérêt porté par l'espèce aux sites « artificiels » (pylônes, carrières, ...) fait de la ZPS un secteur potentiellement favorable.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

**Morphologie** : Taille 34 à 49cm / Envergure 95 à 115cm / Poids ♀900 à 1300g; ♂600 à 750g. **Comportement** : oiseau le plus rapide au vol au monde, avec des piqués pouvant atteindre plus de 320 km/h ; espèce monogame.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente toute l'année. Malgré la régularité des observations annuelles, leurs nombres par décennie sont trop peu nombreux pour tirer des conclusions précises sur la phénologie locale de l'espèce. L'espèce fréquente probablement la zone d'étude toute l'année ; elle est principalement observée en vol et les différentes phases de la reproduction ne peuvent être mises en évidence localement avec le nombre et le type d'observations dont on dispose. La période de nidification commence généralement en février au moment de la formation des couples, et se termine au moment de la dispersion des jeunes qui débute dès le mois de juillet. Quelques observations faites dans la zone d'étude au cours du mois d'août concernent des juvéniles.

### Habitat

L'habitat originel régional de l'espèce est composé de falaises maritimes, notamment au cap Blanc-Nez (site historique de nidification) ; cependant la recolonisation de la région par l'espèce s'est faite à l'intérieur des terres et concerne essentiellement des carrières et des bâtiments élevés.

Désormais, ce sont les habitats artificiels qui hébergent l'essentiel des nicheurs. En effet, les hautes infrastructures de divers types (cheminées ou bâtiments d'usines, bâtiments administratifs, parties hautes d'églises) offrent des corniches suffisamment larges pour accueillir la nichée et la maintenir à l'abri du dérangement. Dans la ZPS, actuellement, la centrale électrique d'Hornaing semble offrir ces conditions selon les ornithologues locaux.

Pour chasser, le Faucon pèlerin préfère les zones relativement ouvertes et les agglomérations riches en pigeons féroces. Les boisements sont évités mais l'espèce peut potentiellement s'alimenter sur l'ensemble de la zone d'étude.

### Hivernage

Aucune zone n'a été mise en évidence par les observateurs locaux. L'espèce fait état d'un certain erratisme. Les individus pouvant être observés dans la zone d'étude lors de cette période sont autant des nicheurs locaux que des migrants nordiques.

### Transit

Les déplacements locaux de l'espèce ne sont pas déterminés. En période de reproduction, l'espèce peut potentiellement se déplacer à plusieurs kilomètres de son aire mais le territoire défendu ne dépasse généralement pas un kilomètre.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

La nidification du Faucon pèlerin sur la ZPS a été avérée en 2006 sur le site industriel de la centrale électrique d'Hornaing. Aucun autre site de nidification n'est connu sur la ZPS.

L'espèce est observée toute l'année sur la ZPS.

Au cours de la période 2008-2011, huit observations de l'espèce sont renseignées dans la base de données du GON et concernent des individus en vol local, en vol migratoire ou en chasse en dehors de la période de reproduction.

La nidification du Faucon pèlerin est suivie sur la centrale thermique d'Hornaing et est confirmée entre 2007 et 2011 (J.C. TOMBAL, com. pers.).

#### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

Dans le cadre des expertises, le Faucon pèlerin a fait l'objet d'une seule observation d'un mâle adulte le 19 mai 2012 au niveau de la centrale thermique d'Hornaing. L'espèce a été recherchée sur les autres habitats artificiels potentiellement favorables à sa nidification : clochers et chevalements notamment mais sans succès.

Le suivi réalisé sur le site d'Hornaing par le GON et l'association Aubépine (J.C. TOMBAL) permet de confirmer la nidification sur le site en 2012.

Six observations de l'espèce ont été renseignées dans la base de données du GON au cours de l'année 2012, toutes en dehors de la période de reproduction (février, août, septembre et novembre), sur les communes de Rieulay, Saint-Amand-les-Eaux, Hornaing, Hergnies, Raismes.

Enfin au cours de l'hiver 2012-2013, un cas d'hivernage est noté sur la commune de Saint-Amand-les-Eaux, en dehors de la ZPS, sur la tour Abbatiale.

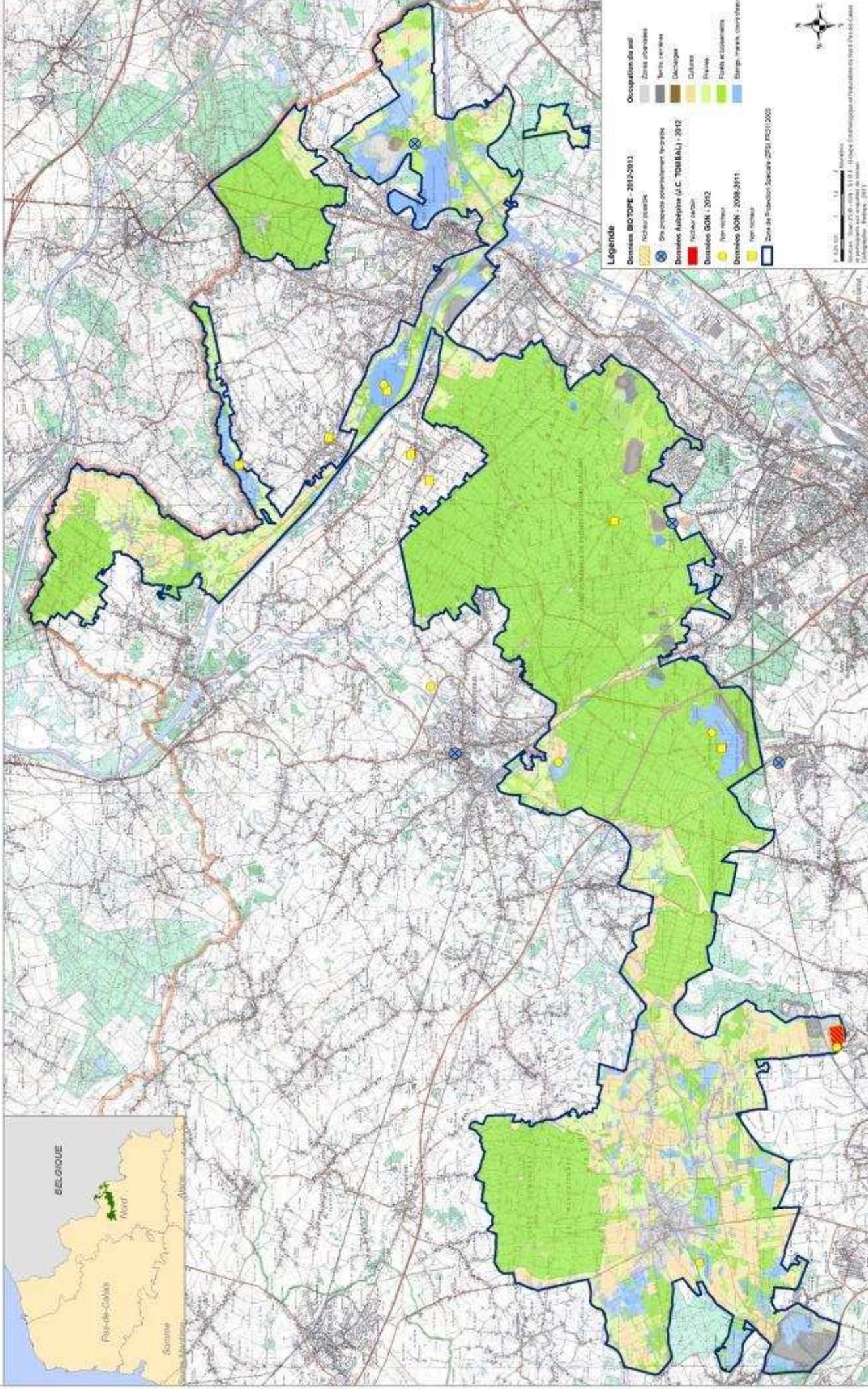
#### **Menaces**

- Pollution du milieu (perte de fécondité liée à l'accumulation de pesticides et autres substances chimiques essentiellement dans les proies granivores)
- Dérangement des sites de reproduction (fréquentation, destruction intentionnelle des nids voire des individus).

#### **Perspectives**

Les perspectives pour le Faucon pèlerin ne sont pas bonnes car le site de nidification d'Hornaing est sous la menace d'une transformation en centrale au gaz dans les dix années à venir. Cependant, un projet d'implantation de nichoir au niveau des hautes infrastructures de la centrale est en phase de se concrétiser et permettrait d'éviter le départ « forcé » de l'espèce.

**Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)**



## Pie-grièche écorcheur

*Lanius collurio* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A338**

La Pie-grièche écorcheur est une espèce nicheuse et migratrice dans la ZPS. Peu de secteurs hébergent cette espèce dans la région. A ce titre la ZPS est un site important au niveau régional et peut jouer le rôle d'interface entre la population de l'Avesnois et les sites de l'ouest de la région.



© KAEPFN Chemnitz - Wikipedia

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 16 à 18 cm / Envergure 24 à 27 cm / Poids 22 à 47 g.

Comportement : Les mâles sont très fidèles au site de reproduction. Le territoire est assez petit (1 à 3.5 hectares). Elle chasse à l'affût, du haut de perchoirs situés entre 1 et 3m au-dessus du sol et les proies sont capturées au sol

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente de mi-mai à fin-septembre. D'après les informations dont nous disposons, les premiers individus sont visibles à partir de la mi-mai. Les couples sont observés peu de temps après. Les jeunes sont observés à la fin du mois de juin, souvent en compagnie des adultes et ce jusqu'à la fin de la période de reproduction, fin-juillet. Une observation de fin-septembre concerne certainement un migrateur.

### Habitat

Les prairies bocagères avec haies et fourrés sont les milieux fréquentés habituellement par la Pie-grièche écorcheur. Elle occupe aussi les coupes forestières en régénération comportant des arbustes de 1 à 5 m de haut dans la ZPS comme en Avesnois. Les ornithologues locaux s'accordent à dire que l'espèce peut être observée dans la totalité de la zone d'étude.

### Nidification

Les parcelles en régénération au stade gaulis avec une végétation atteignant 3 à 5 m de hauteur sont des sites de reproduction constatés par les ornithologues locaux. Par ailleurs, les fourrés arbustifs des prairies bocagères sont appréciés. Les sites avérés de reproduction sont : le secteur des Bruyères (Bruille-St-Amand), les secteurs des Prés Barrés et de la Drève de l'Épineau (Hasnon, Wallers) et le secteur de Villeroy (Tilloy-lez-Marchiennes). Une grande majorité des prairies bordées de haies et les coupes forestières des nombreux boisements présents dans la zone d'étude constituent des sites potentiels.

### Alimentation

Les zones ouvertes des secteurs précédemment cités, dès lors qu'elles offrent des perchoirs et une végétation assez hétérogène (en composition et en hauteur) sont susceptibles d'être utilisées par l'espèce. La présence de lardoirs n'est pas obligatoire.

### Transit et migration

L'espèce ne quitte pas son territoire de nidification en période de reproduction, aucun transit local n'a été constaté. De même, aucun couloir de déplacement migratoire n'a pu être mis en évidence.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

La nidification de l'espèce sur le secteur de la ZPS a été prouvée jusqu'en 2001, par la présence de couples et de juvéniles. Ces observations ont été faites sur les secteurs de Bruille-Saint-Amand, Saint-Aybert, Condésur-l'Escaut et Marchiennes.

### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

Aucune observation de Pie-grièche écorcheur n'a été réalisée au cours des inventaires.  
Aucune donnée n'est renseignée dans la base de données du GON pour l'année 2012.

#### **Pressions**

- Modification et/ou disparition de son habitat (disparition des haies et des zones bocagères au profit d'un openfield dévolu à des monocultures)
- Pollution du milieu (utilisation de pesticides et de produits phytosanitaires a un impact non négligeable sur les ressources alimentaires).

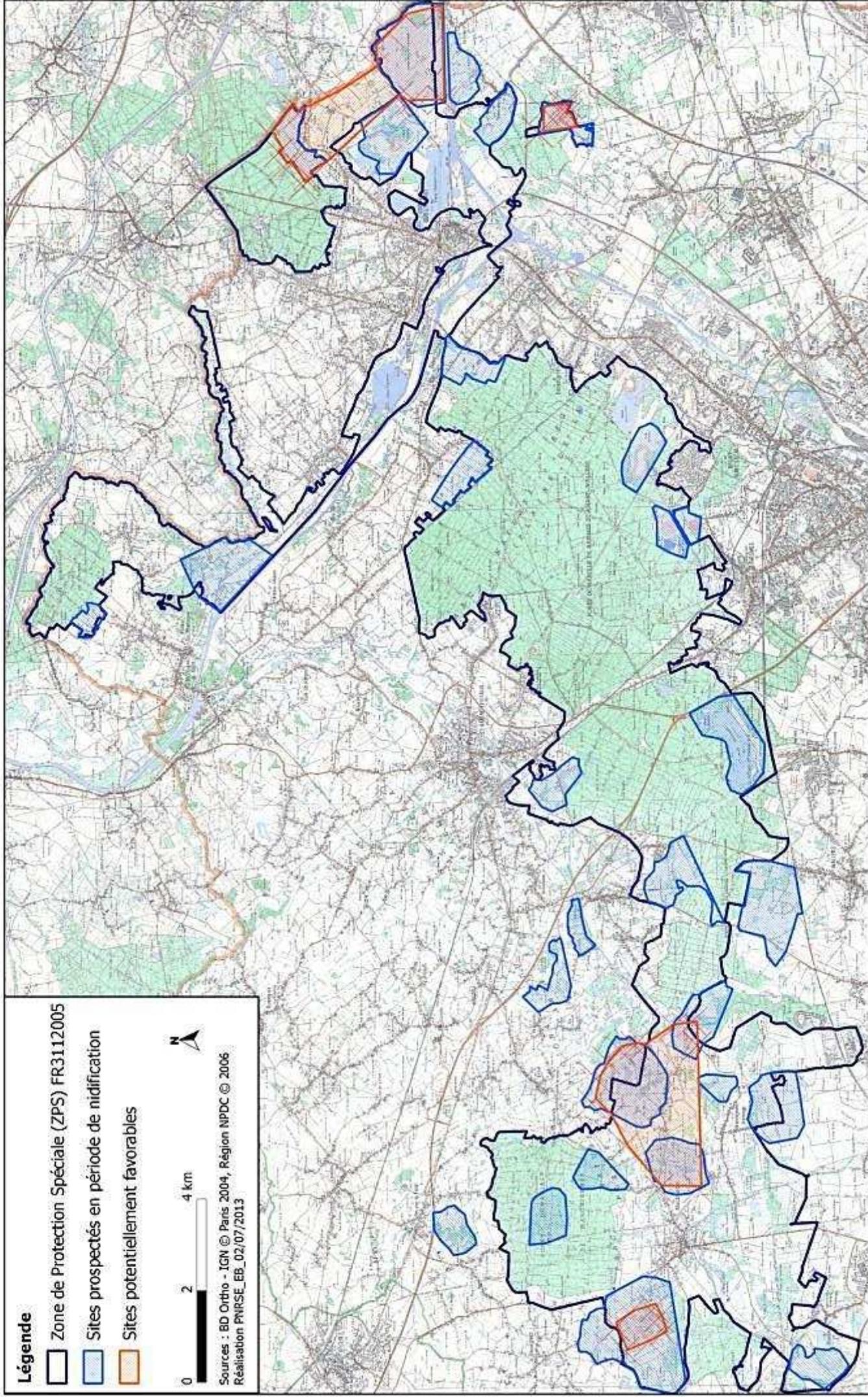
#### **Perspectives**

L'espèce n'a plus été observée depuis pratiquement une décennie. La situation actuelle des habitats de reproduction et d'alimentation ne s'améliorant pas, l'optimisme n'est pas de rigueur pour les années à venir même si l'expansion que connaît la Pie-grièche écorcheur en France et en Europe fournit des espoirs de retour d'une population à moyen terme. L'espèce est donc à surveiller.

Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005  
"Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE



***Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)***



**Légende**

-  Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR3112005
-  Sites prospectés en période de nidification
-  Sites potentiellement favorables



Sources : BD Ortho - IGN © Paris 2004, Région NPDC © 2006  
Réalisation PNRSE\_EB\_02/07/2013

## Busard Saint-Martin

*Circus cyaneus* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A082**



© Katy Prairie Conservancy - Wikipédia

Le Busard Saint-Martin est une espèce hivernante dans la ZPS. L'espèce n'a jamais niché dans la ZPS. D'autres districts biogéographiques tels le Cambrésis, l'Artois Est ou l'Artois Ouest semblent beaucoup plus fréquentés soit par des nicheurs, soit par des hivernants.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge de l'IUCN	NA (non applicable)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 44 à 52 cm / Envergure 105 à 125 cm / Poids ♀400 à 700 g ; ♂300 à 400 g.

Comportement : Vol bas et louvoyant. En chasse, il vole à très basse altitude, en regardant continuellement vers le bas.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente de septembre à fin-avril. La plupart des observations ont été effectuées pendant la période d'hivernage. Aucune observation n'a été faite en juillet ; de rares observations ont lieu en août et l'espèce n'est régulièrement présente qu'à partir de septembre. Les effectifs sont importants de novembre à mars avec un maximum fin janvier. Quelques rares observations sont encore réalisées en avril, mai et juin.

### Habitat

L'habitat général d'hivernage de l'espèce est une mosaïque de milieux divers. Il fréquente majoritairement des zones ouvertes mais peut également être observé dans des milieux forestiers comportant des zones de clairières étendues.

### Nidification

L'espèce n'a très probablement jamais niché dans le secteur. Le Busard Saint-Martin utilise des habitats différents en fonction de sa localisation dans la région. La recolonisation des sites historiques dans l'Artois et le Boulonnais concerne plutôt des marais arrière littoraux. Ces milieux sont en effet stables et peu sujets à des dérangements. Dans les terres, l'espèce semble nicher plus facilement dans les vastes zones agricoles (essentiellement des cultures céréalières) lui offrant une grande tranquillité et un grand terrain de chasse. Nous pouvons également citer les grandes coupes forestières.

### Alimentation

L'espèce se nourrit dans différents types de milieux à l'exception des milieux urbanisés ou trop fermés comme les forêts âgées ; elle préfère les grandes zones ouvertes. L'espèce s'alimente dans l'ensemble de la ZPS.

### Hivernage

L'espèce se rassemble habituellement en dortoirs. Dans la région, la taille et la localisation des dortoirs peuvent être variables et sont fonction du paysage environnant. Les dortoirs sont de deux types selon les experts. Le premier type est installé dans des milieux stables et est occupé depuis que ce milieu existe (type marais arrière littoral), le second est installé dans un milieu plus dynamique (type coupe forestière ou friche) et a une existence plus brève ; ceux de la ZPS sont du deuxième type. Les dortoirs ne sont pas les seuls endroits fréquentés par l'espèce pour passer la nuit. En effet, il est fréquent d'observer des individus isolés dormant sur leur terrain de chasse ou dans des remises nocturnes. Néanmoins, ces observations sont réalisées le plus souvent lors de vagues de froid ou en début de période d'hivernage. Un seul site a été mis en évidence par les ornithologues locaux et est utilisé comme dortoir d'hivernage : il s'agit du secteur du Pré des Nonnettes à Marchiennes. En revanche, toute coupe forestière ou friche reste potentiellement intéressante pour l'installation d'un dortoir selon les ornithologues locaux.

### Transit et migration

L'espèce se déplace préférentiellement dans les larges zones ouvertes. Pour rejoindre le dortoir, le Busard Saint-Martin peut aussi bien se déplacer par vol direct qu'en faisant un détour par un bois environnant.

L'espèce n'utilise aucune zone de passage particulière pour migrer.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

Aucun cas de nidification n'est connu sur la ZPS.

Le Busard Saint-Martin est une espèce migratrice et hivernante irrégulière sur la ZPS, présente de septembre à fin avril.

Un dortoir d'hivernage est connu sur la réserve naturelle régionale du Pré des Nonnettes à Marchiennes.

Au cours de la période 2008-2011, 41 observations de l'espèce ont été renseignées dans la base de données du GON, s'étalant de la mi-octobre à la mi-avril (dates extrêmes : 17 octobre – 15 avril). La majorité des observations sont réalisées au cours du mois de janvier. L'ensemble du périmètre de la ZPS est concerné.

Plusieurs observations sont réalisées sur le Pré des nonettes à Marchiennes où un maximum de trois individus se rassemblant en dortoir est observé le 6 janvier 2009 et le 7 mars 2011 (R. GAJOCHA).

Jusqu'à deux individus sont également observés sur l'étang de Chabaud-Latour au niveau des marais de Condé-sur-l'Escaut et sur les marais de Saint-Aybert respectivement le 12 janvier 2009 et le 6 mars 2010, témoignant de la présence possible d'un dortoir d'hivernage sur ce secteur.

Les autres contacts réalisés avec l'espèce concernent des individus isolés, en vol local ou en chasse.

### Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)

Au cours des prospections, trois observations de Busard Saint-Martin ont été réalisées en période d'hivernage.

Deux secteurs sont concernés :

- La réserve naturelle régionale du Pré des Nonnettes à Marchiennes, où l'observation d'un individu a été faite à deux reprises le 14 mars 2012 et le 19 février 2013, confirmant l'hivernage de l'espèce sur ce site ;
- La carrière de sable sur la commune de Wallers en limite de la ZPS (lieu-dit Champ-Montois), où un individu y a été observé le 20 février 2013.

Au cours de l'année 2012, 11 observations de l'espèce sont mentionnées dans la base de données du GON entre le 26 novembre et le 28 mars, réparties sur l'ensemble du périmètre de la ZPS. Quatre de ces données concernent le dortoir du Près des Nonnettes à Marchiennes.

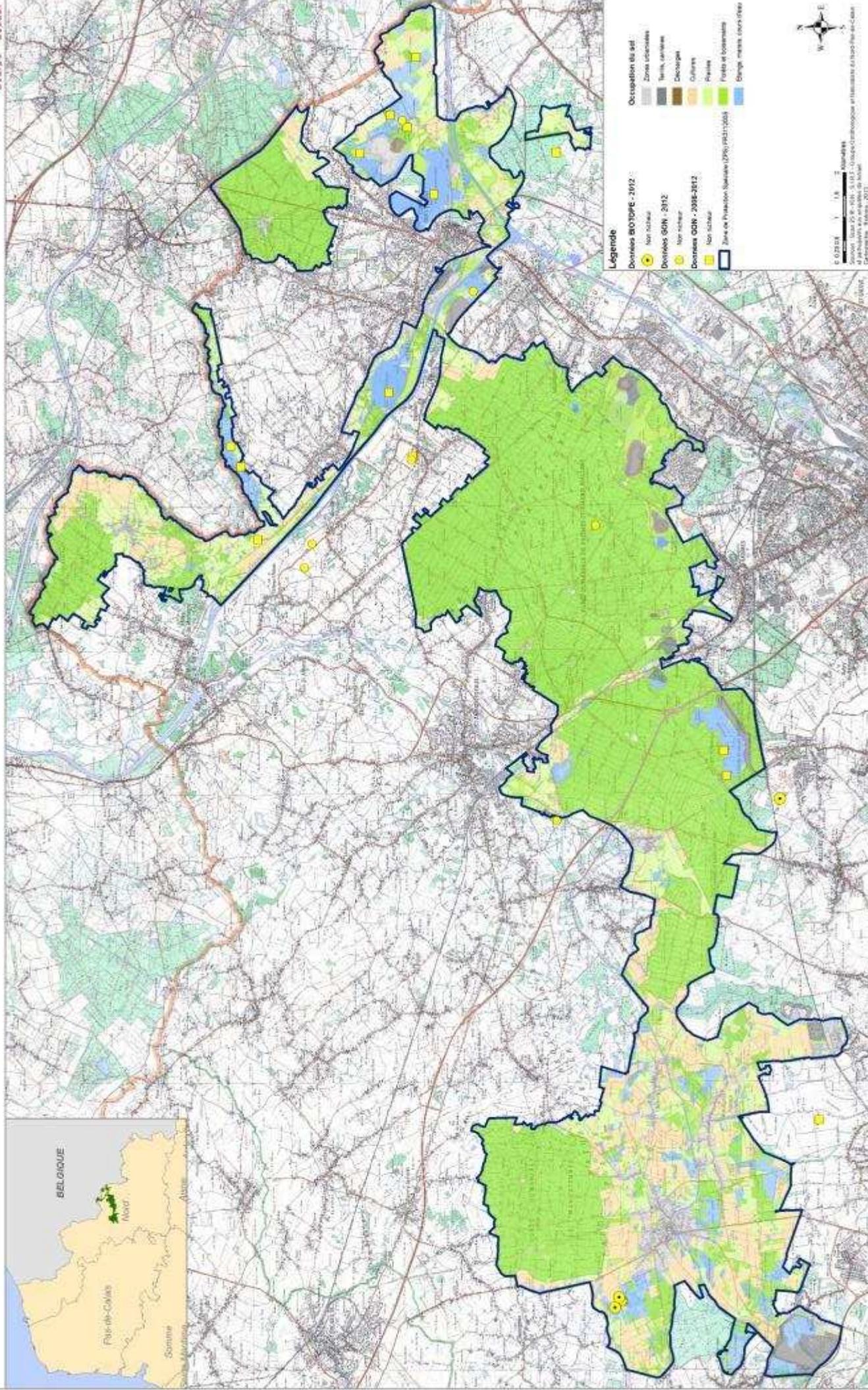
Les autres observations concernent des individus isolés, en vol local, en vol migratoire ou en chasse sur les communes de Bruille-Saint-Amand, Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Raismes et Saint-Amand-les-Eaux.

#### Pressions

- Modification et/ou disparition de son habitat (retournement des prairies facteur de menace pour la disponibilité en ressources alimentaires).
- Dérangement sur les sites

#### Perspectives

La ZPS offre des habitats intéressants pour la phase d'hivernage de l'espèce. Il serait intéressant de rechercher les dortoirs. Les habitats favorables à la nidification sont peu nombreux dans la ZPS ; les chances d'y observer la nidification de l'espèce sont donc faibles.



## Grand-duc d'Europe

*Bubo bubo* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : **A215**



© SOTIERS - Wikipédia

Le Grand-duc d'Europe est une espèce nicheuse résidente dans la ZPS. L'espèce est observée actuellement dans les carrières à proximité du périmètre de la ZPS, mais la zone d'étude présente néanmoins des sites de reproduction potentiels.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 60 à 75 cm/ Envergure 160 à 188 cm / Poids ♀2300 à 3000 g ; ♂1500 à 2000 g.

Comportement : Chasse en forêt, mais préfère les espaces découverts, principalement au début de la nuit et à l'aube

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente toute l'année dans la zone d'étude. La ponte commence généralement à la fin de l'hiver, parfois plus tard, à raison d'une couvée par an. L'incubation démarre au premier œuf pondu. Pendant cette période, la femelle est nourrie au nid par le mâle. Une fois les œufs éclos, les jeunes sont couvés pendant deux semaines. La femelle reste avec eux au nid pendant 4 à 5 semaines. Au début, le mâle porte la nourriture au nid ou la dépose tout près, et la femelle propose des petits morceaux aux jeunes. A 5 semaines, les jeunes se promènent autour du nid, et à 7 semaines, ils sont capables de voler sur quelques mètres. Les jeunes sont nourris par les deux parents pendant 20 à 24 semaines. Ils prennent leur indépendance entre septembre et novembre, et quittent le territoire familial, ou sont "poussés" à l'extérieur par les parents.

### Habitat

Le Grand-duc habite généralement aux abords de falaises et escarpements rocheux, dans des zones de montagne, mais parfois aussi dans des boisements moins élevées avec versants abrupts et en terrains steppiques. En hiver, il fréquente des terrains plus plats. L'espèce a plusieurs techniques de chasse, et peut saisir une proie sur le sol ou en plein vol. L'un des facteurs indispensable à l'installation du Grand-duc est la présence de zone de chasse : des paysages ouverts, bocages ou plaines agricoles extensives, adjacentes à la paroi de nidification. Il chasse principalement au début de la nuit et à l'aube. L'espèce recherche des habitats où la diversité des proies potentielles est élevée.

Ils sont territoriaux, mais les territoires appartenant aux couples voisins peuvent se chevaucher partiellement. Très souvent les couples sont unis pour la vie. Au moment de la reproduction, les Grand-duc d'Europe mâles proposent aux femelles divers endroits pour nicher, en grattant pour obtenir une dépression peu profonde, et en émettant des gloussements et des sons saccadés.

Les endroits favorisés pour nidifier sont à l'abri d'une paroi rocheuse, dans une crevasse entre les roches ou dans une excavation de la falaise. Ils peuvent aussi utiliser des nids abandonnés par d'autres grands oiseaux. Ils peuvent aussi nicher sur le sol entre les rochers, sous les arbres tombés, sous un buisson, ou à la base d'un tronc d'arbre. Aucun matériau n'est ajouté.

Au niveau du territoire, l'espèce fréquente le site de la carrière d'Hornaing, dans le bois de St Amand, situé en périphérie du zonage de la ZPS.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

La nidification du Grand-duc d'Europe a été mise en évidence en 2011 à proximité de la centrale d'Hornaing, en bordure immédiate de la ZPS. Sa nidification sur ce site industriel a pu être avérée en 2011 et 2012, année au cours de laquelle deux jeunes ont été produits (J.C. TOMBAL, com. pers.).

En dehors de ce site, le Grand-duc n'est pas connu comme nicheur sur la ZPS.

En période de dispersion, d'hivernage et de migration, le Grand-duc est potentiellement présent sur une grande partie du territoire de la ZPS, l'espèce pouvant fréquenter une multitude de milieux (boisements de résineux, terrils, sites industriels an activité ou désaffecté clôturés, etc.). L'expansion actuelle de l'espèce et

le succès de reproduction des couples installés sur les sites voisins en Belgique et en Avesnois induit un flux important de juvéniles en dispersion sur l'ensemble de la région et sur le territoire de la ZPS.

Aucune donnée de l'espèce n'est renseignée dans la base de données du GON sur la période 2008-2011.

#### **Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)**

Le Grand-duc d'Europe a essentiellement été recherché en période de reproduction sur les sites susceptibles de l'accueillir.

L'espèce n'a pas été contactée au cours des expertises menées de 2012 à 2013.

Le suivi réalisé sur le site industriel d'Hornaing par l'association Aubépine permet de confirmer la nidification du Grand-duc d'Europe en 2012 et la production de deux jeunes (J.C. TOMBAL, com. pers.).

Sur le périmètre de la ZPS, les sites potentiellement favorables à l'installation de l'espèce en période de reproduction sont principalement caractérisés par les terils et carrières de sable anciennes ou en activités. Ces sites sont cependant soit trop dérangé soit de taille trop petite ou trop boisés pour permettre l'installation de l'espèce. Deux sites ressortent malgré tout du fait de leur superficie et du dérangement limité : le teril de la Mare à Goriaux et le teril de Condé-sur-l'Escaut.

Aucune donnée de l'espèce n'a été renseignée dans la base de données du GON au cours de l'année 2012.

Un mâle chanteur de l'espèce a été contacté à Hensies en Belgique à proximité immédiate de la ZPS le 08 février 2013, ce qui constitue le premier contact avec l'espèce sur le site.

#### **Menaces**

- Modification et/ou disparition de son habitat
- Dérangement des sites de reproduction (sensible à la présence humaines).

#### **Perspectives**

Les connaissances réunies sur le Grand-duc concernent essentiellement les adultes reproducteurs ou les jeunes au nid. Mais beaucoup reste encore à apprendre sur les juvéniles, en particulier sur leur dispersion, leurs déplacements, la mortalité, l'âge de maturité sexuelle... Or, c'est parmi eux que se recrutent les oiseaux qui vont établir de nouveaux territoires. Pour pouvoir comprendre et suivre ce processus, il serait souhaitable de développer en France un programme de baguage du Grand-duc, voire de radio-postage.

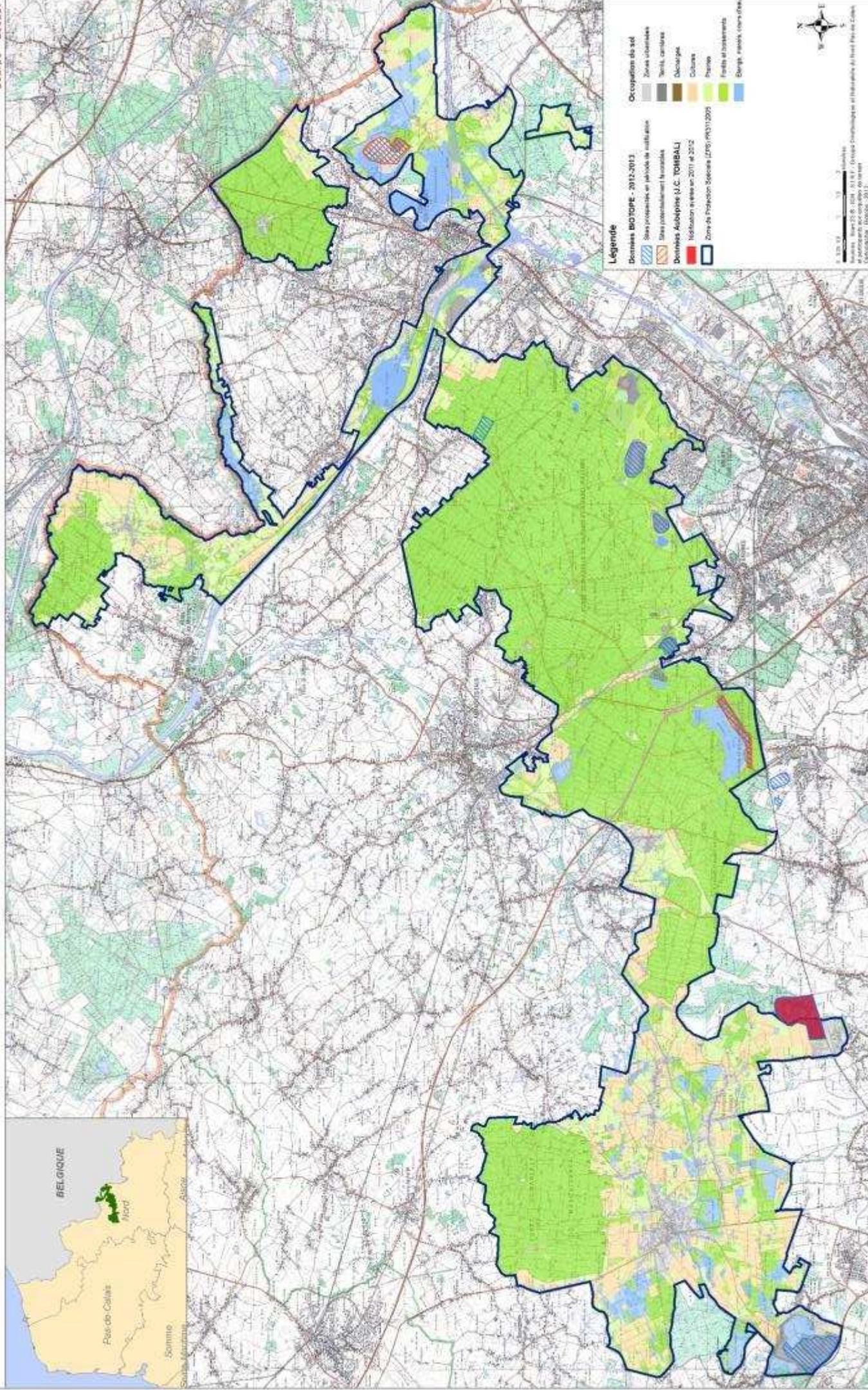


Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005  
"Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE

Grand duc d'Europe (*Bubo bubo*)



Parc  
naturel  
régional  
Scarpe - Escaut



## Pluvier doré

*Pluvialis apricaria* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000: **A140**



© Sylvain Haye - Wikipédia

Le Pluvier doré est une espèce migratrice partielle dans la ZPS (nicheuse occasionnelle en Belgique). L'espèce est observée en hiver dans les prés, les champs ou encore les vasières.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	Annexes I et II
Convention de Berne	Annexe III
Espèce protégée au niveau national	Espèce chassable
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	LC (préoccupation mineure)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

Morphologie : Taille 26 à 29 cm / Envergure 67 à 76 cm / Poids 140 à 210 g.

Comportement : Une minorité seulement des pluviers des îles Britanniques sont migrateurs et quittent leur zone de reproduction en octobre pour hiverner en Irlande.

### Phénologie et cycle biologique

Le Pluvier doré est un migrateur ou partiellement migrateur dans le sud de son aire de distribution. Les premiers migrateurs arrivent en juillet-août sur les côtes du nord de la France, mais le passage est vraiment marqué à partir du mois de septembre jusqu'à la fin de décembre. La migration pré-nuptiale s'amorce en janvier, s'affirme de la première à la seconde décennie de février pour culminer en mars. Comme des retardataires sont parfois observés en juin, il est possible de rencontrer cette espèce toute l'année en France. Les couples se forment habituellement juste avant l'arrivée sur les lieux de nidification et sont unis pour la vie. Il établit son nid à même le sol, la femelle le tapis de brindilles, de lichens et d'herbes sèches. Elle pond, de fin avril à juin.

### Habitat

Le Pluvier doré niche dans des habitats ouverts, à végétation basse, offrant une vue dégagée : toundra à lichens, tourbières, cariçaies, landes tourbeuses, landes sèches, landes brûlées. On va plutôt le trouver nicheur dans les toundras arctiques et les prairies d'altitude d'Islande, du nord de l'Europe et de Sibérie.

Passant l'essentiel de son temps au sol, le pluvier doré affectionne les terrains plats et dégagés, à végétation herbacée rase et sans arbre, où il peut courir rapidement en cas de danger. En hiver, il fréquente les plaines cultivées, les prairies, les champs de céréales, les terres labourées et les polders. La plupart des oiseaux nordiques migrent vers le sud-ouest pour hiverner sous les climats océaniques doux d'Europe de l'Ouest.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

Aucune observation de Pluvier doré n'est mentionnée dans la base de données du GON sur le périmètre de la ZPS.

### Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)

Aucune observation de Pluvier doré n'a été réalisée au cours des expertises.

Aucune observation n'est mentionnée dans la base de données du GON sur l'année 2012.

Il est possible que des individus soient de passage en période de migration, cependant les habitats présents sur le périmètre de la ZPS sont globalement peu favorables au stationnement de l'espèce qui affectionne les grandes cultures.

L'espèce a pu être observée à plusieurs reprises sur des secteurs en périphérie de la ZPS. 6 observations ont été mentionnées dans la base de données du GON sur l'année 2013 :

- 10 individus sur des parcelles agricoles sur la commune de Lecelles, le 10 mars
- 68 individus notés sur le secteur de Bruille Saint Amand le 23 mars
- 8 individus sur le secteur de Thun Saint Amand le 25 mars

- 2 individus observés le 29 mars, proche de l'étang la Couture de Chorette, sur la commune de Maulde
- Au moins 50 individus sur des parcelles agricoles dans le secteur de Bouvignies, le 1 avril 2013
- 250 individus observés sur le secteur d'Hergnies, au sud du Val de Vergne, sur des parcelles agricoles le 6 avril 2013

#### **Pressions**

- Modification et/ou disparition de son habitat (travaux hydrauliques, boisement, modification des pratiques agricoles,...)
- Dérangement sur les sites (espèce chassable est présente en période d'hivernage, l'activité peut donc avoir une perturbation significative).

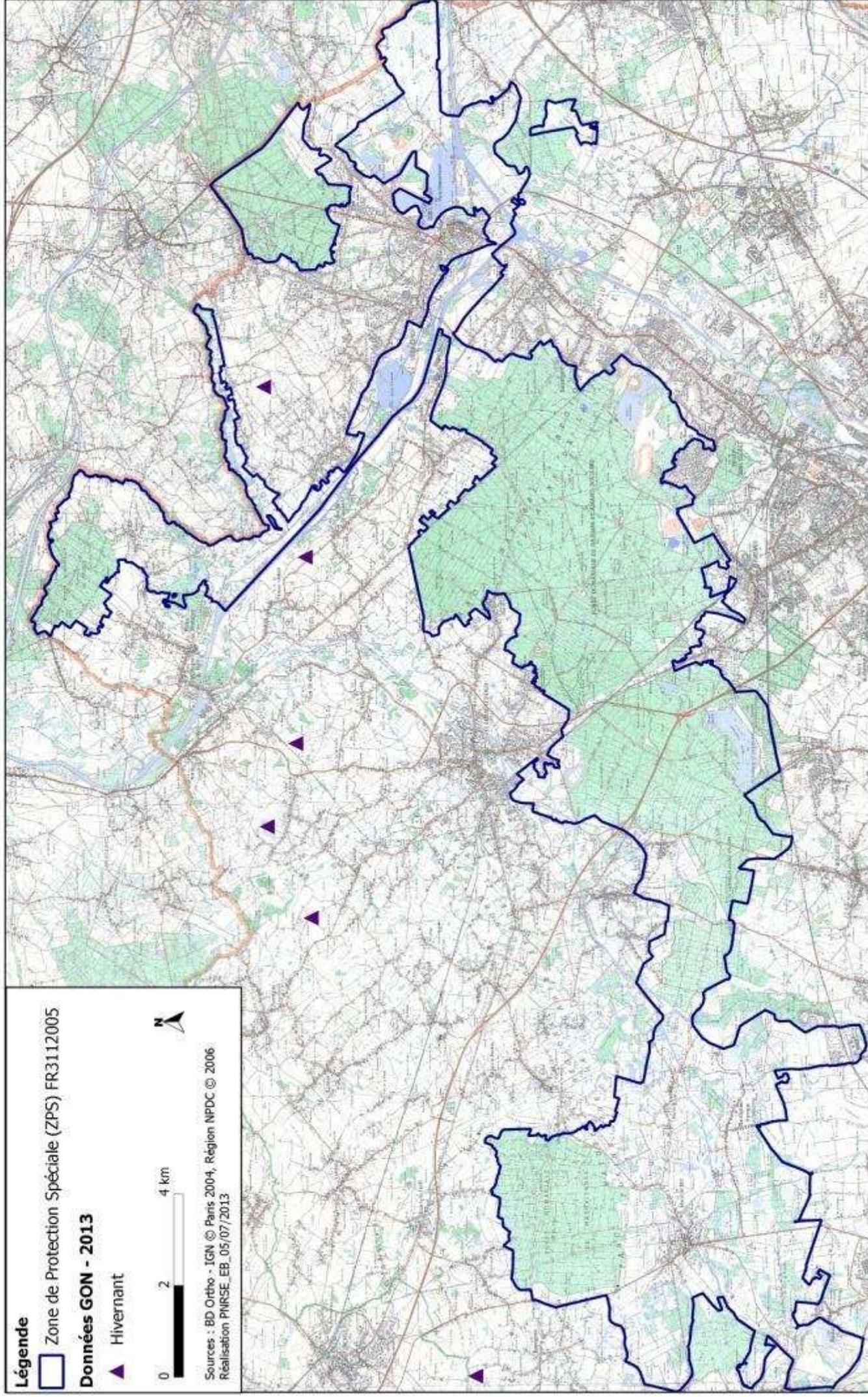
#### **Perspectives**

Des actions simples peuvent être envisagées pour limiter l'impact de l'activité de chasse sur les populations : la disposition judicieuse de réserves de chasse ou encore l'activation rapide des interruptions du tir lors des périodes de gel permettraient à l'espèce de conforter ses effectifs en plaines de cultures. Les bandes de Pluviers dorés se retrouvent d'une année à l'autre assez régulièrement sur les mêmes sites, maintenant bien connus pour la plupart, il convient d'y favoriser le maintien soit de céréales d'hiver, soit de prairies rases et humides. Ces milieux sont recherchés par cette espèce, tant pour s'y nourrir que pour s'y reposer, en haltes migratoires ou pendant l'hivernage.

Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005  
"Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE



**Pluvier doré ( *Pluvialis apricaria* )**



## Pie-grièche grise

*Lanius excubitor* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000: **A340**



© Marek Szczepanek - Wikipédia

La Pie-grièche grise est nicheuse et résidente dans la ZPS. La zone d'étude est un bastion historique régional de la Pie-grièche grise.

Statuts à valeur juridique	
Directive Oiseaux	-
Convention de Berne	Annexe II
Espèce protégée au niveau national	Loi de 1976 Article I
Statuts à valeur non-juridique	
Liste rouge en France de l'IUCN	EN (En danger)

NICHEURS				MIGRATION				HIVERNANTS			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

### Description de l'espèce

**Morphologie** : Taille 17 à 19 cm / Envergure 30 à 34 cm / Poids 54 à 55 g. **Comportement** : Migratrice partielle, au vol papillonnant caractéristique mettant en valeur les motifs noirs et blancs de ses ailes.

### Phénologie et cycle biologique

L'espèce est présente toute l'année.

(Informations issues du plan régional d'actions en faveur de la Pie-grièche grise). Les chants les plus précoces peuvent être entendus dès la mi-février et couvrent la période de reproduction. Les couples se forment très rapidement et les partenaires ne se quittent guère durant la période internuptiale. La construction du nid intervient à partir de la fin-mars et peut durer de 2 semaines à un mois. Les deux parents semblent s'y attacher. L'incubation est assurée essentiellement par la femelle (mais pas exclusivement) et peut être observée entre mi-avril et fin mai. Les jeunes sont visibles au nid dès le mois de mai et ce jusque fin-juin. La phase d'émancipation des jeunes est assez rapide et intervient essentiellement au cours du mois de juillet.

### Habitat

Les secteurs humides peu vallonnés marqués par une grande hétérogénéité semblent être les milieux recherchés en priorité. Les sites historiques du secteur se caractérisaient par une mosaïque mégaphorbiaies – prairie humide – peupleraie. Les jeunes plantations de peuplier étaient appréciées par l'espèce.

### Nidification

Le nid est le plus souvent disposé dans un peuplier (le Peuplier noir « sauvage » -*Populus nigra*- semble être particulièrement apprécié), un Saule têtard ou une aubépine, plus rarement sur un chêne ou un pommier. Les sites avérés retenus par les ornithologues locaux sont : les étangs et marais de Condé-sur-l'Escaut, Saint-Aybert et Thivencelle, les prairies humides de Wallers et Hélesmes et le secteur des Hautes Pâtures et des Evoïches (Marchiennes), la forêt de Raismes – Saint-Amand – Wallers. La Puchois (Saint-Amand-les-Eaux) présente des potentialités selon les mêmes observateurs.

### Alimentation

Les perchoirs et les proies disponibles sont indispensables et leur proximité par rapport au nid a un impact direct sur la taille du territoire. La Pie-grièche grise aime être à l'affût entre 5 et 8 mètres de haut. Les mêmes sites sont utilisés auxquels s'ajoutent la Mare à Goriaux (Raismes, Wallers), le secteur des Prés Barrés et de la Drève de l'Epineau (Hasnon, Wallers).

### Hivernage

L'espèce fréquente le site de nidification plus ou moins toute l'année, mais le domaine vital s'élargit dès la fin de l'été. On peut parfois la rencontrer dans des coupes forestières.

### Transit

Les déplacements se font de manière directe entre les différents perchoirs.

### Répartition historique de l'espèce sur la ZPS

La Pie-grièche grise a été observée à plusieurs reprises depuis les années 90 sur le secteur de la ZPS. Des cas de nidification certaine ont aussi été mentionnés dans la base de données du GON.

Principales observations reprises dans la base de données :

- 1 individu observé en 1992, en période de reproduction sur un secteur favorable à la nidification. L'individu, posé, a été observé sur le secteur du Pré des Nonnettes à Marchiennes
- Autres observations en période de reproduction sur un secteur propice en 2001 à Condé sur l'Escaut et à Saint-Aybert (ainsi qu'en 2002)
- Des individus posés observés à plusieurs reprises entre 2008 et 2010, sur les secteurs de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux, sur les étangs et marais de Condé sur l'Escaut et sur le secteur de la forêt de Raismes

L'espèce est présente sur le secteur de Condé sur l'Escaut jusqu'en 2010.

La Pie-grièche grise a fait l'objet d'une observation en 2011 sur les prairies des Vaucelles, sur la commune de Quarouble. Il s'agissait d'un individu seul posé.

### Effectifs (résultats des prospections 2012-2013)

Aucune observation de Pie-grièche grise n'a été réalisée lors de la campagne de prospection.

13 contacts ont été renseignés dans la base de données du GON en 2013 sur le périmètre de la ZPS :

- Un individu le 11 janvier à Saint-Amand-les-Eaux sur le secteur de la Puchoie
- Un individu le 5 février en forêt de Raismes, proche du secteur de l'étoile de Cernay
- Un individu le 7 février à Hasnon, proche de la forêt de RSAW
- Un individu observé à 2 reprises le 8 février sur le secteur de Saint-Amand-les-Eaux. Un individu est revu sur ce même secteur les 9, 13, 15, 17 et 24 février
- Un individu observé à Raismes le 17 février
- Un individu est de nouveau observé sur le secteur de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux les 1 et 3 mars

#### Pressions

- Modification et/ou disparition de son habitat (arrachage des haies, reconversion des prairies en culture, drainage, fermeture du milieu,...)
- Pollution du milieu (l'utilisation systématique de pesticides conduit à une diminution globale des ressources alimentaires)
- Dérangement des sites de reproduction potentiels (fréquentation, prédation).

#### Perspectives

L'espèce n'est plus présente dans le secteur qu'en tant qu'hivernante. Les chances de voir son retour en tant que nicheuse s'amenuisent au fil des ans avec la régression générale que connaissent les effectifs régionaux, nationaux et européens de l'espèce. Un suivi attentif des sites potentiels permettra de valider cette théorie.

Inventaires, cartographies et caractérisation des espèces d'oiseaux du site FR3112005  
"Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" proposé au titre de la directive Oiseaux 2009/147/UE



**Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*)**

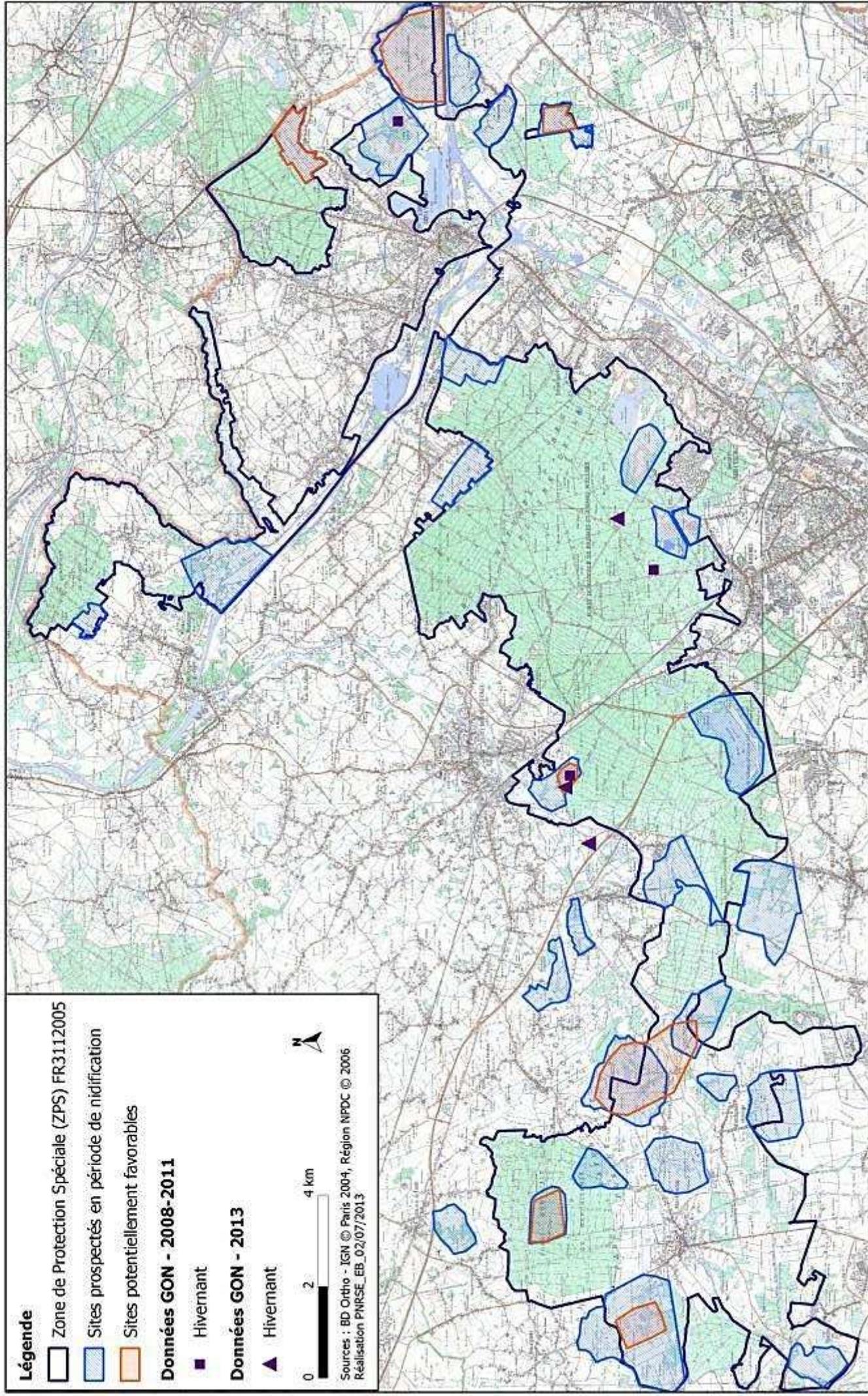


Tableau 5 : Les exigences et menaces des espèces

Nom commun de l'espèce	Estimation de la population				Menaces ou pressions potentielles	Mesures favorables à l'espèce
	Repr.		Hiver.	Migr.		
	Min.	Max.				
Alouette lulu	1	2	6 à 10		<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification et/ou disparition de son habitat (colonisation rapide des terrils)</li> <li>Dérangement des sites de reproduction (fréquentation des sites)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver des milieux ouverts préservés de la fréquentation</li> </ul>
Bihoreau gris	0	1	-	10 à 20	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification et/ou disparition de son habitat</li> <li>Dérangement des sites de reproduction</li> <li>Gestion hydraulique inadaptée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conservation des zones humides</li> <li>Garantir une bonne qualité de l'eau par une gestion piscicole extensive</li> <li>Conserver durant la période de reproduction et le plus longtemps possible les eaux de surface, même résiduelles, des dépressions naturelles</li> <li>Préserver des zones de quiétudes</li> </ul>
Blongios nain	1	3	-	2 à 15	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification et/ou disparition de son habitat</li> <li>dérangement des sites de reproduction (fréquentation)</li> <li>Gestion hydraulique inadaptée (entraînant l'embroussaillage et l'assèchement des roselières)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion orientée vers la conservation des marais et roselières</li> <li>Limiter la fréquentation humaine</li> <li>Réduction des pollutions d'origine agricole pour améliorer la qualité des eaux sur les bassins versants</li> </ul>
Bondrée apivore	10	15	-	40 à 100	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification et/ou disparition de son habitat (perte de zones d'alimentation : fermeture du milieu, fauches répétées)</li> <li>Dérangement des sites de reproduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver des mosaïques paysagères, alternance de milieux ouverts prairiaux et de milieux forestiers</li> <li>Maintenir des forêts claires</li> <li>Eviter les travaux forestiers entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> septembre autour du site de nidification</li> <li>Eviter l'usage des pesticides</li> </ul>
Busard des roseaux	4	7	<5	10 à 30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification et/ou disparition de son habitat (disparition des zones humides)</li> <li>Dérangement des sites de reproduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des zones humides en général et des roselières en particulier</li> <li>Identifier et limiter l'accès aux zones où l'espèce est installée</li> </ul>
Butor étoilé	0	3	3 à 6		<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification et/ou disparition de son habitat</li> <li>Mauvaise gestion des habitats (état de conservation des roselières)</li> <li>Gestion hydraulique inadaptée (assèchement pendant la période de reproduction)</li> <li>Dérangement des sites de reproduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveiller le régime hydrique des roselières au printemps et éviter les fluctuations de niveau trop grandes en période de nidification</li> <li>Lutter contre l'atterrissement des roselières</li> <li>Conserver des zones de quiétudes</li> </ul>

Engoulevent d'Europe	5	25	-	10 à 50	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dérangement des sites de reproduction (fréquentation et travaux forestiers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser le système de gestion forestière par rotation de parcelles</li> <li>▪ Préserver de la sur fréquentation les secteurs où l'espèce est localement abondante</li> </ul>
Faucon pèlerin	1	2		2 à 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pollution du milieu (la perte de fécondité liée à l'accumulation de pesticides et autres substances chimiques essentiellement dans les proies granivores)</li> <li>▪ Dérangement des sites de reproduction (fréquentation, destruction intentionnelle des nids voire des individus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement d'aires artificielles ou le réaménagement d'aires naturelles devenues insalubres</li> <li>▪ Surveillance des sites de nidification afin d'éviter le pillage des nids et le trafic d'œufs</li> <li>▪ sensibilisation</li> </ul>
Gorgebleue à miroir	60	100	-	120 à 250	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification et/ou disparition de son habitat (disparition des zones humides)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conservation des zones humides</li> </ul>
Hibou des marais	-	-		0 à 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification et/ou disparition de son habitat (régression et/ou fauches trop précoces des prairies)</li> <li>▪ Dérangement des sites de reproduction (fréquentation, prédation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protection des zones humides</li> <li>▪ Maintien des landes et des prairies, notamment par l'application des pratiques agropastorales de conservation de ces habitats</li> <li>▪ Conservation de friches (jachères)</li> </ul>
Marouette ponctuée	-	-	-	0 à 10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification et/ou disparition de son habitat (assèchement du milieu, drainage des zones de transition des zones humides pour l'agriculture)</li> <li>▪ Gestion hydraulique inadaptée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien des habitats humides à végétation aquatique partiellement submergée</li> <li>▪ Maintien des niveaux d'eau en période printanière et estivale et d'une bonne qualité de l'eau</li> <li>▪ Conserver des zones de quiétude</li> </ul>
Martin-pêcheur d'Europe	20	50		50 à 150	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification et/ou disparition de son habitat (aménagement des berges non adapté)</li> <li>▪ Dérangement des sites de reproduction</li> <li>▪ Pollution du milieu (eutrophisation des eaux douces du fait des pollutions d'origine humaine, envahissement des berges par les EEE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Toutes les mesures visant à restaurer des eaux claires et poissonneuses sont favorables</li> <li>▪ Lutte contre les EEE</li> <li>▪ Maintien d'un linéaire minimal de berges abruptes meubles lors de l'aménagement de cours d'eau</li> <li>▪ Préservation des boisements rivulaires (poste de pêche)</li> <li>▪ Dans les zones où les activités humaines sont multiples les sites de nidification doivent bénéficier de mesures de protection</li> </ul>
Mouette mélanocéphale	-	-	-	5 à 20	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification et/ou disparition de son habitat</li> <li>▪ Dérangement des sites de reproduction (prédation, dérangement humain)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pérenniser les sites de reproduction</li> <li>▪ Limiter le dérangement humain</li> </ul>
Pic mar	80	120		150 à 250	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification et/ou disparition de son habitat (élimination de chênaies âgées,...)</li> <li>▪ Dérangement des sites de reproduction (exploitations forestières réalisées en période de nidification)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser le régime de taillis sous futaie ou d'autres types irréguliers</li> <li>▪ Maintien d'arbres morts ou dépérissant et la création d'îlots de vieux bois</li> <li>▪ Eviter les travaux forestiers entre le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> juillet autour du site de nidification</li> </ul>

Pic noir	10	20	20 à 50		<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification et/ou disparition de son habitat (abattage des arbres morts, des résineux et des vieux bouleaux dans les zones de gagnages)</li> <li>Dérangement des sites de reproduction (exploitations forestières en période de nidification)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eviter les travaux forestiers entre le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> juillet autour du site de nidification</li> <li>Maintien des arbres morts, debout ou au sol, souches ou chandelles qui constituent des sources de nourriture</li> <li>Constitution d'îlots de vieillissement autour des sites de nidification</li> </ul>
Pie-grièche écorcheur	-	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification et/ou disparition de son habitat (disparition des haies et des zones bocagères au profit d'un openfield dévolu à des monocultures)</li> <li>Pollution du milieu (utilisation de pesticides et de produits phytosanitaires ayant un impact sur la ressource alimentaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le maintien ou le retour d'une agriculture extensive</li> <li>Restaurer les haies vives et conserver les prairies de fauches extensives, les zones herbeuses, et les pâtures en évitant autant que possible l'utilisation de produits chimiques</li> </ul>
Sterne pierregarin	10	20	-	20 à 80	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dérangement des sites de reproduction (fréquentation des huttes de chasse à partir desquelles s'exerce la pêche et lors des travaux d'entretien)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en défens des sites de nidification</li> <li>Création d'îlots artificiels de nidification</li> <li>Limiter la fréquentation</li> </ul>
Aigrette garzette	-	-	10 à 30		<ul style="list-style-type: none"> <li>Dérangement des sites de reproduction potentiels (s'accommode d'habitats bien représentés cependant la perturbation de ces habitats empêche l'espèce de s'y installer pour nicher)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection des sites de reproduction, ainsi que l'aménagement et le maintien des zones humides</li> <li>Conserver des zones de quiétude</li> </ul>
Avocette élégante	1	2	-	5 à 30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification et/ou disparition de son habitat (occupe des habitats temporaires qui évoluent rapidement, elle est donc opportuniste en matière d'utilisation de lieu de nidification)</li> <li>Dérangement des sites de reproduction (sa sensibilité au dérangement peut conduire à l'abandon du nid)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion adéquate des niveaux d'eau et création d'îlots</li> <li>Maintien des habitats fréquentés par l'espèce</li> <li>Maitrise de la fréquentation en période printanière</li> </ul>
Balbusard pêcheur	-	-	-	5 à 20	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification et/ou disparition de son habitat</li> <li>Pollution du milieu (pollution des eaux)</li> <li>Dérangement des sites de reproduction potentiels (persécutions, fréquentation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des zones humides</li> <li>Garantir une bonne qualité de l'eau</li> <li>Conserver de zones de quiétude</li> </ul>
Busard Saint-Martin	-	-	5 à 10		<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification et/ou disparition de son habitat (retournement des prairies facteur de menace pour la ressource alimentaire)</li> <li>Dérangement sur les sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des prairies</li> <li>Sensibiliser et impliquer davantage les agriculteurs dans la conservation de cette espèce</li> </ul>
Cigogne blanche	-	-	10 à 30		<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification et/ou disparition de son habitat (présence d'habitat de qualité et présentant ressource alimentaire suffisante pour permettent à l'espèce de nicher)</li> <li>Dérangement des sites de reproduction potentiels (sensible au dérangement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien d'un habitat ouvert favorable à la présence de zones de gagnage de qualité</li> <li>Conserver des zones de quiétude</li> </ul>

Cigogne noire	-	-	-	5 à 15	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dérangement sur les sites (sensible au dérangement, raison pour laquelle elle choisit des secteurs plutôt inaccessible)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la quiétude des oiseaux</li> <li>▪ Maintenir les prairies naturelles et améliorer la qualité des eaux au niveau des zones d'alimentation</li> </ul>
Cygne de Bewick	-	-	<5	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification et/ou disparition de son habitat (disparition des zones humides)</li> <li>▪ Dérangement sur les sites (perturbation significative liées aux activités locales, comme la chasse, l'espèce utilisant la ZPS comme site d'hivernage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien voire restauration des prairies et des zones humides</li> <li>▪ Mise en place de zones de quiétude</li> </ul>
Echasse blanche	-	-	-	0 à 10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification et/ou disparition de son habitat (disparition des zones humides)</li> <li>▪ Gestion hydraulique inadaptée (mauvaise gestion des niveaux d'eau empêche la nidification éventuelle de l'espèce)</li> <li>▪ Dérangement des sites de reproduction potentiels (l'espèce est sensible aux dérangements et à la prédation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion hydraulique adaptée permettant d'éviter les sécheresses trop brutales ou au contraire les inondations</li> <li>▪ Limiter les dérangements occasionnés par les activités de loisirs</li> <li>▪ Limiter la prédation par la création d'îlots</li> </ul>
Grand-Duc d'Europe	1	1		5 à 15	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification et/ou disparition de son habitat</li> <li>▪ Dérangement des sites de reproduction (sensible à la présence humaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limiter les dérangements</li> </ul>
Grande aigrette	-	-		30 à 100	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dérangement des sites de reproduction potentiels (espèce sensible au dérangement ce qui peut retarder sa nidification dans le secteur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir des niveaux d'eau suffisants en période de reproduction</li> <li>▪ Maintien des habitats en place afin d'y assurer la pérennité des ressources alimentaires (dortoirs hivernaux et zones de gagnages)</li> <li>▪ Assurer la quiétude des oiseaux</li> </ul>
Phragmite aquatique	-	-	-	1 à 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification et/ou disparition de son habitat (disparition des marais à roselières, régression et/ou dégradation des prairies humides, sites importants pour la migration de l'espèce)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conserver des roselières jeunes sur prairies humides</li> <li>▪ Poursuite du programme de capture initié par le CRBPO a plan national afin d'évaluer l'importance des différents sites de haltes migratoires</li> </ul>
Pluvier doré	-	-		2 à 250	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification et/ou disparition de son habitat (travaux hydrauliques, boisements, modification des pratiques agricoles)</li> <li>▪ Dérangement sur les sites (espèce chassable et présente sur le territoire en période d'hivernage, l'activité peut avoir une perturbation significative)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien de céréales d'hiver ou de prairies rases et humides, recherchés par l'espèce pour s'y nourrir ou pour s'y reposer</li> <li>▪ Création de réserves de chasse adéquates</li> </ul>
Pie-grièche grise	-	-	<5	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification et/ou disparition de son habitat (arrachage des haies, reconversion des prairies en culture, drainage, fermeture du milieu)</li> <li>▪ Pollution du milieu (utilisation systématique de pesticides conduit à la diminution des ressources alimentaires)</li> <li>▪ Dérangement des sites de reproduction potentiels (fréquentation, prédation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conservation des zones prairiales extensives</li> <li>▪ Limiter l'utilisation de pesticides</li> <li>▪ Assurer des zones de tranquillité pour l'espèce</li> </ul>

## **SYNTHESE DU TABLEAU**

La colonne « menaces ou pressions potentielles » reprend les menaces énoncées dans les fiches espèces. Concernant les « mesures favorables à l'espèce », il s'agit de pistes d'actions potentiellement favorables à l'espèce et qui pourrait éventuellement être déclinées en mesure de gestion par la suite. Ces actions ne pourront pas toutes être déclinées en mesures, mais cela permet d'avoir une idée du type d'actions à mener pour maintenir ou restaurer l'habitat de l'espèce ainsi que sa population.

L'estimation de la population synthétise les résultats obtenus au cours du diagnostic réalisé de mars 2012 à février 2013. Les données bibliographiques et notamment celles renseignées dans la base de données du GON sur la période 2008-2012 ont été inclus dans cette synthèse. Pour certaines espèces cette estimation est non exhaustive. Les conditions climatiques du printemps 2012 ont retardé certains inventaires et eu un impact sur la présence de certaines espèces (par exemple l'Engoulevent d'Europe), malgré la présence importante de sites de reproduction potentiels. De plus, certains inventaires ont été insuffisants pour estimer la taille des populations du fait d'espèces capable de fréquenter de nombreux milieux, comme la Gorgebleue à miroir, d'où un manque de données sur certains secteurs que l'on sait fréquentés par l'espèce (tourbière de Vred, Marais de Sonnevile,...).

Les données peu élevées de certaines espèces peuvent s'expliquer par :

- L'irrégularité de certains nicheurs ou hivernants sur le territoire (Hibou des marais, Cygne de Bewick,...)
- Le déclin de certaines espèces sur la région (Butor étoilé,...)
- La disparition d'habitats potentiels, notamment en zones humides (Marouette ponctuée,...)
- Le manque de connaissances antérieures sur certaines espèces (Grand-duc d'Europe)

D'autres espèces sont en revanche en progression dans la région, comme les Busard des roseaux et Saint-Martin, ou encore largement répartie sur le territoire du fait de la présence d'habitats potentiels (Bondrée apivore, Pic noir, Pic mar,...).

Dans l'ensemble sur la ZPS, les menaces potentielles qui pèsent sur ces espèces sont :

- La disparition ou la modification des habitats potentiels (zones humides, roselières, marais, prairies humides,...)
- Une gestion hydraulique inadaptée
- Une perturbation significative des sites de stationnement

*Annexe n°7 : Relations entre grands milieux et espèces de la ZPS*

*Annexe n°8 : Origine des facteurs défavorisant possibles pour les espèces*

## **HIERARCHISATION DES ESPECES**

Pour hiérarchiser la priorisation à réserver à la mise en œuvre des mesures, il est nécessaire de préalablement hiérarchiser les espèces et les objectifs.

Afin de hiérarchiser au mieux les espèces il est important de traiter séparément les espèces nicheuses et non nicheuses. Certaines espèces sédentaires auront donc un cumul de leur note en tant que nicheuses et en tant qu'hivernantes.

Le tableau de hiérarchisation des espèces reprend :

- **NOTE 1** : La responsabilité régionale <sup>1</sup> : définit à dire d'expert (travail en concertation avec les naturalistes et validé en CSRPN). Voir les critères en page suivante.
  
- **NOTE 2** : Les listes rouges :
  - o Liste rouge mondiale
  - o Liste rouge européenne
  - o Liste rouge nationale

Les critères des listes rouges sont les suivants :

4. En danger (EN)
3. Vulnérable (VU)
2. Quasi menacé (NT)
1. Préoccupation mineure (LC)
0. Non applicable ou aucune donnée

- **NOTE 3** : La responsabilité de la ZPS au niveau régional <sup>2</sup> : définit sur dire d'expert (voir les critères page suivante).
  
- **NOTE 4** : Le statut de l'espèce sur la ZPS :
  - o 5 : Nicheurs locaux (nicheurs certains)
  - o 4 : Nicheurs possibles
  - o 3 : Nicheurs potentiels (nicheurs lors de la désignation de la ZPS)
  - o 2 : Hivernants
  - o 1 : Migrateurs

---

<sup>1</sup> Proportion de la population d'une espèce présente en région.

<sup>2</sup> Niveau d'importance de la ZPS par rapport à la région.

Exemple :

Espèces	Responsabilité régionale (note 1)	Listes rouges (note 2)			Responsabilité de la ZPS (note 3)	Statut sur la ZPS	Note cumulée
		Mondiale	Européenne	Nationale			
	Note comprise entre 1 à 4, défini à dire d'expert				Note comprise entre 1 à 4, défini à dire d'expert	Note 4	= Note 1 + note 2 + note 3 + note 4
<b>Exemple :</b> Alouette lulu	2	1		1	4	5	<b>13</b>

Responsabilité régionale	Description générale	Critères
4 : très forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce (monde)	La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution européenne et/ou mondiale et/ou plus de 50% de la population française
3 : forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce en France	La région abrite plus de 25 à 50% de l'aire de distribution en France ou de 25 à 50% des effectifs connus en France
2 : modérée	Responsabilité dans la conservation d'un noyau de population isolé (limite d'aire...)	Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique <sup>3</sup> en France
1 : faible	Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce ou d'un de ses noyaux de populations isolés	

Responsabilité ZPS au niveau régional	Description générale
4 : très forte	Très forte responsabilité de la ZPS dans la conservation d'une espèce sur la région
3 : forte	Responsabilité de la ZPS dans la conservation d'une espèce
2 : modérée	Responsabilité moindre de la ZPS dans la conservation d'une espèce sur la région
1 : faible	Peu ou pas de responsabilité de la ZPS dans la conservation d'une espèce sur la région

Les espèces seront ensuite classées selon la valeur obtenue comme suit :

>15 points	Priorité forte	3
11-15 points	Priorité modérée	2
6-10 points	Priorité faible	1
<b>Note cumulée</b>		<b>Note finale</b>

<sup>3</sup> Quatre domaines biogéographiques présents en France métropolitaine : atlantique, continental, alpin, méditerranéen.

Espèces	Responsabilité régionale (note 1)	Listes rouges (note 2)			Responsabilité ZPS au niveau régional (note 3)	Statut sur la ZPS (note 4)	Note cumulée	Priorisation des espèces
		Mondiale	Européenne	Nationale				
<b>Espèces nicheuses</b>							<b>Note nicheurs</b>	
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	1	1		1	2	4	9	2
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	3	1		2	2	5	13	2
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	2	1		3	3	5	14	2
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	1	1		3	2	5	12	
Gorgebleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>	2	1		1	4	5	13	2
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	1	1		3	1	3	9	
Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	1	1		0	3	3	8	1
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	1	1		1	3	5	11	
Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>	1	1		1	1	4	8	1
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	2	1		1	4	5	13	2
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	1	1		1	1	4	8	
Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	1	1		1	1	4	8	1
Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	1	1		1	1	4	8	1
Grande Aigrette <i>Casmerodius albus</i>	1	1		2	2	4	10	
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	1	1		1	3	5	11	2
Engoulevent d'Europe <i>Caprimugus europaeus</i>	2	1		1	3	5	12	2
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	2	1		1	3	5	12	
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	1	1		1	3	5	11	
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	2	1		1	4	5	13	2
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	1	1		1	2	5	10	
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	1	1		1	2	3	8	1
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	2	1		1	2	4	10	
Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor Linnaeus</i>	1	1		4	2	3	11	

<b>Espèces non nicheuses</b>							<b>Note non nicheurs</b>	
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	1	1		1	3	1	7	1
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	2	1		0	2	1	6	1
Cygne de Bewick <i>Cygnus columbianus bewickii</i>	1	1	3	4	3	2	14	2
Phragmite aquatique <i>Acrocephalus paludicola</i>	2	3	3	3	1	1	13	1
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	1	1		3	1	1	7	1
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	2	1		0	1	2	6	1
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	1	1		0	1	2	5	1

<b>Espèces nicheuses ET hivernantes</b>							<b>Note hivernants</b>	<b>Nicheurs + hivernants</b>	
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	1	1		0	2	2	6	18	3
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	1	1		0	1	2	5	14	2
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	1	1		0	3	2	7	18	3
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	2	1		0	2	2	7	15	2
Grande Aigrette <i>Casmerodius albus</i>	1	1		1	4	2	9	19	3
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	2	1		0	3	2	8	20	3
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	1	1		0	3	2	7	18	3
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	1	1		0	2	2	6	16	3
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	2	1		0	2	2	7	17	3
Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor Linnaeus</i>	1	1		0	2	2	6	17	3

Tableau 6 : Tableau de hiérarchisation des espèces